

RAPPORT ANNUEL 2023



RAPPORT ANNUEL 2023

SOMMAIRE

MOTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	P.06
I. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER	P.11
II. ACTIONNARIAT	P.19
III. GOUVERNANCE	P.23
IV. COMITÉ EXÉCUTIF COMMISSAIRES AUX COMPTES	P.35
V. VIE DE L'ENTREPRISE	P.39
VI. RÉSULTATS & VISION STRATÉGIQUE	P.55
VII. TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE	P.65

VIII. ACTIVITÉ DES MÉTIERS	P.69
IX. RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	P.75
X. PROFIL DE RISQUE	P.85
XI. ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE INTERNE	P.91
XII. BILAN DE RESSOURCES HUMAINES	P.99
XIII. GROUPE UBCI	P.105
XIV. RAPPORTS DES CAC ET ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS	P.109
XV. PROJET DE RÉSOLUTIONS	P.217

Message du Président du Conseil d'Administration



“
*Notre banque
demeure solide
et stable et recèle
un fort potentiel
de croissance
saine et durable.*
”

M. Hassine DOGHRI

Président du Conseil d'Administration

Le contexte macroéconomique et financier a été particulièrement difficile en 2023. Il a été marqué notamment par un ralentissement de la croissance, une inflation toujours élevée malgré des signes de fléchissement, des taux d'intérêt hauts, une dépréciation rampante du dinar, un alourdissement de la pression fiscale et des exigences en matière de normes prudentielles plus strictes. En dépit de cela, notre banque a poursuivi son développement en faisant preuve d'une capacité de résilience remarquable.

Grâce à l'engagement de l'ensemble de nos équipes et aux efforts qu'elles ne cessent de déployer, notre banque a réussi à préserver et consolider ses fondamentaux. Ainsi les principaux indicateurs du compte de résultat ont enregistré une évolution positive, hors éléments exceptionnels. De même, nos principaux ratios financiers en tant que critères déterminants de la solidité financière de l'institution se sont maintenus à des niveaux satisfaisants, pour ne citer que les ratios prudentiels, de rentabilité et de solvabilité.

Notre banque demeure solide et stable et recèle un fort potentiel de croissance saine et durable.

Pour bâtir ensemble une expérience bancaire plus efficiente, nous devons être constamment attentifs aux différentes mutations et enjeux économiques, réglementaires, sociaux et technologiques. C'est précisément tout le sens de la réflexion stratégique engagée au sein de nos organes de gouvernance et avec les responsables des différents métiers afin de définir un plan stratégique 2025 – 2028.

Ce plan vise à traduire la banque de demain et construire un nouveau modèle bancaire, en intégrant notamment la transformation digitale

pour être la banque relationnelle de référence pour nos clients et prendre en compte l'inclusion financière.

Le développement des activités de marché, la consolidation de l'activité bancassurance, la prise en compte des besoins des PME et la mise en œuvre d'un nouveau concept d'agences, constitueront également, des axes importants de notre plan stratégique.

Nous veillerons à offrir à l'ensemble de nos équipes un meilleur cadre de travail et à leur assurer les formations complémentaires nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. C'est ainsi qu'un projet de construction d'un nouveau siège social moderne et fonctionnel a été engagé et devant regrouper l'essentiel des activités centrales pour une exploitation optimale.

Notre ambition est d'édifier une banque citoyenne qui s'inscrit dans une dynamique de croissance saine et inclusive avec le souci permanent de contribuer au développement de notre économie nationale et mieux servir et accompagner nos clients.

Notre politique de responsabilité sociale et environnementale doit figurer au cœur de nos préoccupations avec la volonté de participer au développement durable soutenu par une démarche socialement responsable et solidaire.

Toutes ces valeurs imprégnées des principes déontologiques et éthiques, seront profondément partagées et incarnées, j'en suis persuadé, par les femmes et les hommes qui constituent notre capital humain et la véritable richesse de notre institution.

Merci pour votre confiance et soutien.

Message du Directeur Général



M. Mohamed Koubaa

Directeur Général

“
*Nous visons
à établir un
nouveau modèle
bancaire
garantissant
une rentabilité
durable. Cette
démarche
confirme notre
position en tant
que banque
visionnaire,
tournée vers
l'avenir.*
”

En 2023, l'économie mondiale n'a cru que de 2.6% contre 3.4% en 2022, en raison des tensions commerciales, des conflits géopolitiques persistants et de l'essoufflement de la demande en Europe et aux États Unis suite à l'augmentation du couple taux-inflation. Dans ce contexte, la Tunisie a été confrontée à des défis majeurs, avec une croissance ralentie à

0.4% en moyenne annuelle, comparée à 2.6% lors de l'exercice précédent ainsi qu'un taux de chômage élevé et une inflation persistante. Bien que cette dernière ait légèrement diminué, elle continue de peser sur l'économie nationale, accentuant les difficultés socio-économiques.

En dépit de cet environnement difficile, nous avons maintenu notre engagement envers l'économie du pays. Notre bilan a continué à croître avec des dépôts qui ont augmenté de 6.84% pour se situer à 3 394 millions de dinars, reflétant la confiance continue de nos clients envers notre institution financière. Nos crédits ont cru de 5.07% atteignant 2 964 millions de dinars, tout en restant leader du marché sur nos ratios prudentiels. En effet, le taux de créances accrochées s'est contracté à 5.46% contre 5.91% une année auparavant et le taux de couverture est à 80.55%, démontrant une croissance saine de notre bilan.

Le Produit Net Bancaire a dépassé ainsi la barre des 300 millions de dinars. Toutefois, notre Résultat Net pour l'exercice s'est établi autour de 53 millions de dinars contre 59 millions de dinars une année auparavant. Cette baisse s'explique essentiellement par une fiscalité plus forte qui passe de 39% à 43.25% comme taux d'imposition. La BCT a également continué son alignement sur des normes IFRS sans les adopter totalement privant ainsi la banque de ses effets positifs.

Tout au long de l'année, nous avons maintenu des ratios réglementaires solides, témoignant de notre priorisation de la stabilité financière et la conformité la plus stricte aux normes prudentielle. Avec un Ratio de Solvabilité de 12.7% et un Tier one de 11.67%, nous confirmons notre solidité financière. De plus, notre ratio de liquidité (LCR) de 344% garantit une position de liquidité confortable pour faire face à d'éventuelles tensions sur le marché. Enfin, notre ratio de prêts sur dépôts (LTD) est resté sain à 111%, ce qui reflète une allocation efficace des ressources. Ces indicateurs démontrent notre capacité à protéger les intérêts de nos clients et actionnaires.

Depuis 2021, la banque s'est engagée dans une série de projets de transformation et de modernisation pour atteindre ses objectifs stratégiques et d'avoir un positionnement distinctif sur le marché bancaire. Le projet de transformation du nouveau Système d'Information progresse favorablement. Une fois cette migration réalisée, nous aurons l'opportunité de façonner la banque de demain. En tant que pionniers, nous visons à établir un nouveau modèle bancaire garantissant une rentabilité durable et l'expansion vers de nouveaux marchés. Cette démarche confirme notre position en tant que banque visionnaire, tournée vers l'avenir.

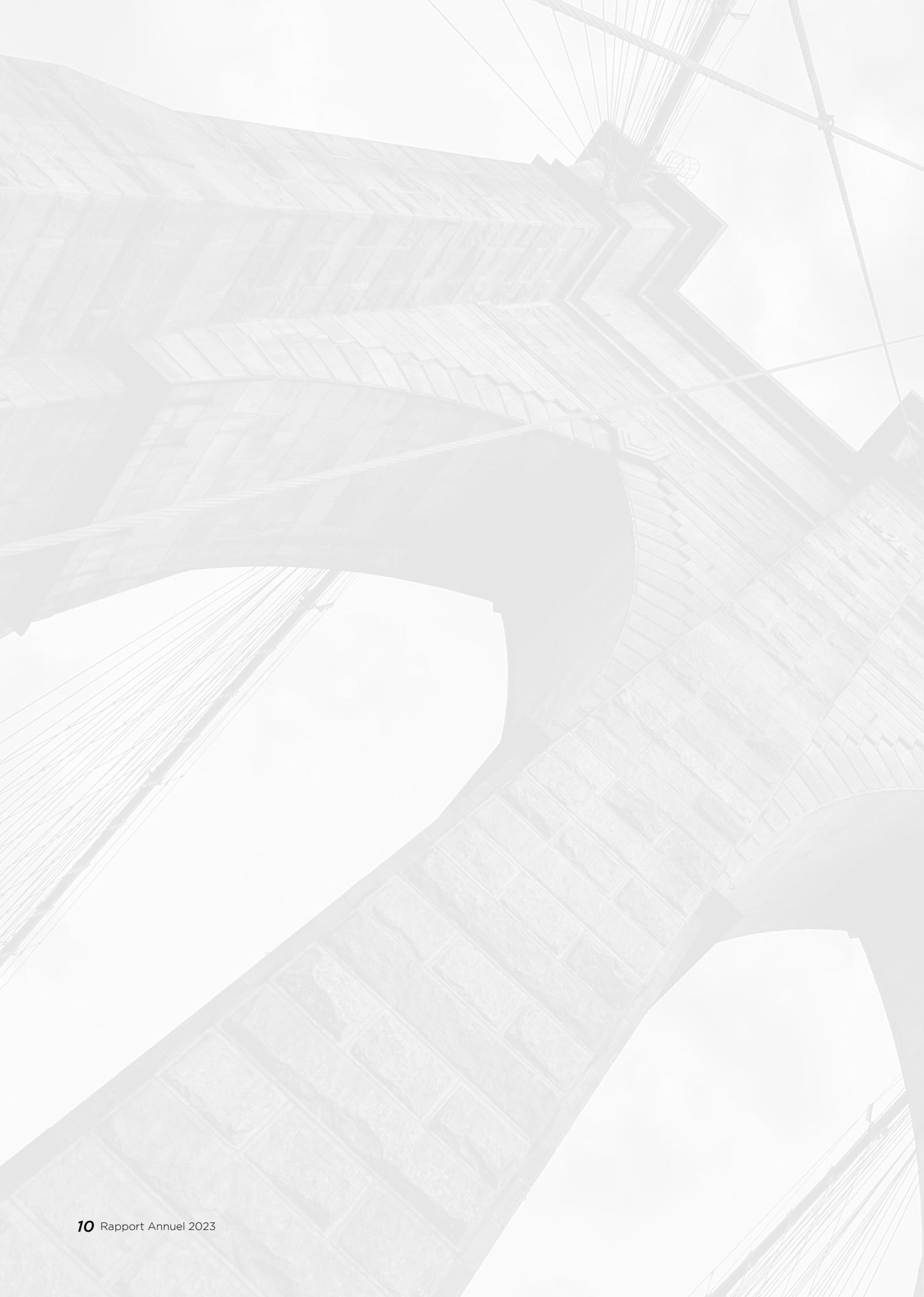
Au niveau du Retail Banking, l'année 2023 a été rythmée par plusieurs événements marquants. Tout d'abord, la stratégie multicanal a été renforcée avec l'ouverture d'une agence au Mall of Sfax dotée d'un espace de libre-service bancaire, permettant une accessibilité en continue aux services bancaires. De plus, le lancement de la Carte Visa Infinite

a répondu aux besoins de la clientèle haut de gamme. Par ailleurs une attention particulière a été portée au marché des TPME, avec un modèle d'accompagnement spécifique. Par ailleurs, dans le cadre de l'activation des synergies Groupe, nous avons développé et validé une nouvelle offre de bancassurance comprenant des produits de prévoyance, de capitalisation et d'assistance, renforçant ainsi notre proposition de services.

En 2023, le Corporate & Investment Banking (CIB) s'est adapté à un contexte complexe tout en maintenant un service de qualité pour ses clients et en gérant rigoureusement les risques. Grâce à son expertise et à sa connaissance approfondie du marché local, le CIB a continuellement ajusté son offre de produits et services pour répondre aux besoins spécifiques de sa clientèle, notamment dans les domaines des marchés de capitaux, des financements et restructurations, ainsi que de la gestion de trésorerie. Avec une orientation claire vers la conquête commerciale, en particulier envers les PME, le CIB a enregistré une progression de ses encours de crédits grâce à la concrétisation de transactions importantes. De plus, il a facilité le déblocage de fonds pour les institutions de microfinance, démontrant ainsi son engagement durable dans le soutien de l'économie responsable.

Depuis 2015, l'UBCI a intégré une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), alignant ses actions sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, ce qui lui a valu d'être la première banque tunisienne à être labellisée «Engagé RSE». En 2023, la banque a consolidé cet engagement en lançant un plan de renforcement des capacités sur la Finance Verte pour promouvoir les lignes de crédits écologiques, favorisant ainsi l'adoption de pratiques commerciales responsables dans des secteurs clés pour le développement durable tels que les énergies renouvelables, l'économie circulaire et l'inclusion sociale. Ces initiatives ouvrent de nouvelles perspectives de croissance économique et d'innovation technologique, tout en s'engageant à adopter une approche maîtrisée des risques ESG.

Pour conclure, je reste confiant dans la capacité de notre institution à prospérer malgré un environnement complexe. Nous continuerons à nous adapter aux nouvelles normes et réglementations, tout en recherchant activement des opportunités de croissance et d'innovation pour assurer une croissance rentable et durable. Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers nos équipes pour leur dévouement, nos actionnaires et nos clients pour leur engagement et leur soutien continu, et je suis convaincu que, ensemble, nous continuerons à créer du renouveau sur le marché bancaire et financier.





I.

**ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE, BANCAIRE
ET FINANCIER**

A. Environnement Economique International

Les nuages commencent à se dissiper. L'économie mondiale amorce la dernière phase de sa descente en vue d'un atterrissage en douceur, à la faveur d'une inflation qui diminue progressivement. Cependant, le rythme de l'expansion économique reste lent et des turbulences ne sont pas à exclure.

Croissance économique

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, publié en janvier 2024, la Banque Mondiale (BM) annonce un ralentissement de la croissance économique mondiale pour la troisième année consécutive. En effet, après avoir atteint 3,4% l'année précédente, la croissance mondiale devrait se situer à 2,6% pour l'année 2023. Cette tendance à la baisse se confirme avec la prévision pour 2024, fixée à 2,4%, marquant ainsi une nouvelle diminution par rapport aux années précédentes.

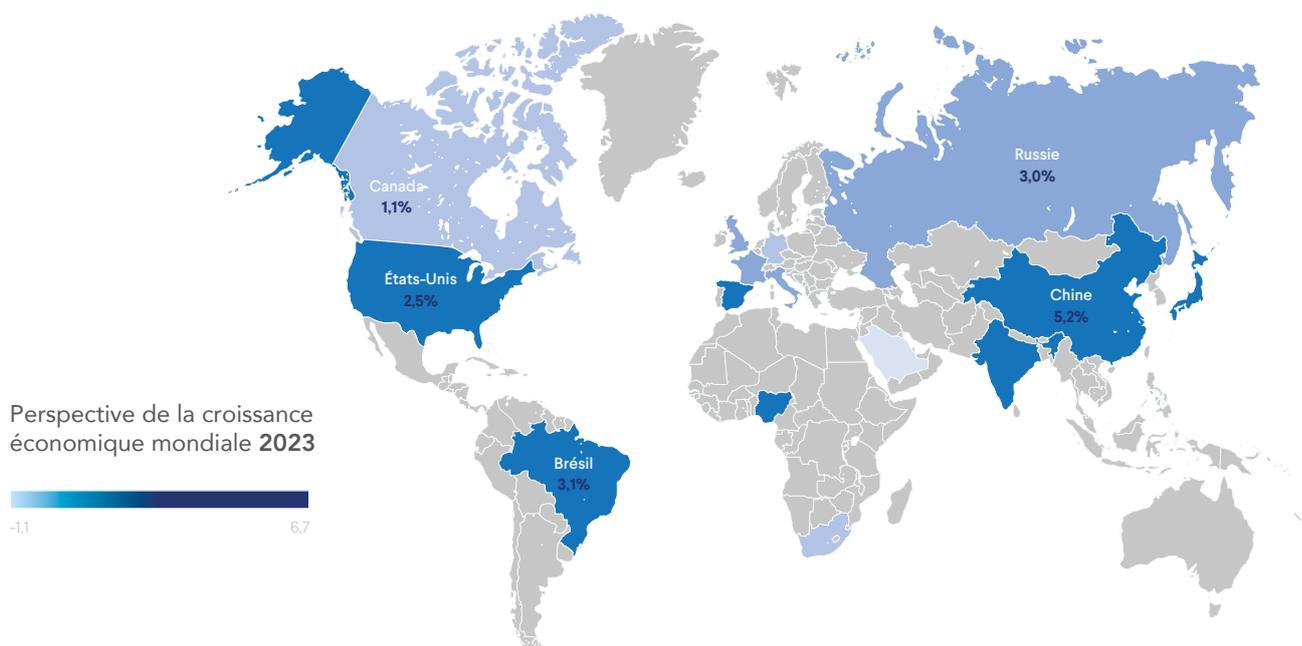
Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs, notamment la fragilité des marchés du travail, la diminution de la demande de services, les taux d'intérêt réels élevés et les efforts d'assainissement des finances publiques.

Par ailleurs, des risques géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, ainsi qu'une croissance chinoise inférieure aux attentes, pourraient accentuer ce ralentissement mondial en impactant les chaînes d'approvisionnement, les marchés des matières premières et les relations commerciales et financières internationales.

Dans les pays avancés, une décélération de l'activité économique est prévue, avec une croissance de 1,5% en 2023 et une évolution estimée à 1,2% en 2024. Aux États-Unis, la croissance devrait chuter à 1,6% en 2024, contre 2,5% l'année précédente, en raison du maintien de taux d'intérêt réels élevés, de la baisse de la consommation et de l'épargne, ainsi que du ralentissement des investissements. Des tendances similaires sont anticipées au Japon, où la croissance pourrait atteindre seulement 0,9% en 2024, contre 1,8% en 2023.

En revanche, la Zone Euro pourrait connaître une légère accélération de sa croissance, passant de 0,4% en 2023 à 0,7% en 2024. Cela est principalement attribuable à un assouplissement des pressions inflationnistes qui devrait stimuler les salaires réels et les revenus disponibles, soutenant ainsi la demande intérieure.

Dans les économies émergentes et en développement, on prévoit une stabilité du rythme de croissance en 2024, avec une fourchette comprise entre 3,9% et 4,0%. Toutefois, cette moyenne masque des disparités entre les différents pays de cette catégorie, soulignant ainsi la nécessité de prendre en compte les spécificités nationales dans les analyses économiques et les politiques publiques.



Face à l'analyse des perspectives économiques, les facteurs susceptibles de provoquer des ajustements à la hausse ou à la baisse sont actuellement équilibrés. Les opportunités de révision à la hausse incluent :

1. Une désinflation potentiellement plus rapide que prévu, notamment si les tensions sur les marchés du travail continuent de diminuer et si les anticipations d'inflation baissent, permettant ainsi aux banques centrales de mettre en œuvre des mesures d'assouplissement monétaire de manière anticipée.
2. La possibilité de retarder les mesures de rééquilibrage budgétaire prévues pour 2024-25 en raison de pressions croissantes en faveur de l'augmentation des dépenses publiques, particulièrement pendant une année électorale majeure. Cela pourrait dynamiser l'activité économique, mais aussi raviver l'inflation, accroissant ainsi le risque de perturbations ultérieures.
3. À plus long terme, les avancées rapides de l'intelligence artificielle pourraient stimuler les investissements et accélérer la croissance de la productivité, même si cela présenterait des défis importants pour les travailleurs.

Dans ce contexte, il est essentiel de surveiller de près l'évolution de ces facteurs et d'adapter les stratégies et les politiques en conséquence pour atténuer les risques potentiels et saisir les opportunités de croissance.

Emploi

S'agissant de la situation de l'emploi, l'Organisation Internationale de Travail (OIT) estime, dans son dernier rapport sur les perspectives du marché de l'emploi paru au mois de janvier 2024, que le taux de chômage mondial a connu une baisse revenant de 5,3% en 2022 à 5,1% en 2023, reflétant la robustesse du marché du travail, notamment dans les pays avancés, et ce, en dépit de la détérioration de la conjoncture économique.

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 2024, l'Organisation s'attend à ce que ce taux augmente légèrement à 5,2%, en rapport avec l'affaiblissement attendu de l'activité économique et le ralentissement du rythme de création d'emplois.

Prix internationaux

Quant aux prix internationaux de produits de base, l'indice global des prix de la Banque Mondiale a accusé une baisse de 24,2% en 2023 après une forte hausse de 41,3% l'année précédente, sous l'effet de l'affaiblissement de la demande mondiale et de la normalisation progressive des chaînes d'approvisionnement mondiales. La contraction a été plus sensible pour les indices des prix des engrais

chimiques (-34,9%) et de l'énergie (-29,9%) que pour ceux des métaux (-9,6%) et des produits alimentaires (-9,2%).

En particulier, le cours moyen du baril de Brent a diminué de 17,2%, en 2023 par rapport à l'année précédente, pour revenir à 82,6 dollars contre 99,8 dollars un an plus tôt, traduisant, ainsi, l'affaiblissement de la demande, notamment chinoise, et ce, en dépit des interventions de l'OPEP+ pour réduire leur production afin de soutenir les cours.

S'agissant de l'année 2024, les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) tablent sur un ralentissement du rythme d'accroissement de la demande mondiale de pétrole d'environ la moitié, soit +1,2 million de baril par jour (mb/j) pour s'établir à 103,1 mb/j. Cependant, l'offre mondiale connaîtrait une hausse de 1,5 mb/j pour atteindre un nouveau record de 103,5 mb/j, alimentée par la forte production des États-Unis, du Brésil et du Canada. Faut-il encore signaler que le conflit au Moyen-Orient suscite des inquiétudes quant aux disponibilités et pèse sur les perspectives du marché pétrolier.

Inflation

L'inflation connaît un ralentissement plus rapide que prévu. Dans un contexte d'amélioration de l'offre mondiale, l'inflation a décliné plus rapidement que les anticipations, avec des relevés mensuels récents se rapprochant de la moyenne pré-pandémique, aussi bien pour l'inflation globale que pour l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie). Selon les estimations, au quatrième trimestre 2023, **l'inflation mondiale** devrait se positionner à **3.4%** contre 8.8% une année auparavant. Ce recul de l'inflation s'explique par la dissipation des chocs relatifs aux prix, notamment ceux concernant les prix de l'énergie, et par les répercussions sur l'inflation hors alimentation et énergie qui en découlent. De plus, ce recul est favorisé par une diminution des tensions sur le marché du travail, marquée par une baisse des offres d'emploi, une légère augmentation du chômage et une hausse de la main-d'œuvre disponible, notamment due à l'arrivée massive d'immigrés dans certains cas. Par ailleurs, la croissance des salaires est généralement restée modérée, sans entraîner de spirale prix-salaires, c'est-à-dire d'accélération simultanée des prix et des salaires.

Les coûts élevés de l'emprunt refroidissent la demande. En vue de contenir l'inflation, les principales banques centrales ont augmenté leurs taux directeurs à des niveaux restrictifs au cours de l'année 2023. Cette politique a eu pour effet d'accroître les coûts hypothécaires, de rendre plus complexe le refinancement de la dette des entreprises, et de restreindre l'accès au crédit.

Politiques monétaires internationales

S'agissant des politiques monétaires, et face au maintien de l'inflation à un niveau élevé malgré sa légère décélération, les principales banques centrales ont continué, en 2023, d'augmenter leurs taux d'intérêt directeurs afin de réduire l'inflation et la ramener vers leurs objectifs à moyen terme.

Ainsi, la Réserve fédérale (Fed) a procédé, au cours de l'année 2023, au relèvement de son taux d'intérêt directeur à 4 reprises de 100 points de base au total, le portant dans une fourchette entre 5,25% et 5,5%, soit son plus haut niveau depuis 22 ans.

De même, la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté ses taux d'intérêt directeurs de 200 points de base en 6 fois en 2023, à savoir le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de facilité de prêt marginal et de facilité de dépôt à 4,5%, 4,75% et 4%, respectivement.

Concernant les marchés financiers internationaux, les principaux indices boursiers se sont orientés, globalement, à la hausse au cours de l'année

2023, soutenus par la dissipation des inquiétudes concernant le ralentissement de l'économie mondiale suite, notamment, à l'amélioration de l'activité économique américaine, ainsi que par l'atténuation de l'inflation et, partant, l'attente des baisses des taux d'intérêt par les banques centrales.

Dans ce contexte, les indices américains Dow Jones et Nasdaq ont augmenté de 13,7% et 43,4%, respectivement. De même, l'indice français CAC40 a clôturé l'année 2023 en hausse de 16,5% et l'indice japonais Nikkei de 28,2%.

Marché des changes

En ce qui concerne les marchés des changes internationaux, l'année 2023 a été caractérisée par une dépréciation du dollar par rapport à l'euro, enregistrant une baisse de 3,2%. À la clôture de l'année, le taux de change s'est établi à 1,104 dollar pour un euro, comparativement à 1,070 dollar un an auparavant. Cette évolution est attribuée aux anticipations d'une réduction des taux par la Réserve fédérale (Fed).

B. Environnement Economique National

Activité économique : Contraction du produit intérieur brut au quatrième trimestre de 2023 et ralentissement de l'activité économique pour l'ensemble de l'année 2023

Croissance économique

L'activité économique s'est contractée, au cours du quatrième trimestre de l'année 2023, dans les différents secteurs en dehors de celui des services qui a montré une certaine résilience. Ainsi, le **produit intérieur brut (PIB)** a affiché, en glissement annuel une régression de 0,2% contre -0.3% courant le trimestre précédent et de +1.8% à la même période de 2022.

Pour l'ensemble de l'année 2023, selon les dernières publications de l'INS le PIB affiche un ralentissement de la croissance économique, soit -0,4% en 2023 contre 2,6% un an plus tôt. Cette évolution est imputable à la poursuite des retombées persistantes de la crise sanitaire sur l'activité économique, aux pressions inflationnistes qui ont affecté les moteurs de la croissance à savoir la consommation et l'investissement et ce, outre la baisse de la production du secteur agricole sévèrement affecté par la sécheresse, ainsi que les difficultés des industries extractives.

Concernant l'année 2024, il est prévu une amélioration du rythme de l'activité économique (+2,1%) qui devrait toucher les différents secteurs, notamment le secteur agricole, les industries exportatrices et les services et ce, outre la reprise du secteur minier.

Emploi

En ce qui concerne l'emploi, le taux de chômage a augmenté de 0,2 point de pourcentage au cours du troisième trimestre de 2023, atteignant 15,8% contre 15,6% au trimestre précédent. Cette hausse survient malgré la stagnation du nombre de chômeurs, qui se maintient à 638,1 mille personnes suite à une baisse de la population active.

Inflation

En glissement annuel, une décélération des prix a été observée, durant les derniers mois de l'année 2023. En effet, le taux d'inflation a atteint 8,1% en décembre, contre 8,3% un mois auparavant et 10,1% en décembre 2022. Cette détente par rapport à l'année précédente a concerné, principalement,

les prix des produits manufacturés (+7,0% contre +10,2% en décembre 2022), ceux des produits alimentaires (+12,3% contre +14,6%) et, à moindre degré, les frais des services (+6,1% contre +6,7%).

Activité du Marché des Changes

Dépréciation du dinar face à l'euro et appréciation vis-à-vis du dollar, au cours de l'année 2023, et baisse des transactions devises contre dinar au comptant.

Taux de Change

Au terme de l'année 2023 et par rapport à sa valeur à fin décembre 2022, le taux de change du dinar a enregistré une dépréciation sur le marché interbancaire de 2,4% vis-à-vis de l'euro et de 5,5% par rapport au dirham marocain, tandis qu'il s'est apprécié de 1,4% face au dollar et de 7,6% à l'égard du yen japonais.

En termes de moyenne annuelle, le dinar a perdu 2,9% de sa valeur contre l'euro, 1,1% face au dirham marocain et 0,1% vis-à-vis du dollar américain, alors qu'il s'est apprécié de 6,2% par rapport au yen japonais.

Transactions devises contre dinar

Les transactions devises contre dinar effectuées sur le marché des changes au comptant ont atteint 21.218 MDT, à fin 2023, contre 20.401 MDT une année auparavant, soit un accroissement de 4%. Cette hausse a concerné les interventions de la Banque Centrale de Tunisie qui sont passées de 4.689 MDT à 8.966 MDT d'une année à l'autre, tandis que les opérations effectuées sur le marché interbancaire ont connu une baisse de 22% pour s'établir à 12.252MDT en 2023 contre 15.712 MDT une année auparavant.

Activité sectorielle

La forte contraction de la valeur ajoutée du secteur agricole (-16,4%), conjuguée à la baisse de l'activité des industries extractives, notamment, les mines (-8%) et l'extraction de pétrole et de gaz naturel (-2,1%) ont été partiellement compensées par la bonne performance des différentes branches des services (+1,9), particulièrement les services d'hôtellerie, de restauration et de cafés (+10,8%) et le transport (+3,3%).

Agriculture et pêche

La campagne agricole 2023-2024 a démarré dans de bonnes conditions climatiques suite à l'amélioration de la situation hydrique grâce aux dernières précipitations, où le taux de remplissage des barrages s'est établi à 33,2% au 8 février 2024 contre 30,9% durant la même période une année auparavant. Cependant, l'amélioration de l'activité agricole, notamment pour les grandes cultures, restera tributaire de la poursuite des précipitations au cours de la campagne actuelle. Dans ce cadre, les superficies à emblaver en céréaliculture au titre de la campagne en cours sont estimées à 1.194 mille hectares dont 619 mille hectares de blé dur, 520 mille d'orge et 54 mille de blé tendre et triticale, contre 979 mille hectares au titre de la campagne précédente.

Pour le secteur de l'arboriculture, **la récolte d'huile d'olive** pour la campagne actuelle est estimée entre 210 et 220 mille tonnes contre 217 mille enregistrées la saison précédente.

S'agissant de **la récolte des agrumes** pour la campagne 2023-2024, la production devrait atteindre 365 mille tonnes contre 290 mille durant la campagne précédente, soit une hausse de 25,9%. De même, **la production des dattes** devrait augmenter de 14,7%, au cours de cette campagne, pour s'établir à 390 mille tonnes.

Quant à **la balance alimentaire**, elle s'est soldée, en 2023, par un déficit de 211,4 MDT contre 1991,7 MDT une année auparavant, une amélioration expliquée, principalement, par la hausse des exportations (+21,3%), essentiellement d'huile d'olive (+52,4%), conjuguée à une contraction des importations (-6,2%), notamment, celles des céréales (-11,2%) et des huiles végétales (-40%). Par conséquent, **le taux de couverture** s'est amélioré de 22 points de pourcentage pour s'établir à 97,2%.

Activité Industrielle

L'activité industrielle a été marquée, en 2023, par le bon comportement des industries manufacturières exportatrices parallèlement à une contreperformance des industries extractives.

Ainsi, **les échanges commerciaux du secteur industriel** avec l'extérieur, ont été caractérisés, durant l'année 2023, par une poursuite de la **hausse des exportations des industries mécaniques et électriques** (+15,9% contre +14,1% en 2022) contre un **ralentissement sensible de celles des industries du textile, habillement et cuirs** (+6,9% contre +21,9%), suite à la baisse de la demande émanant de la Zone Euro.

Pour leur part, les exportations du **secteur agro-alimentaire** ont connu une décélération (+17,8% contre +34,2% en 2022), en relation avec le fléchissement de la production d'huile d'olive et ce, malgré la hausse des prix sur le marché international.

En revanche, **les exportations des mines, phosphates et dérivés** ont enregistré **une forte contraction** (-25,8% en 2023 contre +56,1% un an auparavant) suite à la baisse de la production de phosphate (2,3 millions de tonnes, au cours des 10 premiers mois de 2023, contre un objectif annuel de 5,1 millions de tonnes).

Sur **le plan énergétique**, le déficit de la balance énergétique s'est amélioré durant l'année 2023, pour revenir à 9.665,7 MDT contre 10.566,2 MDT en 2022, soit 56,6% du déficit commercial global. Cette évolution est imputable à la baisse des importations (-10,8% contre +83,7%) conjuguée à la contraction des exportations (-16,2% contre +51,4%).

Tourisme

Le redressement de l'activité touristique s'est confirmé au cours de l'année 2023, comme en témoigne l'évolution soutenue de ses principaux indicateurs. En effet, le flux de touristes étrangers s'est accru de 57,4% portant sur 8,1 millions de touristes contre 5,2 millions une année auparavant.

Corrélativement, les nuitées touristiques globales, ont connu, en 2023, une hausse de 27%, atteignant 24,6 millions d'unités contre 19,4 millions en 2022. Cependant, elles demeurent largement en dessous de leur niveau pré-Covid (29,9 millions d'unités).

Pour leur part, les recettes touristiques en devises ont évolué, au cours de la même période, à un rythme moins rapide qu'une année auparavant (+28,1% contre +83,5%) pour s'établir à 6943,5 MDT. Sans effet change, la hausse de ces recettes a été de 25,5% contre 79,4% en 2022.

C. Marché Bancaire et financier

Atténuation des besoins des banques en liquidité au cours du dernier trimestre de 2023

Liquidité Bancaire

Au cours du dernier trimestre de 2023, les besoins moyens des banques en liquidité se sont inscrits à la baisse de 1.227 MDT par rapport au trimestre précédent pour s'établir à 14.038 MDT, portant la marque, notamment, de l'effet expansif exercé par les Billets et Monnaies en Circulation (BMC) après le retour de près de 1.315 MDT de cash aux guichets des banques, surtout pendant les deux premiers mois dudit trimestre.

L'amélioration du niveau de la liquidité bancaire apportée par les BMC, au cours du dernier trimestre de 2023, s'est également conjuguée à un effet expansif provenant des opérations en devises, dans le sillage de la bonne tenue des recettes touristiques et des revenus du travail. Il s'agit, en premier lieu, des opérations de vente de devises contre dinars effectuées par les banques auprès de la Banque centrale, pour un montant net total de 855 MDT, et en deuxième lieu, de la dinarisation de l'équivalent de 152 MDT de billets de banque étrangers (BBE).

Interventions de la Banque Centrale et situation du marché monétaire

Les interventions de la Banque centrale sur le marché monétaire ont régressé de 1.280 MDT,

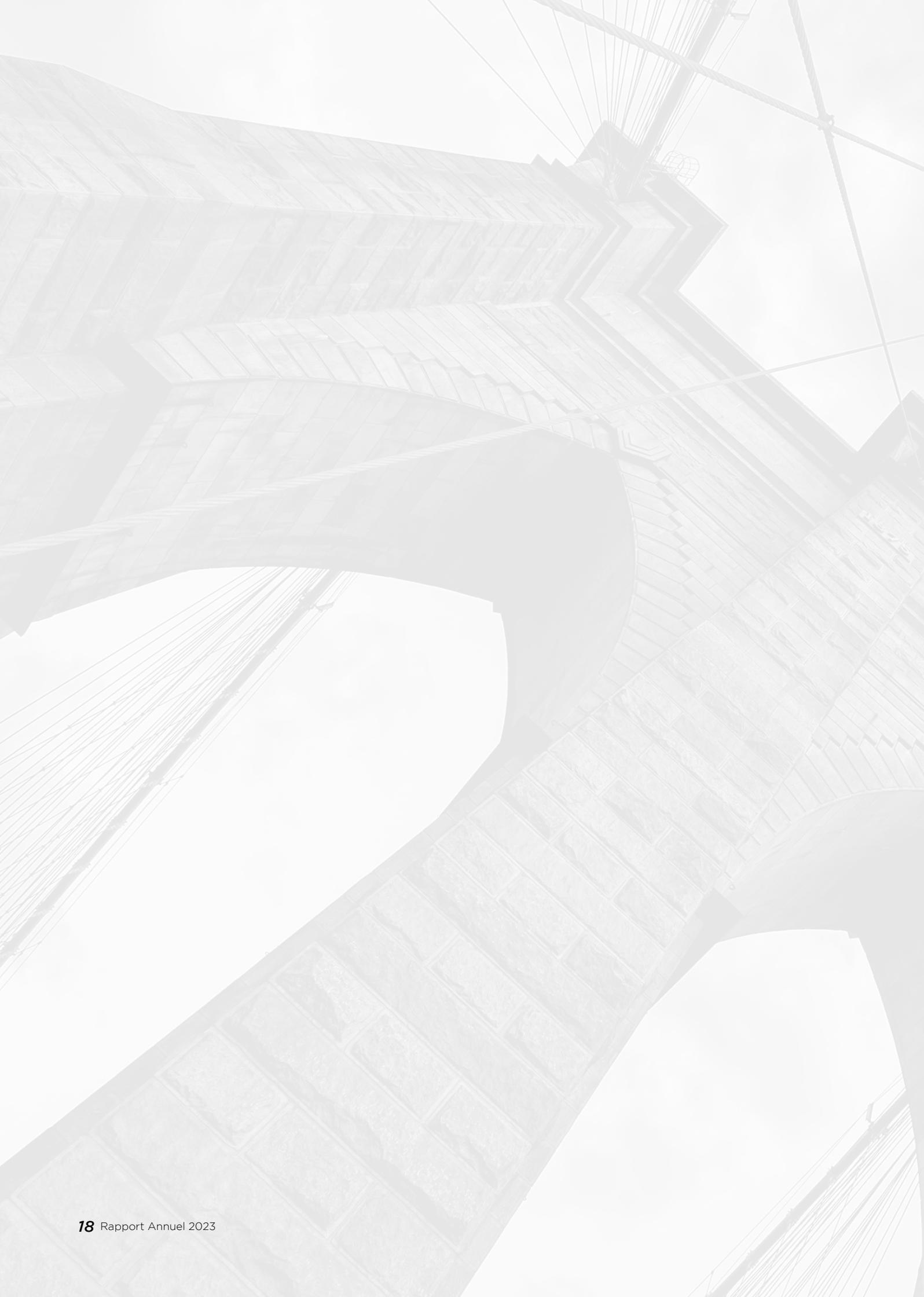
revenant de 15.011 MDT en moyenne au troisième trimestre de 2023 à 13.731 MDT au quatrième trimestre de la même année. Cette régression s'est traduite, notamment, par une baisse du volume des opérations principales de refinancement de 2.105 MDT pour s'établir à 5.703 MDT, en moyenne, au T4-2023.

Les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée d'un mois et les opérations de swap de change à des fins de politique monétaire ont également baissé, durant la période sous-revue, revenant de 783 MDT à 683 MDT et de 40 MDT à 37 MDT, respectivement. En revanche, l'intervention de la Banque centrale par les opérations fermes s'est intensifiée, impliquant un volume moyen de 7.308 MDT au T4-2023 contre 6.380 MDT au T3-2023, accaparant ainsi, plus de la moitié du volume global des interventions de la Banque centrale sur le marché monétaire, soit près de 53%.

Par conséquent, le volume global de refinancement a diminué, au dernier trimestre de 2023, s'établissant à 14.080 MDT, en moyenne, contre 15.313 MDT au T3-2023.

Taux du Marché Monétaire

Le taux mensuel moyen du marché (TMM) s'est situé, pendant le quatrième trimestre de 2023, à un point de base en dessous du taux directeur de la Banque centrale (8,00%), soit 7,99% contre 8,0% au T3-2023.





ACTIONNARIAT



1. Répartition du Capital social au 31/12/2023

ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONS	MONTANT DINARS	% AU 31/12/2023
ACTIONNAIRES TUNISIENS	576	17 762 841	88 814 205	88,807
PERSONNES MORALES	39	12 156 380	60 781 900	60,777
PERSONNES PHYSIQUES	537	5 606 461	28 032 305	28,030
GROUPE CARTE	3	7 902 638	39 513 190	39,510
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263
CARTE VIE	1	50 000	250 000	0,250
GROUPE TAMARZISTE	7	2 589 105	12 945 525	12,945
PERSONNES PHYSIQUES	5	368 842	1 844 210	1,844
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921
MENNINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,180
GROUPE MOHAMED RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,970
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
FAMILLE SELLAMI	12	1 897 468	9 487 340	9,487
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 053 357	5 266 785	5,266
STRAMICA	1	590 652	2 953 260	2,953
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
FAMILLE BOURICHA	6	1 022 689	5 113 445	5,113
PERSONNES PHYSIQUES	5	986 672	4 933 360	4,933
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180
HÉRITIERS SADOK BEN SEDRINE	11	1 170 237	5 851 185	5,851
PERSONNES PHYSIQUES	11	1 170 237	5 851 185	5,851
FAMILLE JEMAA BEN SEDRINE	4	467 307	2 336 535	2,336
PERSONNES PHYSIQUES	4	467 307	2 336 535	2,336
MR SAÂD HAJ KHELIFA	2	318 626	1 593 130	1,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339

ACTIONNAIRES	NOMBRES D'ACTIONNAIRES	NOMBRES D' ACTIONS	MONTANT DINARS	% AU 31/12/2023
FAMILLE BOUAOUADJA	4	272 736	1 363 680	1,364
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364
ASSURANCES	2	16 370	81 850	0,082
SICAV	1	997	4 985	0,005
FONDS	3	981	4 905	0,005
AUTRES PERSONNES MORALES	20	73 149	365 745	0,366
M MED RACHED CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278
M ABDESSALEM BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491
M ABDELAZIZ BOURICHA	1	73 970	369 850	0,370
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	496	808 832	4 044 160	4,044
ACTIONS NON CRÉÉES		17 231	86 155	0,086
PROVENANT D'ATTRIBUTIONS GRATUITES REVENANT À DES ACTIONNAIRES ANONYMES		17 231	86 155	0,086
ACTIONNAIRES ETRANGERS	7	2 221 457	11 107 285	11,106
PERSONNES MORALES NON RÉSIDENTES	1	2 217 766	11 088 830	11,088
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088
PERSONNES PHYSIQUES NON RÉSIDENTES	6	3 691	18 455	0,018
PERSONNES PHYSIQUES NON RÉSIDENTES	6	3 691	18 455	0,018
TOTAL	583	20 001 529	100 007 645	100,000

2. Condition d'accès à l'Assemblée Générale

Les assemblées générales se composent des actionnaires détenant au moins 10 actions pourvu que les actions aient été libérées des versements exigibles.

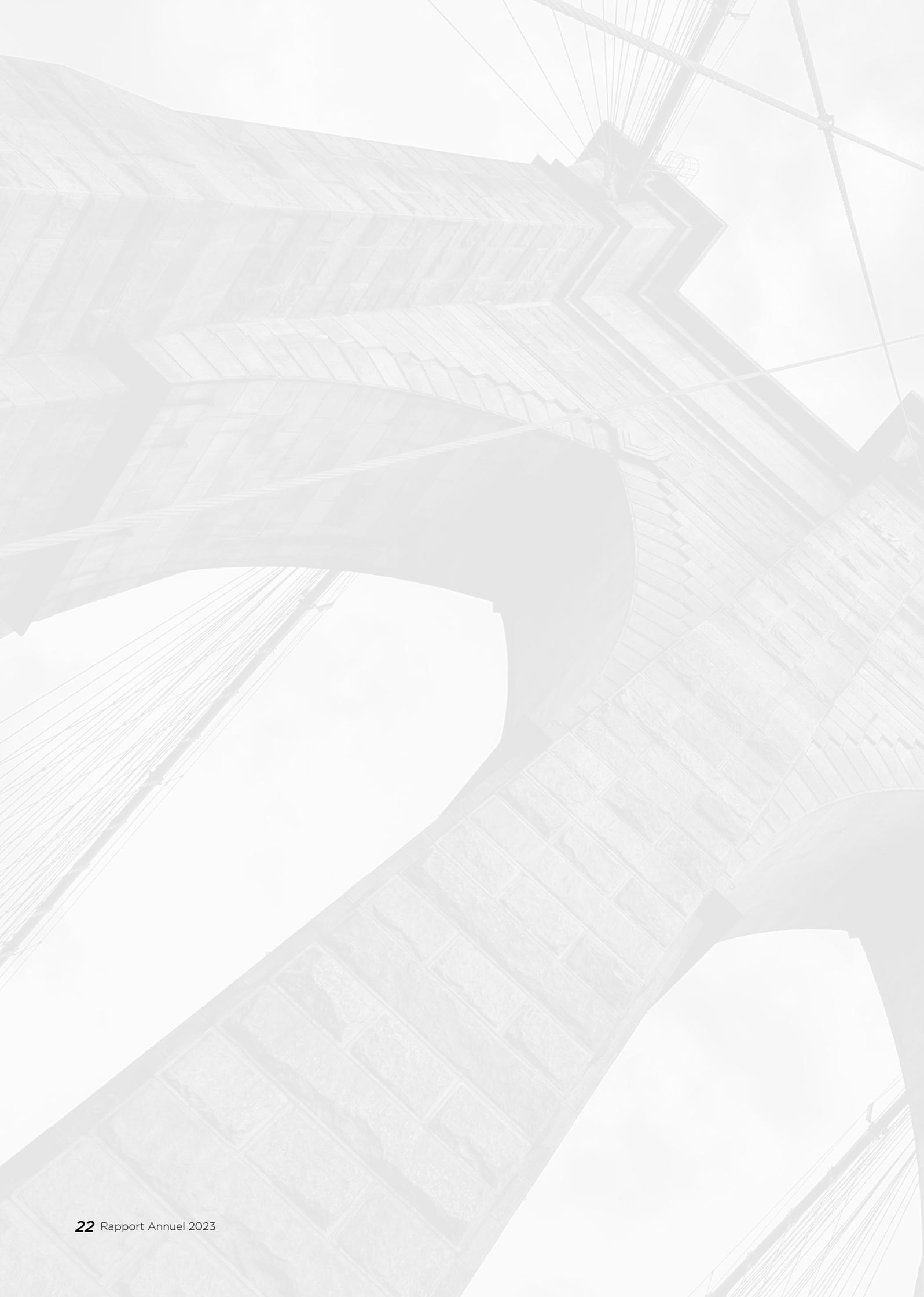
Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les Statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

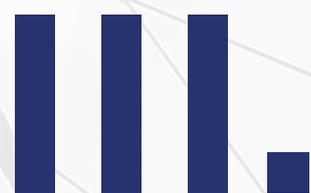
Ces actionnaires peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

3. Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale

Une délégation a été accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2022 pour émettre un ou plusieurs emprunts obligataires sur une période de 5 ans à hauteur d'une enveloppe de 150 millions de dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission des modalités et conditions de l'emprunt.





GOUVERNANCE



A. Conseil D'Administration

Le Conseil d'Administration de la Banque compte deux membres indépendants, un membre représentant les petits actionnaires et 10 membres au total. La banque se conforme ainsi aux dispositions légales et réglementaires, notamment la Directive de la circulaire de la BCT N° 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie sur la gouvernance au sein des Banques et aux Etablissements financiers, et de la réglementation relative au Marché Financier pour les établissements cotés à la bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

1. Composition au 31 Décembre 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION UBCI	NOM ET PRÉNOM	DATE 1 ^{ÈRE} NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT VALIDITÉ DE MANDAT	PARTICIPATIONS DES ADMINISTRATEURS UBCI DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
Président	M. Hassine DOGHRI	27/04/2021	29/04/2022 AGO qui statuera sur l'exercice 2024	CITE - CIIM - COTIF - COFITE - SERENITY - PERENITY - SIDHET - BUSINESS TOWERS - ALKIMIA - CARTE - COFIB CAPITAL FINANCE - CARTE VIE - UTP - Utique GAZ
Administrateur	Meninx Holding représentée par Mme Mongia CHABLY	01/05/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2023	Néant
Administrateur	Serenity Capital Finance Holding SA représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA	27/04/2021	26/04/2023 AGO qui statuera sur l'exercice 2025	- MB Consulting sarl - ASSARA sarl
Administrateur	M. Hakim DOGHRI	27/04/2021	26/04/2023 AGO qui statuera sur l'exercice 2025	- Perenity Capital Holding - Serenity Capital Finance Holding - Motor Holding - COFITE SICAF - COTIF SICAR
Administrateur	M. Radhi MEDDEB	27/04/2021	AGO qui statuera sur l'exercice 2023	- DAAM, ex CFE Tunisie - COMETE Immobilière - Portefeuille d'actions géré par Tunisie Valeurs
Administrateur	Mme Sonya BOURICHA	24/04/2019	29/04/2022 AGO qui statuera sur l'exercice 2024	- SOICEM - SICMM - Sté ELEXA - STE DE PECHE EL MONTASSAR - PROPLAST - SODET - GENERAL METAL - STE ALBATROS - STE SOMACOR - AGROPACK - AMATAB - CTA/SIAM - STADA - STE HUILEX - CLINIQUE BASSATINE - SAROST SA - TOPIC SA - STC - HOTEL SIDI MANSOUR DJERBA - LAMIPLAST - SYB REAL ESTATE SCES - SYB CONSULTANCY SCES Portefeuilles d'actions gérés par Tunisie Valeurs, MAC SA, BTK Conseil et TSI - Portefeuille participations dans les banques UBCI, BIAT et ATTJARI
Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	M. Slim ZEGHAL	26/04/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2025	- Stratego - Cogitel - FZ Holding - APTH - Z Pack Holding - MedTech
Administrateur indépendant	Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	27/04/2021	29/04/2022 AGO qui statuera sur l'exercice 2024	- Birimian Holding (société de droit mauricien) - Amethis Partners (société de droit luxembourgeois)
Administrateur	STRAMICA représentée par M. Khaled SELLAMI	26/04/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2025	- Comptoir National Tunisien CNT - Maison Interbois - Stramica - STIB
Administrateur indépendant	Mme Neila BENZINA	26/04/2018	27/04/2021 AGO qui statuera sur l'exercice 2023	

DÉCLARATION DES FONCTIONS DE RESPONSABILITÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

- Président du Conseil : CARTE IARD / CARTE VIE / Serenity Capital Finance Holding SA / Perenity Capital Holding SA / COTIF SICAR /CITE / CIIM/ UTIQUE GAZ / COFIB CAPITAL FINANCES / SIDHET/ LINDE GAZ
- Administrateur : ASKIA Assurances / COFITE SICAF / ALKIMIA / NOUVELAIR / CIMENT DE GABES / UTP/ CAP BANK

- DGA : Meninx Holding
- Gérante : Meninx Conseil
- Administrateur : Holged Tunisie / Tunisie call center / Raynal (compagnie d'assurance en Afrique) / OIS Motors

- Gérant de la société : INCOM SARL / MB Consulting SARL / ASSARA SARL
- Administrateur : NG Technologies

- Président Directeur Général : COFITE SICAF
- Directeur Général : Serenity Capital Finance Holding SA / COTIF-SICAR / SIDHET
- Administrateur : CARTE VIE / COFIB CAPITAL FINANCES / Perenity Capital Holding SA / Motor Holding SA / Cap Bank / UTP SICAF/UCDS

- Président Directeur Général : COMETE Immobilière
- Président du Conseil : DAAM (ex Centre Financier aux Entrepreneurs)
- Administrateur : Assurances CARTE / Assurances Carte Vie / STEG ER / Fonds Tunisien pour l'Investissement / Autorité Tunisienne de l'Investissement

- Administrateur : UTP Filiale UBCI,
- Administrateur et membre du Comité d'Audit : SAROST SA / TOPIC SA
- Gérant de société : STADA Société Tahar de Développement Agricole / SYB REAL ESTATE SCES / SYB CONSULTANCY SCES

- Président Directeur Général : FZ Holding / Z Pack Holding / Altea Packaging Holding Tunisie
- Directeur Général : Cogitel
- Président du Comité d'investissement : Fonds Innovatech
- Administrateur : Altea Packaging / FZ Holding & Z Pack Holding / Cogitel (Industrie) / Telnet (Technologie) / MedTech (Education supérieure) / IGPPP (Instance nationale) / IACE (Think Tank) / EFE (ONG œuvrant pour l'employabilité) / Sotipapier (Industrie)

- Présidente Directrice Générale : Birimian Holding Limited / Birimian Ventures
- Administratrice Indépendante et Présidente du Comité des Risques : Orange Abidjan Participations
- Membre indépendant du Conseil Stratégique Consultatif: Arise II P
- Administratrice Indépendante et Présidente du Comité des Risques : Groupes BMCE-Bank of Africa

- Administrateur Directeur Général : STRAMICA / CNT
- Administrateur Directeur Général Adjoint : STRAMIFLEX / STIB
- Administrateur : Ober SA (France)
- Gérant : L'Immobilière du Comptoir / C-BôMeubles

- Président Directeur Général : Wimbee France et de Wimbeetech Tunisie / Africatek Academy / Campusna France et Tunisie

Le Conseil d'Administration de l'UBCI compte à fin 2023, 4 femmes sur un total de 10 administrateurs, soit 40 % de l'effectif total du Conseil en 2023. L'UBCI confirme ainsi son engagement pour la diversité des genres et la promotion des femmes

NOMBRE DE MEMBRES
INDÉPENDANTS

2/10

POURCENTAGE
DE LA PRÉSENCE
FÉMININE AU CONSEIL

40%

NOMBRE
DE RÉUNIONS

6

2. Fréquence des Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises en 2023 selon le calendrier suivant :

PREMIER SEMESTRE 2023

28 Février	28 Mars
26 Avril	01 Juin

SECOND SEMESTRE 2023

29 Août	28 Novembre
---------	-------------

3. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés, conformément aux dispositions de l'article 190 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et de l'article 13 des Statuts de l'UBCI, par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 ans. Les Administrateurs personnes morales, sont tenus de désigner un Représentant Permanent.

Les membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire (articles 190 et 283 du CSC).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite à un décès, une incapacité physique, une démission

ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration, peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Dans le cas où le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance au regard du nombre minimum requis de membres du Conseil d'Administration.

B. Code de Gouvernance

UBCI est convaincue que l'institutionnalisation des principes de bonne gouvernance au sein de la banque lui permettront de clarifier les rôles et les responsabilités du Conseil d'Administration et des Comités le secondant. Définir les normes d'intégrité, et de comportement éthique. Assurer la rentabilité, l'efficacité, la crédibilité et la stabilité financière de l'établissement. Améliorer les relations entre les parties prenantes. Assurer un traitement équitable des actionnaires et préserver les intérêts des actionnaires minoritaires et enfin, garantir la transparence et la divulgation d'une information fiable aux parties prenantes.

1. Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

A ces fins :

Arrête la stratégie globale de l'établissement et surveille sa mise en œuvre :

- Valide la stratégie de développement de l'établissement basée sur une politique formalisée d'appétence pour le risque,
- Fixe d'une manière formalisée des objectifs de croissance et de rentabilité en cohérence avec la politique d'appétence pour le risque et la préservation de la solidité financière de l'établissement.
- S'assure que les moyens humains, financiers et techniques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées.
- Surveille la mise en œuvre effective par la Direction Générale de la stratégie de l'établissement.
- Vérifie régulièrement la pertinence des objectifs fixés notamment au regard des évolutions des métiers de la banque et de la finance ainsi que des évolutions réglementaires, économiques et environnementales.

Valide le cadre de Gouvernance de la banque ainsi que les politiques :

- Arrête un cadre de gouvernance en adéquation avec la taille, la complexité et la nature de l'activité ainsi que le profil du risque de l'établissement,
- Arrête et veille à l'application effective de la politique de gestion des conflits d'intérêts,
- Veille à l'ancrage d'une véritable culture du risque dans la gestion de l'UBCI et la surveillance de l'efficacité et l'indépendance des fonctions de contrôle,
- Arrête et veille à l'application effective d'une politique de conformité,
- Arrête une politique de nomination et de rémunération,
- Arrête et veille à la mise en œuvre d'une politique de reddition et de divulgation vis-vis des parties prenantes,
- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle à l'égard des parties prenantes. Ces règles sont consignées dans un Code de Conduite.

Surveille le fonctionnement de l'établissement et contrôle l'atteinte des objectifs fixés :

- Contrôle la cohérence de la politique d'intervention de l'organe de direction avec la stratégie et les politiques approuvées, y compris la politique des risques.
- Assure la surveillance de l'efficacité de la gestion de l'établissement par la Direction Générale en s'appuyant notamment sur les travaux des fonctions de contrôle (Conformité, Gestion des Risques et Audit Interne).
- Arrête des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de l'établissement notamment en matière de solvabilité, de liquidité, de rentabilité, et de conformité.
- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- Procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :

- Aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur,
- Au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes,
- À l'examen et à l'arrêté des comptes,
- À la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Veille à la protection des intérêts des parties prenantes internes et externes :

- Veille à la protection des intérêts des déposants et des usagers des services bancaires et de leurs données à caractère personnel,
- Désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans.

Veille à la consécration d'une véritable culture sociale et environnementale :

- Veille à la consécration d'une véritable culture d'entreprise valorisant le comportement responsable et éthique ainsi que le respect des principes de la responsabilité sociétale et environnementale,
- Arrête et veille à la mise en œuvre d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale,
- Contrôle la cohérence entre les actions sociales et environnementales réalisées par la banque et la politique arrêtée,
- Arrête des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de la banque notamment en matière de responsabilité sociétale et environnementale,
- Vérifie régulièrement la pertinence des objectifs fixés notamment au regard des évolutions sociales et environnementales.

2. Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration doivent disposer des connaissances, compétences et de l'expérience nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions, pour cela le Conseil veillera à ce que chaque membre ait les compétences requises et ait accès aux outils nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont assignées. Le conseil se référera aux critères de nomination de nouveaux administrateurs fixés par le

Comité de Nomination et de Rémunération.

Afin de favoriser l'indépendance, le Conseil d'Administration met en place un environnement garantissant l'esprit critique et l'indépendance des membres entre eux afin de promouvoir un jugement indépendant et objectif.

A. Le président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration est l'interlocuteur des actionnaires et de la Banque Centrale de Tunisie pour les aspects relatifs à la gouvernance de l'établissement ainsi que dans toute circonstance exceptionnelle susceptible d'entraver le fonctionnement de ses organes de gouvernance.

Le président du Conseil d'Administration prépare, coordonne et dirige les travaux du conseil d'administration. Il est chargé notamment d'arrêter l'ordre du jour des réunions de l'organe d'administration en concertation avec la Direction Générale et les autres structures de gouvernance.

Il s'assure de la régularité des réunions de l'organe d'administration et communique à la Direction Générale les requêtes, les commentaires et toute décision du Conseil d'Administration.

Il préside et anime les débats lors des réunions du Conseil d'Administration et veille à ce que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées en vue d'instaurer un processus de prise de décision transparent et efficace.

Le Président du Conseil n'exerce aucune responsabilité exécutive, celle-ci étant assurée par la Direction Générale.

B. Le Secrétariat Permanent du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se dote d'un secrétariat permanent placé sous la hiérarchie directe du Président.

Le Secrétariat Permanent du Conseil d'Administration est chargé de remettre à chaque membre l'ordre du jour ainsi que des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans un délai suffisant pour permettre à chaque membre de bien préparer les questions inscrites à l'ordre du jour. Il a la mission également de l'établissement du procès-verbal à la fin de chaque réunion.

3. Comportement de l'Administrateur – Déontologie

- Tous les membres du Conseil d'Administration et les membres de l'organe de Direction sont tenus de Déclarer tout intérêt pouvant donner lieu à un conflit potentiel ou perçu ex. mandats multiples, relations d'affaires ou autres circonstances susceptibles d'interférer avec l'exercice d'un jugement objectif. Ils doivent Déclarer dès qu'ils ont connaissance qu'un sujet devant être discuté lors d'une réunion du conseil ou d'un Comité peut donner lieu à un conflit d'intérêts avant la réunion en question. L'administrateur en situation de conflit ne participera pas à la discussion du sujet objet du conflit, et ne participera pas au vote.
- Le Conseil d'Administration exige de tout candidat appelé à être nommé parmi ses membres ou au sein de la Direction Générale, une déclaration sur l'honneur permettant de vérifier l'existence ou non de situations de conflit d'intérêts.
- Les membres du Conseil d'Administration doivent, également au cours de leurs mandats, tenir informé l'organe d'administration avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique. La déclaration sur l'honneur doit être signée par tout candidat appelé à être nommé parmi les membres du Conseil d'Administration.
- Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.
- Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.
- L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.
- Conformément à la politique du Conseil, les administrateurs et la Direction Générale doivent se conduire selon les normes d'éthique les plus élevées. Tous les administrateurs, cadres et employés doivent toujours se comporter de manière éthique et professionnelle, se

conformer au Code de conduite et ainsi protéger et promouvoir la réputation et la performance de la banque. Le Conseil d'Administration est responsable du suivi et de l'évaluation de la bonne application du code de conduite.

- Le Conseil d'Administration doit reconnaître, respecter et protéger les droits des actionnaires et assurer un traitement équitable de tous les actionnaires qu'ils soient minoritaires, institutionnels ou étrangers.
- Le Conseil fournira aux actionnaires les informations requises par la loi applicable et établira des mécanismes pour assurer une communication efficace avec les actionnaires.
- Le conseil doit encourager la participation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle afin d'assurer un niveau élevé de responsabilité et de discussion sur la stratégie et les objectifs de la banque.
- Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité.

4. Les Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil, aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et aux dispositions réglementaires.

A. Le Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

a. Rôles et missions du Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne.

Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité d'Audit est appelé notamment à :

1. Définir les politiques et veiller à leur mise en place

- Définir les politiques d'audit et d'information financière.

2. S'assurer du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne en place

- Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, proposer des mesures correctrices et s'assurer de leur mise en œuvre,
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la banque centrale de Tunisie,
- Suivre l'activité des organes chargés des fonctions de contrôle (Audit interne, gestion des risques et conformité) et donner son avis au conseil sur la nomination du Directeur d'Audit Interne, sa promotion ainsi que sa rémunération, et
- Réviser les principaux rapports de contrôle interne avant leur transmission à la banque centrale de Tunisie.

3. S'assurer du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne

- Contrôler les activités de la Direction d'Audit Interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle,
- Veiller à ce que la Direction d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

4. S'assurer de la qualité et de la pertinence de l'information financière produite

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les états financiers,
- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,

- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement,
- Réviser les principaux rapports et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie,
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle,

5. Nomination et évaluation des commissaires aux comptes

- Proposer la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes,
- Donner son avis sur la rémunération des commissaires aux comptes et des auditeurs externes, et
- Donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'UBCI.

b. Composition du Comité d'Audit

La composition du comité d'Audit est comme suit :

- » **Mme Neila BEN ZINA**
Administratrice Indépendante,
Présidente ;
- » **M. Radhi MEDDEB**
Administrateur, Membre ;
- » **Mme Sonya BOURICHA**
Administratrice, Membre.
- » **M. Slim ZGHAL**
Administrateur Représentant des Actionnaires
Minoritaires, Membre

c. Fréquence de réunions du Comité d'Audit en 2023

Au cours de l'année 2023, le Comité d'Audit de l'UBCI a tenu quatre réunions, en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

27 Mars	12 Juillet
24 Août	26 Décembre

B. Le Comité des Risques

a. Rôle et responsabilités du Comité des Risques

Le Comité des Risques a pour mission d'appuyer le Conseil d'Administration de la Banque dans l'exercice de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des risques est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne : Responsables opérationnels et fonctionnels, Responsables du Contrôle Périodique, de la Conformité, des Risques, de la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent...

Le rôle du comité des risques consiste notamment à :

- Instaurer une vue globale et structurée du dispositif de gestion des risques,
- Analyser, recommander des pistes d'amélioration et prendre des décisions sur ces sujets,
- Constituer un niveau de détection, d'alerte et d'escalade pour les faiblesses identifiées,
- Suivre la mise en place des actions d'amélioration, ainsi que les projets structurants engagés.

Pour être en mesure de réaliser son rôle et ses objectifs, le Comité a le pouvoir de décision dans son périmètre d'intervention.

L'objectif du Comité est d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception, la mise à jour et le suivi d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels conforme à l'appétence au risque souhaitée et décidée,
- L'appréciation de la politique et de la stratégie de prise de risque, et particulièrement dans le cadre d'un changement et d'évolution de contexte (macroéconomique...),
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques et le suivi des indicateurs clés,
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée,
- L'appréciation de l'efficacité du dispositif de contrôle et des actions d'amélioration et des actions correctives engagées ou à engager,

- L'analyse de l'exposition de la Banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et de non-conformité les plus significatifs,
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risques de la Banque,
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil,
- L'approbation des plans de continuité d'activité,
- La validation a posteriori des décisions de crédit sur les plus importantes expositions de la Banque.

Le Comité a également pour objectifs de :

- Permettre aux lignes de métiers et aux fonctions de signaler les risques opérationnels et de non-conformité les plus significatifs, ainsi que les faiblesses dans l'environnement du contrôle permanent,
- Souligner les plans d'actions associés et de fournir une vue d'ensemble sur l'état d'avancement des mesures prises.

Le Comité est une instance décisionnelle chargée d'assister le Responsable de la Banque dans l'établissement d'un système de contrôle interne adapté aux risques et aux enjeux de l'entreprise. Il favorise la diffusion d'une culture de prise de risque, de gestion des risques et de contrôle.

À cet effet, il examine les synthèses des rapports d'activité ainsi que les analyses de la situation de la Banque, et prend des décisions concernant les orientations à suivre ainsi que les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.

b. Composition du Comité des Risques :

- » **Mme Laureen KOUASSI OLSSON**
Administratrice Indépendante,
Présidente ;
- » **M. Hakim DOGHRI**
Administrateur, Membre ;
- » **M. Mehdi BOUHAOUALA**
Administrateur, Membre ;
- » **M. Khaled SELLAMI**
Administrateur, Membre ;

c. Fréquence de réunions du Comité des Risques en 2023

Le Comité des Risques a tenu 16 réunions en 2023, en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

1^{er} Semestre 2023

3 RÉUNIONS 23 Février	1 RÉUNION 20 Avril	3 RÉUNIONS 27 Juin
--------------------------	-----------------------	-----------------------

2^{ème} Semestre 2023

5 RÉUNIONS 29 Septembre	4 RÉUNIONS 12 Décembre
----------------------------	---------------------------

C. Le Comité de Nomination et de Rémunération (CNR)

a. Rôles et missions du Comité de Nomination et de Rémunération :

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans la conception des politiques et des processus relatifs à la nomination et la rémunération des administrateurs et des directeurs des fonctions clés.

Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité d'Audit est appelé notamment à :

- La conception et le suivi de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités, de la Direction Générale, des responsables des fonctions clés.
- La conception et le suivi de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des Comités, de la Direction Générale, des responsables des fonctions clés,
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses Comités, et
- La conception et le suivi de la politique de gestion des situations de conflits d'intérêts.

Ceci permet de s'assurer que les dispositions sont en conformité avec l'intérêt social et celui des actionnaires, qu'elles respectent la réglementation locale, qu'elles sont justes et équitables, qu'elles n'entraînent aucune prise de risques excessive, qu'elles n'engendrent pas de conflits d'intérêts et qu'elles sont cohérentes avec les politiques de la Banque.

Le CNR est également en charge, avec l'assistance de la Direction Générale, de :

- la veille sur les tendances du marché en matière de rémunération,
- la revue de la procédure de plan de succession et de recrutement des responsables des fonctions clés,
- la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être communiquées par la Banque dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié.

Le CNR doit procéder à l'examen du respect et de la bonne application des règles de déontologie. Le CNR est tenu également d'examiner annuellement, le respect par les administrateurs indépendants des critères prévus à l'article 20 de la circulaire BCT 2021-05. Les conclusions de cet examen seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration.

b. Composition du Comité de Nomination et de Rémunération :

- » **M. Radhi MEDDEB**
Administrateur, Président ;
- » **Mme. Sonya BOURICHA**
Administratrice, Membre ;
- » **Mme. Neila BENZINA**
Administratrice, Membre ;
- » **M. Hakim DOGHRI**
Administrateur, Membre ;

c. Fréquence de réunions du Comité

Au cours de l'année 2023, le Comité de Nomination et de rémunération a tenu 8 réunions en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

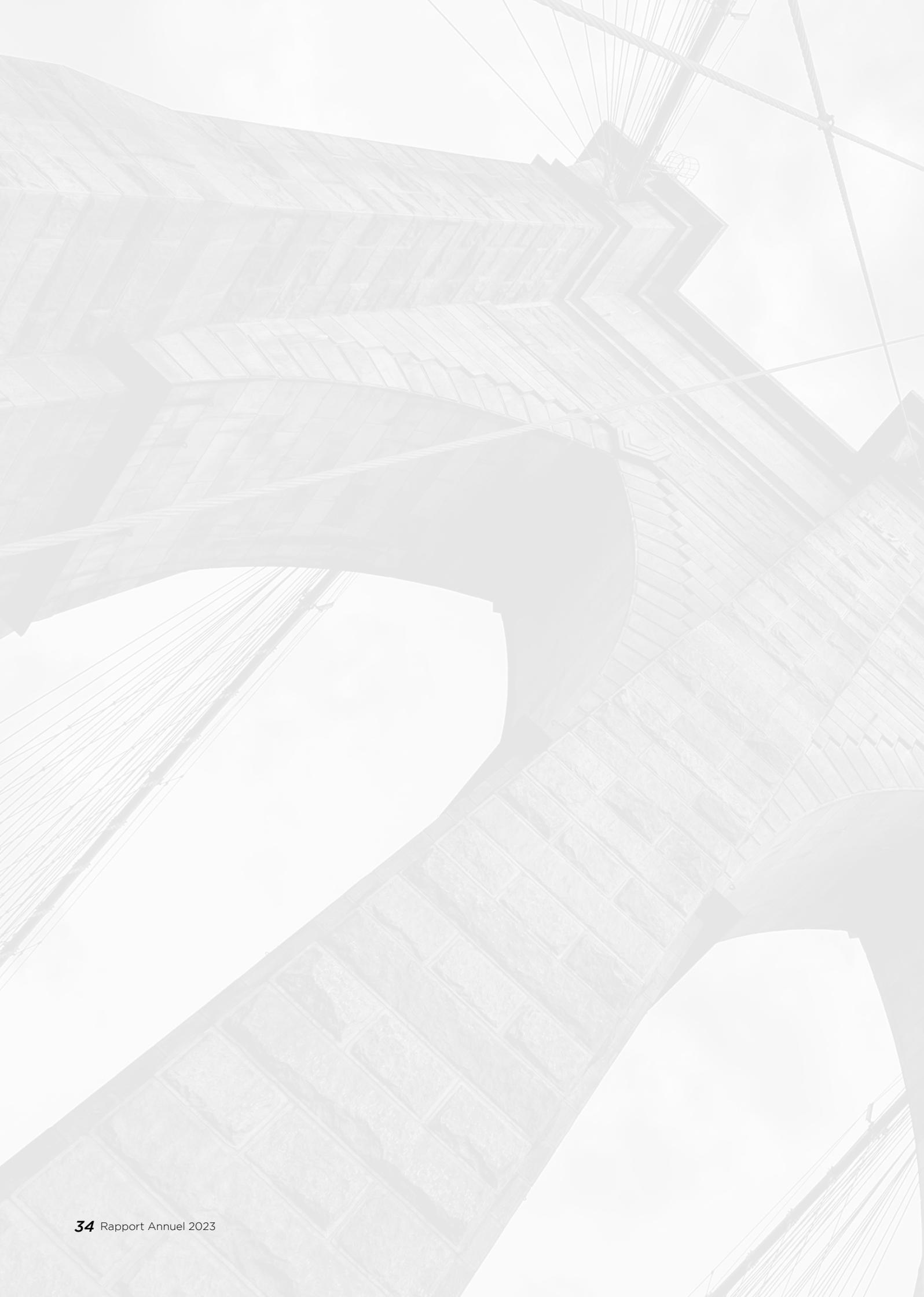
1^{er} Semestre 2023

16 Janvier	21 Février	25 Avril
20 Mai	05 Juin	

2^{ème} Semestre 2023

25 Août	17 Octobre	14 Novembre
---------	------------	-------------







IV.
COMITÉ EXÉCUTIF
COMMISSAIRES AUX
COMPTES

A. Membres du Comité Exécutif de l'UBCI



M. Mohamed **KOUBAA**
Directeur Général



M. Maher **BEN ABDALLAH**
Directeur du Corporate &
Investment Banking



M. Ouahib **ABDELHADI**
Directeur du Retail Banking



M. Noureddine **TARHOUNI**
Directeur des Risques



Mme Hager **GABSI**
Directrice du Juridique
et Contrôles



Mme Sana **NOUIRA**
Directrice des finances



M. Sami **EZZINE**
Directeur des Financements
et Opérations



Mme Nadia **MASLAH**
Directrice des Systèmes
d'Information



Mme Kaouther **DJOUHRI**
Directrice des Ressources
Humaines

B. Audit Interne et Inspection Générale & Conformité



M. Malek FERJANI
Directeur de l'Audit Interne et de
l' Inspection Générale



Mme Lilia KHEMIRA
Directrice de la Conformité

C. Commissaires aux comptes

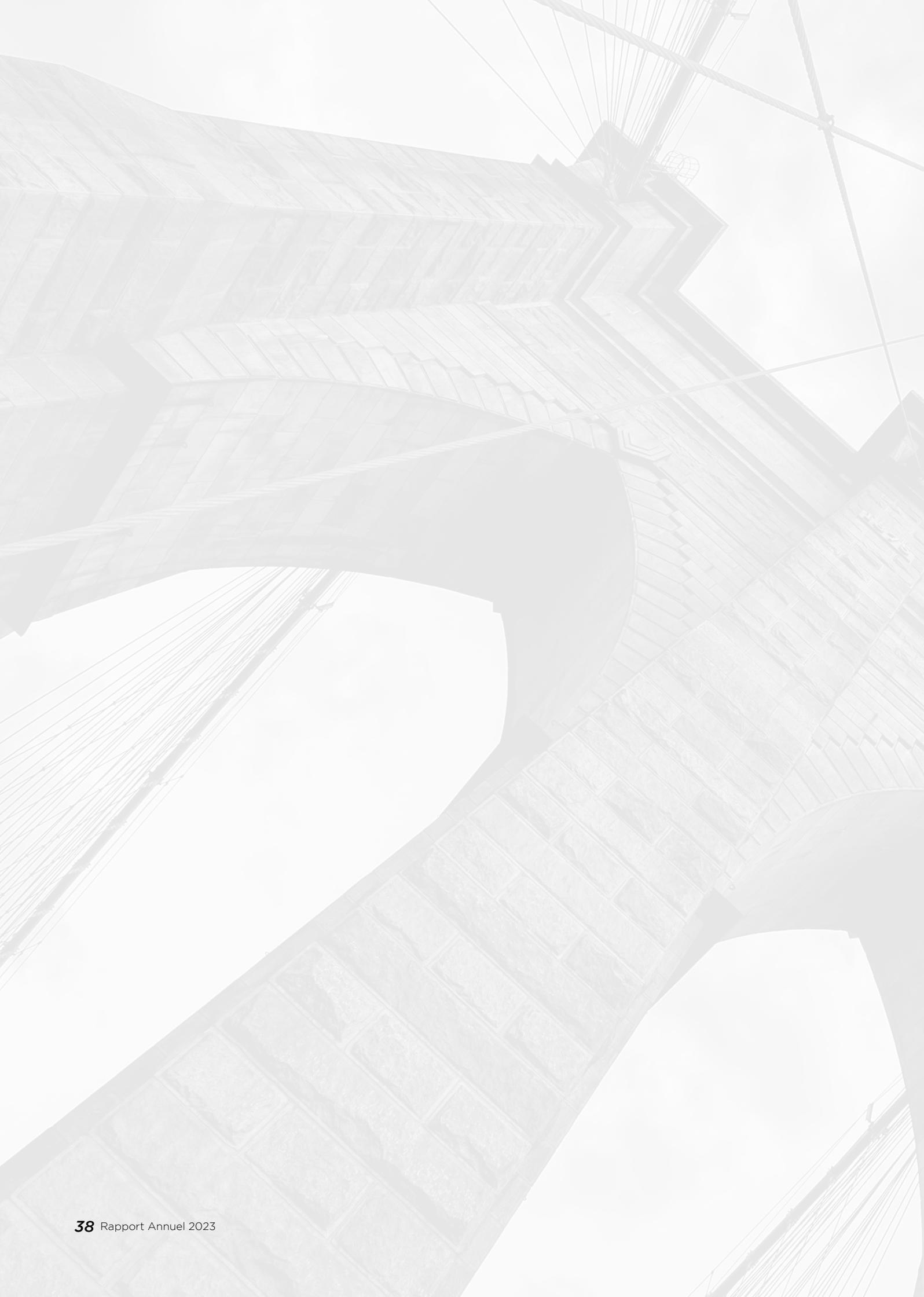
Cabinet MOURAD GUELLATY

MG&CO

Société Mourad Guellaty et Associés
AUDIT & CONSULTING FIRM

Cabinet DELTA Consult

Delta
Consult





V.

VIE DE L'ENTREPRISE



JANVIER

L'UBCI POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EDUCATION



Dans le cadre de la démarche commune de lutte contre l'abandon scolaire du secteur bancaire à l'initiative du CBF et ministère de l'éducation, l'UBCI a choisi parmi la liste des établissements scolaires, le projet d'extension et d'embellissement de l'école primaire Birine située dans la délégation de Sidi Hassine qui compte près de 800 élèves. La cérémonie officielle d'inauguration de l'ECOLE BIRINE a eu lieu fin janvier.

PARTENARIAT UBCI-CCITF 2023



Signature d'une convention de partenariat entre l'UBCI et la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso-Française CCITF, le mardi 24 janvier 2023.

A travers ce partenariat, l'UBCI se veut devenir la banque de référence pour accompagner les entreprises françaises dans leur démarche d'implantation en Tunisie et les entreprises tunisiennes à se développer à l'international, en proposant une offre exclusive dédiée aux 2200 adhérents de la chambre.

FÉVRIER

JOURNÉES ANNUELLES DU CLUB DES DIRIGEANTS DE BANQUES



Les journées annuelles du club des dirigeants de banques et établissements de crédit d'Afrique ont lieu chaque année dans un des pays d'Afrique.

Cette année, c'est la Tunisie qui a accueilli les dirigeants des banques d'Afrique les 9-10 février 2023 au Laico Tunis, sous le thème de « Quelle réglementation bancaire pour les économies africaines ? ».

L'UBCI a été représentée par M. KOUBAA qui a participé au Panel « Digital banking et réglementation LAB-FT ».

L'UBCI REMPORTE LE TROPHÉE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



L'UBCI a obtenu le trophée de « la diversité et de l'inclusion » dans le cadre de la 1ère édition du « trophée de la parité professionnelle dédiée au secteur bancaire », organisée le 08 mars par le magazine « Femmes Maghrébines » à l'occasion de la Journée internationale des droits des Femmes.

En effet, avec un taux de 47% de femmes par rapport à l'effectif global, un taux de représentativité de 45% au niveau du Comité Exécutif et de 40% au niveau du Conseil d'Administration.

UBCI MÉCÈNE CULTUREL DU PROGRAMME « TUNISIA 88 »



L'UBCI accompagne le programme « Tunisia 88 » qui vise à introduire la musique dans tous les lycées de la Tunisie afin d'encourager les jeunes à se produire en chœur et en orchestre.

L'UBCI était présente à leurs concerts musicaux qui ont eu lieu les 08 et 09 avril à la Médina de Tunis et auxquels ont pris part certains clients de la Banque Privée.

AVRIL

FORUM DE L'ECONOMISTE

L'UBCI a renouvelé sa Participation à la 24^{ème} édition du Forum International de l'Economiste qui s'est tenue le 27 avril à l'hôtel Laico-Tunis sous le thème : " La nouvelle mondialisation : Une chance pour la Tunisie ".

LE FORUM
de L'ECONOMISTE

LA NOUVELLE MONDIALISATION
Une chance pour la Tunisie ?

Jeudi 27 avril 2023
à l'hôtel Laico de Tunis

LA NOUVELLE GEOPOLITIQUE DU MONDE | LA TUNISIE FACE AU BRASILEMENT DU MONDE | LA TUNISIE AU DEHORS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE | CES PÉPITES QUI ONT RÉUSSI À S'INTERNATIONALISER

UBCI www.ubci.tn

MAI

PRIX UBCI LABESS DE L'ENTREPRENEUR SOCIAL 2023



Initié en février 2018 par l'UBCI et le Lab'ESS, le Prix de l'Entrepreneur.e Social.e vise à valoriser les initiatives innovantes et à fort impact social et/ou environnemental.

Il s'agit de mettre en avant des entrepreneur(e)s ayant suivi un parcours d'accompagnement dédié à l'innovation sociale, afin de les aider dans leur démarche de recherche de financements.

UBCI PARTENAIRE DE LA CONFÉRENCE WIDS 2023



L'UBCI Partenaire de la 2^{ème} édition de la conférence « Women in DATA Science (WIDS) » qui a eu lieu les 04 et 05 mai, à l'hôtel Novotel, Les Berges du Lac.

WIDS est un mouvement mondial présent dans 175 pays dont la Tunisie, qui célèbre et soutient les réalisations des femmes dans le domaine de la technologie.

L'objectif étant de promouvoir les réalisations des femmes ingénieures tunisiennes en matière de technologies notamment l'intelligence artificielle.

ATELIER DE STRATEGIE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN TUNISIE



L'UBCI en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature «WWF Afrique du Nord», soutient fièrement l'atelier régional de lancement du plan stratégique de préservation de la biodiversité en Tunisie pour la période 2023-2027, qui a eu lieu le 11 Mai 2023.

Ce partenariat confirme l'engagement de l'UBCI pour la conservation de la biodiversité en Tunisie pour les générations présentes et futures.

JUIN

UBCI SPONSOR DU « TUNISIA FASHION WEEK 2023 »



Dans le cadre de son soutien aux jeunes créateurs et au secteur historique du textile, l'UBCI a apporté son appui à la 14^{ème} édition de la « Tunis Fashion Week Tunis » (TFW), qui s'est déroulée du 9 au 10 Juin au Musée National de Carthage.

L'objectif étant d'offrir aux jeunes talents tunisiens confirmés et débutants, l'opportunité de promouvoir leur talent et contribuer à la promotion de l'image de la Tunisie à l'échelle mondiale.

UBCI LANCE SA CAMPAGNE DE COMMUNICATION CRÉDIT IMMOBILIER

**DEVENEZ
PROPRIÉTAIRE**

CREDISSIMMO

VOTRE CRÉDIT IMMOBILIER À DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

UBCI a lancé une campagne de communication en vue de promouvoir la commercialisation du crédit immobilier auprès des Particuliers, et des Professionnels à titre privés.

L'UBCI PARTICIPE AU SÉMINAIRE AFD SUNREF TUNISIE «BILAN ET PERSPECTIVE»



UBCI a participé à l'évènement « Sunref : bilan et perspective » en partenariat avec le l'Agence Française de Développement (AFD). L'occasion a été donnée à l'UBCI pour féliciter son client « VTL Groupe » qui a été primé dans le cadre de son programme de traitement des eaux recyclées dans le secteur textile.

L'UBCI AUX RENCONTRES INTERNATIONALES DES MUSIQUES DU MONDE À SFAX



L'UBCI Partenaire de la 7^{ème} édition du festival musical « RIMM » qui s'est déroulée du 15 au 17 juin dans les jardins de la maison de France à Sfax.

A travers ce partenariat, l'UBCI a confirmé son soutien aux festivités musicales dans la région de Sfax et en apportant son appui pour promouvoir et faire connaître ce festival et en marquant son engagement en faveur de la culture en Tunisie.

UBCI RENOUVELLE SON MÉCÉNAT AVEC L'ESPACE CULTUREL AGORA



L'UBCI a reconduit sa convention de partenariat avec l'Espace Culturel AGORA LA MARSJA, offrant une visibilité de sa marque à travers leur programmation annuelle notamment le Festival "Vues sur les arts" qui rend hommage aux arts par le biais du cinéma. Par ce Partenariat, l'UBCI conforte son statut de mécène engagé en faveur de la culture en Tunisie.

JUILLET

UBCI PARTENAIRE OFFICIEL DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE DOUGGA



Partenariat avec le « Festival International de Dougga », qui s'est tenu du 27 juillet au 07 août 2023 au site archéologique de Dougga, dans la région du nord-ouest.

Ainsi, à travers ce partenariat, la banque confirme encore une fois son engagement en tant que mécène des activités culturelles en Tunisie et plus particulièrement dans les régions.

UBCI LANCE SA CAMPAGNE DE CRÉDIT IMMOBILIER POUR LES TUNISIENS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

**DEVENEZ PROPRIÉTAIRE
EN TUNISIE**

**CRÉDIT IMMOBILIER
OFFRE PROMOTIONELLE**



L'UBCI a lancé sa campagne à destination des Tunisiens Résidents à l'Étranger, en leur offrant la possibilité de trouver un point d'ancrage solide en devenant propriétaire d'un bien immobilier en Tunisie.

UBCI LANCE UNE OFFRE COMMERCIALE À L'OCCASION DE L'ÉVÈNEMENT «DIASPORA SUMMER NETWORKING»



L'UBCI a participé à la 1ère édition de l'événement annuel estival «Diaspora Summer Networking», organisé par l'ATUGE (Association des Tunisiens des Grandes Ecoles), qui a eu lieu le jeudi 27 juillet au Golden Carthage-Gammarth.

L'objectif étant de rassembler la diaspora tunisienne afin de connecter les réseaux de talents et entrepreneurs des tunisiens dans le monde avec les acteurs de référence de l'économie tunisienne et la coopération internationale.

AOÛT

L'UBCI A LANCÉ UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LA PROMOTION DE SON OFFRE DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION

**POURQUOI DEVOIR CHOISIR ?
L'UBCI FINANCE TOUS VOS PROJETS**



**CRÉDITS À LA CONSOMMATION
DÉCOUVREZ TOUTES NOS OFFRES**

SEPTEMBRE

ACTIONS DE SOUTIEN SCOLAIRE



Comme chaque année, l'UBCI marque la rentrée scolaire par son engagement dans l'éducation des enfants et sa volonté constante de lutter contre l'abandon scolaire et soutenir les familles fragilisées par la précarité.

L'UBCI a visité l'école primaire Birine à Sidi Hassine (rénovée par l'UBCI en 2021) le 13 septembre 2023, dans le cadre d'une opération solidaire de distribution de cartables fournis avec fournitures scolaires.

L'UBCI en collaboration avec « RESCHOOL EDUCATION » se sont engagés à offrir des ateliers éducatifs durables sur toute l'année scolaire. Un programme ambitieux d'accompagnement scolaire pour aider les enfants, les enseignants et la direction d'école dans l'apprentissage continu.

PARTICIPATION AU FORUM CONVERGENCES



La 5e édition du FORUM CONVERGENCES TUNISIE Zéro Exclusion, Zéro Carbone, Zéro Pauvreté a eu lieu le 27 novembre 2023 à la Cité de la Culture sous le thème : « La durabilité et le bien-être social au cœur du développement ».

Convergences, est le rendez-vous majeur des acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) pour la construction d'une économie plus solidaire et respectueuse de l'environnement.

UBCI SPONSOR DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE UBCI «FITA»



UBCI Partenaire de la conférence internationale « Financing Investment and trade in Africa », qui a eu lieu les 20 et 21 septembre à l'Hôtel LAICO Tunis et qui a pour objectif de rassembler les acteurs économiques Tuniso-Africains dans l'objectif de soutenir les entreprises à développer leur business sur le continent Africain. A travers cette participation, l'UBCI a l'ambition d'apporter sa contribution au financement de l'économie à travers une offre complète et diversifiée dédiée à sa clientèle entreprise.

OCTOBRE

PARTICIPATION UBCI AU FORUM DE L'OFFICINE



A l'occasion du Salon de l'Officine, UBCI signe une nouvelle convention en faveur des adhérents du Syndicat des pharmaciens d'officine de Tunisie « SPOT ».

UBCI MECENE HISTORIQUE DU TOURNOI DU CŒUR



L'UBCI a participé au « Tournoi du cœur » organisé par l'association d'aide à l'enfance « GAIA » qui a eu lieu cette année le samedi 10 octobre au « Golf de Carthage » La Soukra. Événement désormais inscrit dans le plan d'actions annuel de l'UBCI. Cette manifestation à la fois sportive et caritative, réunit des golfeurs unis par un objectif commun, celui de la collecte des fonds pour soutenir l'association dans son travail quotidien visant à l'inclusion des jeunes handicapés dans la société tunisienne.

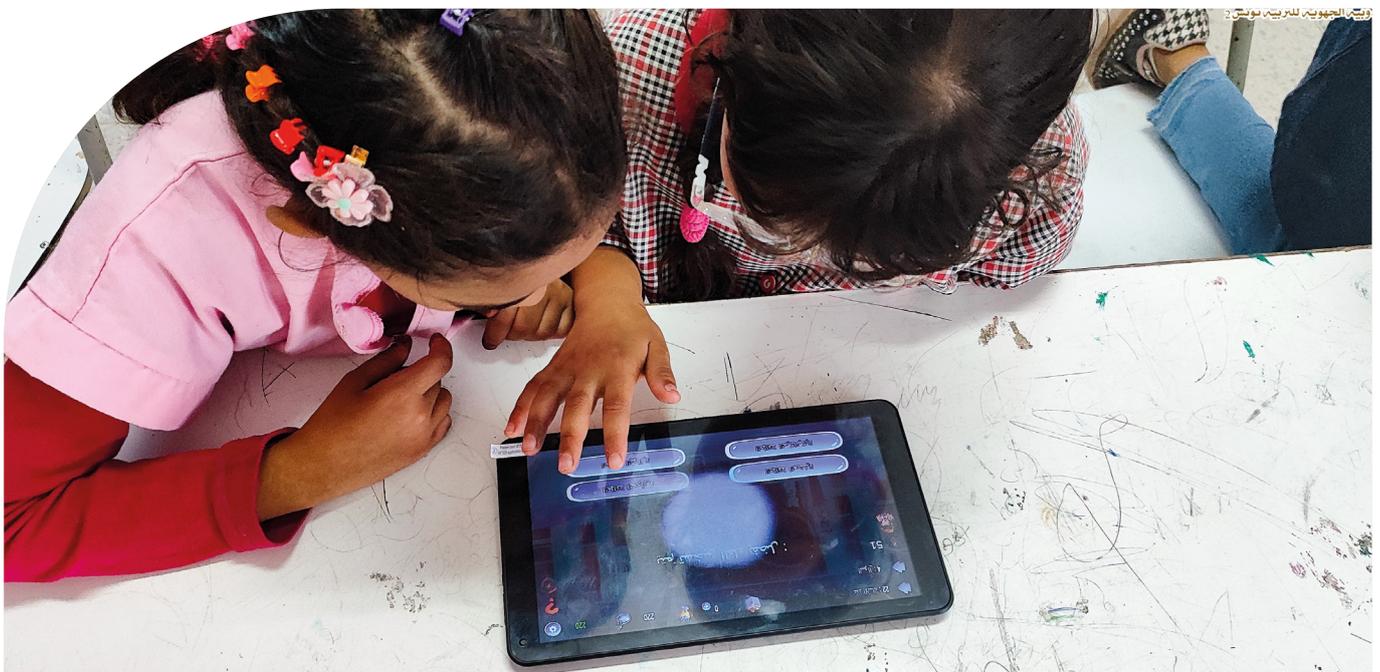
L'UBCI INAUGURE SON AGENCE LIBRE SERVICE AU MALL OF SFAX



L'UBCI a inauguré sa nouvelle agence au Mall of Sfax le jeudi 26 octobre suite au transfert de l'agence Sakiet EZZIT. Conçue dans un style moderne, épuré et ergonomique, la nouvelle agence est dotée d'un espace libre-service, permettant aux clients d'effectuer leurs opérations bancaires 7 jours/7.

NOVEMBRE

PARTENARIAT UBCI-RESCHOOL POUR SOUTENIR LES ECOLES PUBLIQUES



L'UBCI s'est engagée sur un vrai projet durable avec RESCHOOL EDUCATION, Sous l'égide du ministère de l'éducation nationale, pour offrir des ateliers de soutien éducatifs et durables à près de 1200 écoliers, dans plusieurs écoles primaires du grand Tunis, en appui au programme officiel de l'éducation nationale. Plus de de 300 ateliers éducatifs sont planifiés sur l'année scolaire 2023/2024 pour permettre aux enfants de jouer et d'apprendre à travers des jeux ludiques et dynamiques basées sur l'âge et le niveau des écoliers.

DÉCEMBRE

LANCEMENT DE LA CARTE VISA INFINITE



L'UBCI a lancé sa carte visa infinie, plus qu'un simple moyen de paiement elle constitue un véritable service sur-mesure haut de gamme qui vous permet d'effectuer en toute sécurité des paiements et des retraits avec des niveaux extrêmement confortables en Tunisie et dans le monde entier.

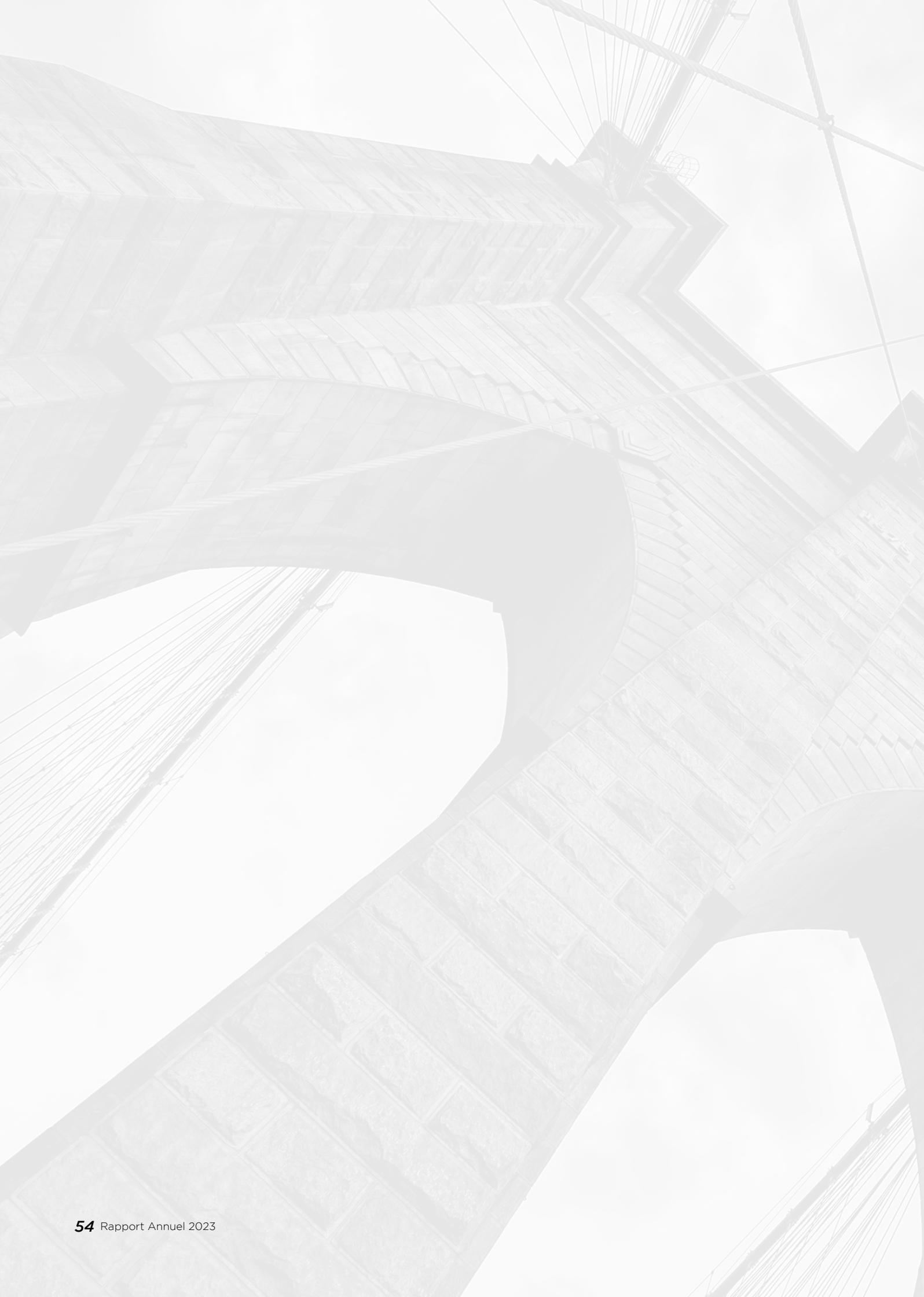
UBCI LANCE SA CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LA PROMOTION DE SON OFFRE EN BANCASSURANCE

POUR AVANCER SEREINEMENT ASSUREZ-VOUS AUTREMENT

Offre BANCASSURANCE

Une offre diversifiée pour protéger votre avenir et celui de vos proches.
Pour plus d'informations, consultez le site ubci.tn ou appelez le 70 000 050







VI.

RÉSULTATS & VISION STRATÉGIQUE

A. Chiffres clés 2019 - 2023

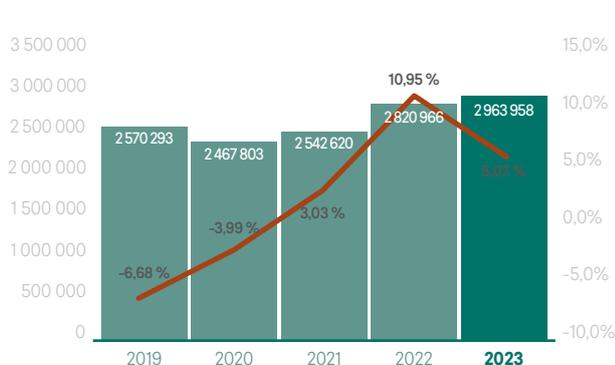
(TND 000)	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
BILAN						
Total Bilan	3 543 296	3 470 722	3 975 008	4 177 575	4 552 517	8,98%
Dépôts et Avoirs Clientèle	2 443 354	2 643 543	3 084 803	3 176 294	3 393 517	6,84%
Créances sur la Clientèle (nettes de provisions)	2 570 293	2 467 803	2 542 620	2 820 966	2 963 958	5,07%
RESULTATS						
Produit Net Bancaire	255 009	241 488	263 009	293 072	302 179	3,11%
Dotations aux Provisions	-1 478	-11 983	-5 309	-4 999	-15 866	217,38%
Résultat Net (après impôts)	57 498	42 125	37 608	59 215	52 929	-10,62%
DIVIDENDES	*	20 001	15 001	25 001		
Capitaux Propres	387 467	429 592	447 199	491 413	519 340	5,68%
RATIOS FINANCIERS & PRUDENTIELS						
Coefficient d'Exploitation	61,80%	63,01%	75,95%	65,28%	67,76%	3,81%
Rentabilité des Fonds Propres (ROE) (avant répartition)	14,84%	9,81%	8,41%	12,05%	10,19%	-15,42%
ROA	1,62%	1,21%	0,95%	1,42%	1,16%	-17,98%
Ratio de Solvabilité	11,12%	12,68%	12,94%	12,89%	12,70%	-1,47%
Taux de créances accochées	6,67%	6,55%	6,62%	5,91%	5,46%	Amélioration de 7,61%
Taux de couverture des créances accochées	86,97%	83,60%	82,00%	82,20%	80,55%	-2,01%
Loan to Déposit	120,00%	109,00%	103,00%	113,15%	111,01%	-1,89%
LCR (Ratio de liquidité)	179,31%	557,25%	472,67%	317,21%	344,01%	8,45%
EFFECTIF & RÉSEAU						
EFFECTIF	1138	1 122	1 125	1 146	1 172	2,27%
NOMBRE D'AGENCES	103	102	102	102	102	0,00%

*Suspension de la distribution de la dividendes en référence à la note BCTN° 2020-17

B. Performances 2023

1. Les crédits à la clientèle

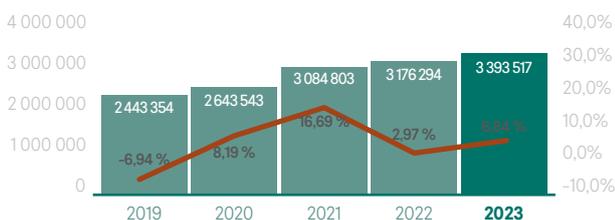
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE KTND



Malgré un contexte difficile, l'année 2023 a été marquée par une croissance des crédits accordés à la clientèle de l'ordre de **5%** pour se situer à **2 964 Millions de dinars**. Cette évolution reflète la capacité de l'UBCI à maintenir son engagement envers le soutien financier des entreprises et de l'économie.

2. Les dépôts et avoirs de la clientèle

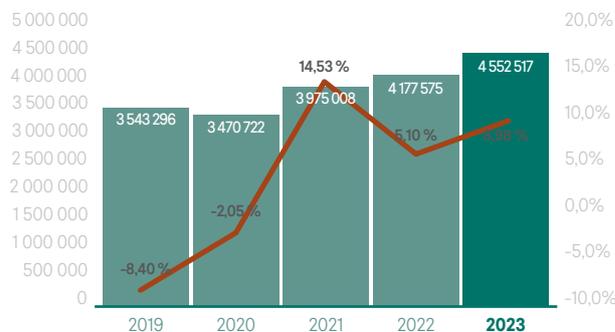
DÉPÔTS ET AVOIRS CLIENTÈLE KTND



Malgré les défis persistants de la conjoncture économique, les ressources collectées auprès de la clientèle ont atteint **3 394 millions de dinars**, enregistrant ainsi une progression de **6.84 %** par rapport à l'année précédente.

3. Le Bilan

TOTAL BILAN KTND

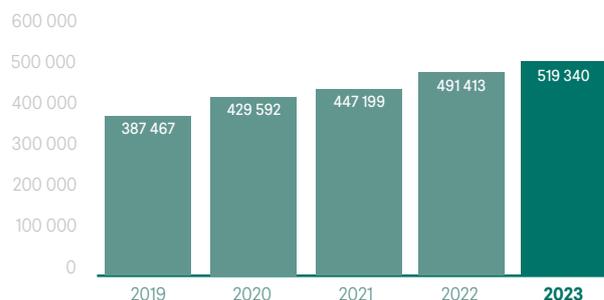


Au terme de l'exercice 2023, le Total Bilan a enregistré une progression de **8.98 %** pour se positionner à **4 553 Millions de dinars**.

Cette performance marque la troisième année consécutive de croissance, signalant un renouveau après une période de décélération observée au cours des trois années précédentes avant la cession. Cette reprise témoigne d'une amélioration notable de la performance financière de la banque et renforce sa position sur le marché.

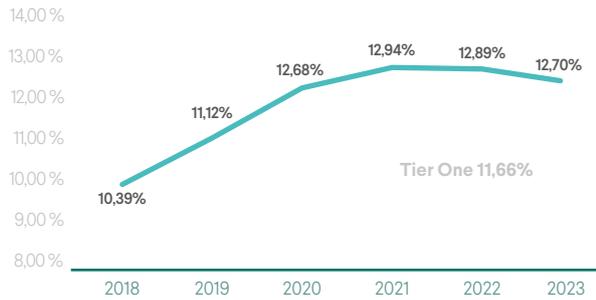
4. Évolution des Capitaux propres et ratio de couverture des risques

CAPITAUX PROPRES KTND



Avant répartition du Résultat, les Capitaux Propres au 31/12/2023 s'élèvent à **519 340 KTND** contre **491 413 KTND** en 2022 soit une évolution de **5%**. Les capitaux propres de l'UBCI sont en constante évolution démontrant ainsi sa solvabilité et sa stabilité financière.

RATIO DE SOLVABILITÉ

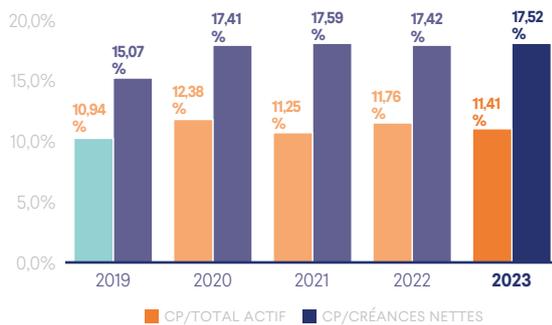


Au terme de l'année 2023, le **ratio de solvabilité** de l'UBCI ou ratio de couverture des risques s'élève de 12.70% à contre 12.89% en 2022, respectant ainsi l'exigence réglementaire qui est fixée à un seuil plancher de 10%. Ce Ratio correspond au total des fonds propres net sur le total des risques encourus pondérés.

5. Ratio de Structure

Une structure financière Solide

RATIO DE STRUCTURE

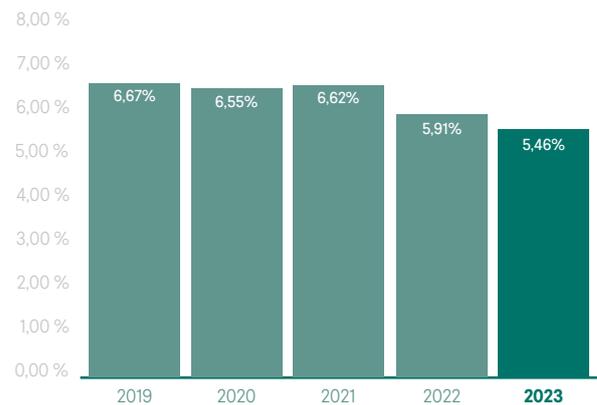


6. Indicateurs de Risque

Le modèle de risque de l'UBCI se distingue comme l'un des plus performants dans le secteur bancaire. La vigilance accordée à la fois à l'octroi et au suivi du recouvrement des créances litigieuses s'est traduite par une réduction du **taux de créances accrochées (NPL)**, qui est passé à 5.49% au terme de 2023 contre **5.91%** en 2022. De plus, le **taux de couverture** de ces créances par des provisions a atteint pour l'exercice 2023, **80.55%**. Ces chiffres témoignent d'une gestion prudente et d'un développement contrôlé des engagements de la Banque, renforçant ainsi sa solidité financière et sa résilience face aux risques.

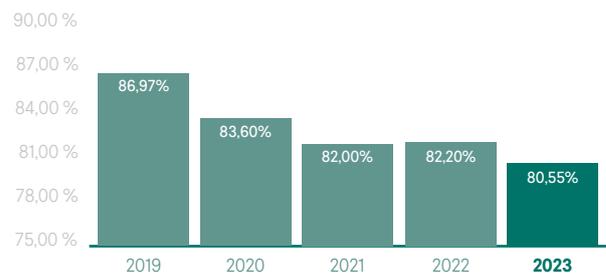
Taux de NPL maîtrisé, parmi les meilleurs taux du secteur bancaire

TAUX DE CRÉANCES ACCROCHÉES



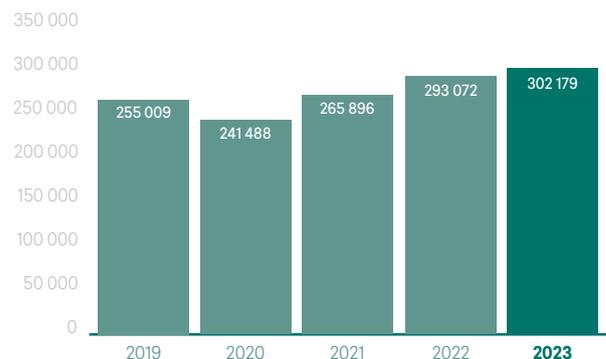
En maintenant une couverture optimale, l'UBCI démontre une gestion prudente et proactive de ses risques, renforçant ainsi sa solidité financière et sa résilience face aux éventuelles difficultés économiques.

TAUX DE COUVERTURE DES CRÉANCES ACCROCHÉES



7. Le Produit Net Bancaire

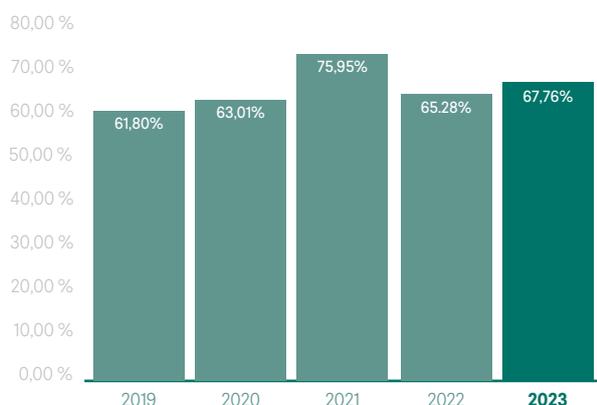
PNB KTND



En dépit des défis économiques, le Produit Net Bancaire a franchi la barre des 300 millions de dinars en 2023, enregistrant une évolution de 3,1%.

8. Le Coefficient d'exploitation

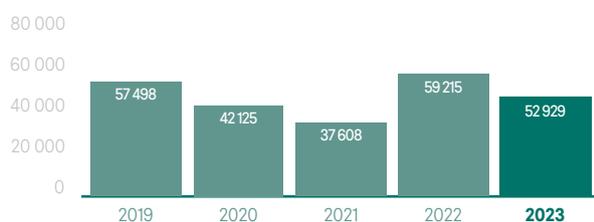
COEFFICIENT D'EXPLOITATION



Le **Coefficient d'Exploitation** de l'UBCI pour l'exercice 2023 s'établit à **67,76%**, enregistrant une légère dégradation par rapport à 2022. Cette diminution de performance s'explique par une augmentation des frais de gestion, principalement attribuable aux augmentations salariales légales ainsi que les charges IT.

9. Le Résultat Net

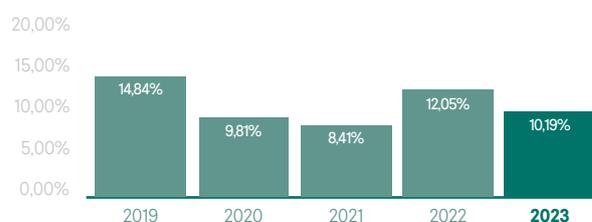
RÉSULTAT NET KTND



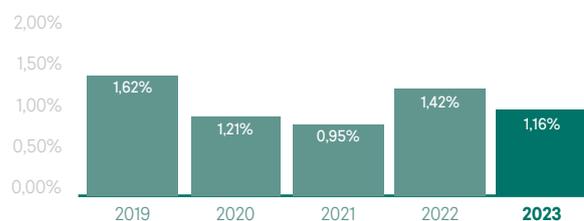
Le résultat net de l'exercice 2023 s'élève à **52 929 KTND**, enregistrant une légère baisse de **10,72 %**. Cette régression est principalement attribuable à la révision légale des paramètres de calcul des provisions collectives et à l'Institution d'une taxe conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État.

10. Ratio de Rentabilité

RATIO DE RENTABILITÉ (ROE)



RATIO DE RENTABILITÉ (ROA)



Ratios de Rentabilité solides témoignant d'une gestion efficace des ressources et d'une performance financière globalement robuste.

C. Compte de Résultat

	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :		
Intérêts et revenus assimilés	331 550	271 461
Commissions (*)	71 131	66 976
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	26 784	33 997
Revenus du portefeuille d'investissement	35 388	33 547
Total produits d'exploitation bancaire	464 853	405 981
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :		
Intérêts encourus et charges assimilées	(153 996)	(106 261)
Commissions encourues	(8 678)	(6 567)
Total charges d'exploitation bancaire	(162 674)	(112 828)
PRODUIT NET BANCAIRE	302 179	293 153
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	(20 073)	(12 714)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	4 207	7 715
Autres produits d'exploitation (*)	532	214
Charges de personnel	(128 088)	(119 353)
Charges générales d'exploitation (*)	(66 737)	(62 365)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(9 939)	(9 438)
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 081	97 212
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires (*)	830	(6 349)
Impôts sur les bénéfices	(29 982)	(31 648)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	52 929	59 215
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	52 929	59 215
Effets des modifications comptables	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	52 929	59 215
RESULTAT PAR ACTION (EN DT)	2,646	2,961

* Les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité

D. Évolution des Capitaux Propres 2020-2023

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Soldes au 31 décembre 2020 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	22 951	-	1 402	-	221 606	42 125	-	429 592
Réserves à régime spécial - AGO du 27/04/2021	-	-	-	-	(4 031)	-	-	-	4 031	-	-	-
Affectation résultat exercice 2020 - AGO du 27/04/2021	-	-	-	-	-	-	-	-	42 125	(42 125)	-	-
Distribution des dividendes - AGO du 27/04/2021	-	-	-	-	-	-	-	-	(20 001)	-	-	(20 001)
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37 608	-	37 608
Soldes au 31 décembre 2021 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	-	1 402	-	247 761	37 608	-	447 199
Réserves à régime spécial - AGO du 27/04/2022	-	-	-	-	-	-	(1 402)	-	1 402	-	-	-
Affectation résultat exercice 2021 - AGO du 27/04/2022	-	-	-	-	-	10 000	-	-	27 608	(37 608)	-	-
Distribution des dividendes - AGO du 27/04/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	(15 001)	-	-	(15 001)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 215	-	59 215
Soldes au 31 décembre 2022 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	10 000	-	-	261 770	59 215	-	491 413
Affectation résultat exercice 2022 - AGO du 26/04/2023	-	-	-	-	-	7 687	-	-	26 526	(34 213)	-	-
Distribution des dividendes - AGO du 26/04/2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 002)	-	(25 002)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 929	-	52 929
Soldes au 31 décembre 2023 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	17 687	-	-	288 296	52 929	-	519 340
Affectation résultat exercice 2023 - AGO du 26/04/2024	-	-	-	-	-	25 000	-	-	2 927	(27 927)	-	-
Distribution des dividendes - AGO du 26/04/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 002)	-	(25 002)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2024 avant affectation	100 008	30 606	10 000	894	18 920	42 687	-	-	291 223	-	-	494 338

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 (APRÈS RÉPARTITION DU RÉSULTAT)

	Note	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	71 106	56 526
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	591 089	578 394
AC 3 - Créances sur la clientèle	5.3	2 963 958	2 820 967
AC 4 - Portefeuille-titre commercial	5.4	15 237	11 765
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5.5	606 413	496 233
AC 6 - Valeurs immobilisées	5.6	129 311	66 483
AC 7 - Autres actifs	5.7	175 403	147 196
TOTAL ACTIF		4 552 517	4 177 564
PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	5.8	197 132	91 055
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	52 457	73 648
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 393 517	3 176 294
PA 4 - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	75 495	95 716
PA 5 - Autres passifs	5.12	339 578	274 440
TOTAL PASSIF		4 058 179	3 711 153
CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		100 008	100 008
CP 2 - Réserves		394 327	366 400
CP 4 - Autres capitaux propres		3	3
CP 6 - Résultat de l'exercice		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	494 338	466 411
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 552 517	4 177 564

Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours, sur la proposition du conseil d'administration, distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices, pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires dont l'emploi et

l'affectation seront déterminés par l'assemblée générale ordinaire.

Chaque actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois (3) mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution sauf décision unanime des actionnaires.

En cas de dépassement du délai de trois (3) mois, les bénéfices non distribués génèreront un intérêt commercial au sens de la réglementation en vigueur.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité sont prescrites conformément à la loi.

E. Plan & Vision stratégique UBCI 2024-2026

En MTND	Réalisé 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
PRODUIT NET BANCAIRE	302 179	332 033	365 236	401 760
IPNA	177 555	183 061	201 368	221 504
Commissions	62 452	65 609	72 170	79 387
Revenus du PFE et opérations financières	26 784	35 000	38 500	42 350
Revenus du portefeuille d'investissement	35 388	48 362	53 199	58 519
FRAIS DE GESTION	-204 765	-230 065	-240 407	-251 502
Frais de personnel	-128 088	-139 711	-149 491	-161 450
Autres frais généraux	-66 737	-70 819	-66 819	-68 155
Dotations aux amortissements	-9 940	-19 535	-24 097	-21 897
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	97 413	101 968	124 829	150 257
Autres produits d'exploitation	534	967	1 016	1 067
Provisions sur créances, HB et passif	-20 073	-21 100	-21 100	-21 100
Provisions sur portefeuille d'investissement	4 207	3 710	4 081	4 489
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	82 081	85 545	108 826	134 713
Autres résultats ordinaires	829	-	-	-
Impôt société	-29 982	-30 935	-39 353	-48 714
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	52 929	54 611	69 473	85 998
Résultat extraordinaire	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	52 929	45 611	69 473	85 998
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	67,8%	69,3%	65,8%	62,6%

Le plan stratégique de l'UBCI pour la période 2024-2026 cible un Résultat Net de 85 998 KTND à l'horizon de 2026, représentant une augmentation de 62.5% par rapport à 2023. Cela se traduit par un Taux de Croissance Annuel Moyen de 17.5% pour la période 2023-2026.

La vision stratégique UBCI S'appuie sur plusieurs leviers dont notamment

1. Une offre de Financement et d'Investissement diversifiée

Repenser le modèle de prise en charge des clients corporate en le transformant d'un schéma de financement traditionnel axé principalement sur la dette à une offre plus diversifiée, exploitant des mécanismes et des outils d'ingénierie financière, tout en encourageant l'épargne. Étendre la couverture de la chaîne de valeur et diversifier l'offre afin de proposer une solution de one-stop shopping.

2. Une Expérience Client optimisée

Restructurer l'offre Retail en ciblant les besoins spécifiques de chaque segment de clients, rendre les services accessibles et promouvoir l'inclusion bancaire. Développer la bancassurance et les services extra-bancaire. Consolider notre position sur les métiers à fort potentiel et repenser l'expérience client en déployant un nouveau concept d'agence axé sur la proximité et le service personnalisé.

3. Une Efficacité Opérationnelle améliorée

Optimiser les processus internes et piloter les indicateurs de qualité (SLA), notamment en améliorant l'expérience client grâce à l'optimisation des délais «time to yes» et «time to cash». Exploiter les leviers technologiques pour rationaliser les coûts tout en garantissant une meilleure qualité de service.

F. Faits Marquants de l'Exercice comptable 2023

Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

En application de la circulaire BCT n° 2024-01 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat

de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962KDT.

Institution d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'État pour les années 2024 et 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2023, s'élève à 2 773 KDT (Cf. note 5.30 des EF).

Changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Pas de changement de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers courant l'exercice 2023. (Cf. points 2&3 des notes aux États financiers EF)

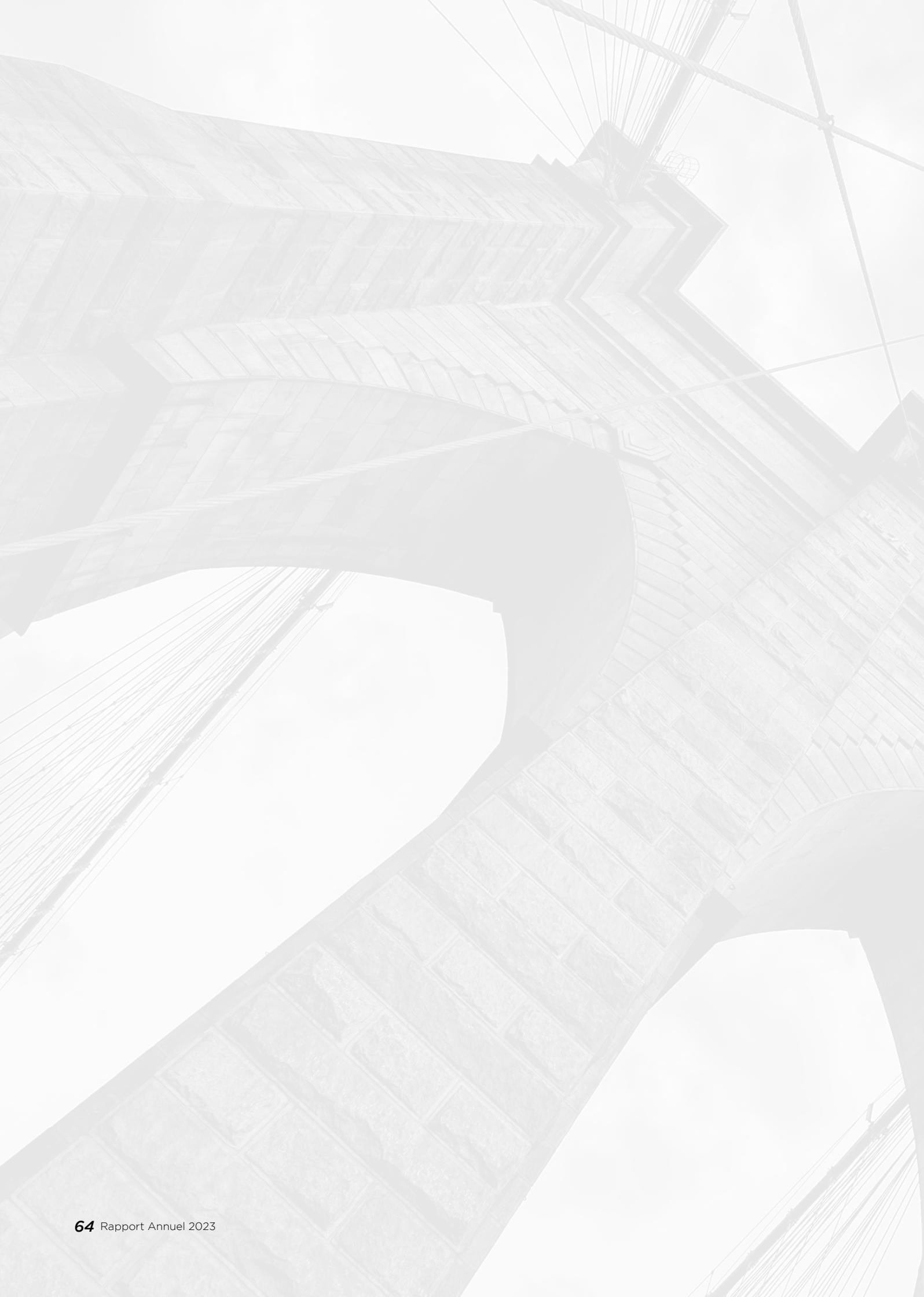
G. Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de l'UBCI).

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à l'UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024.







VII.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

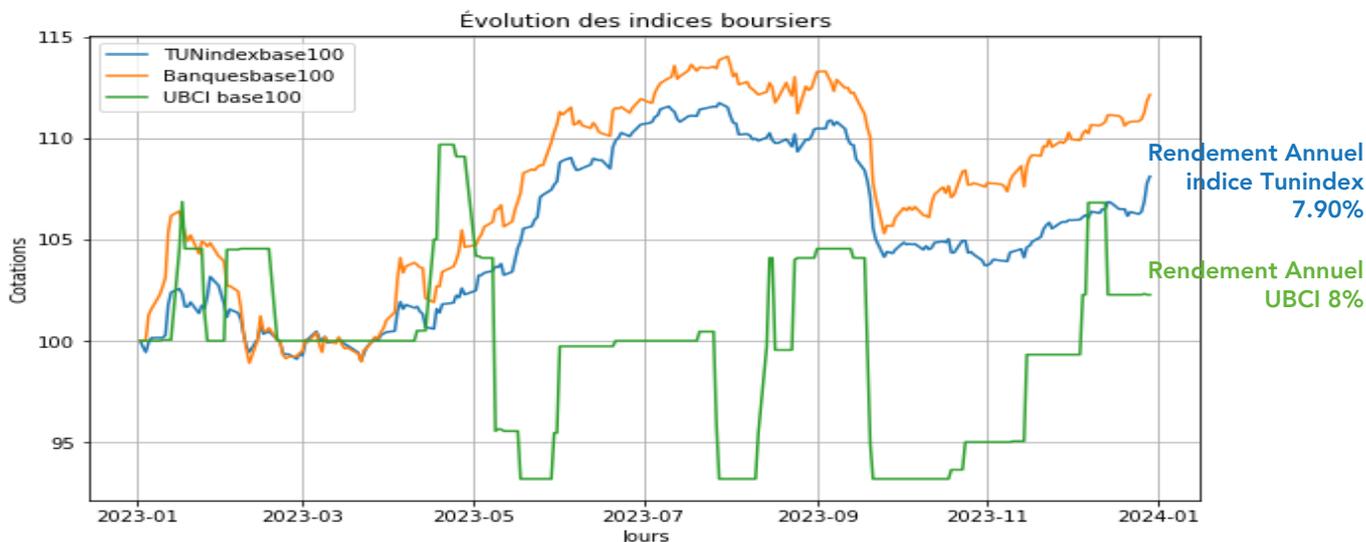
En 2023, le cours de l'action UBCI a enregistré une évolution de +8 % par rapport à 2022. Courant l'année, le cours a fluctué entre 20.5 TND au plus bas et 24.13 TND au plus haut.

Le rendement annuel du titre UBCI s'élève à + 8 % contre 7.9% pour le Tunindex.

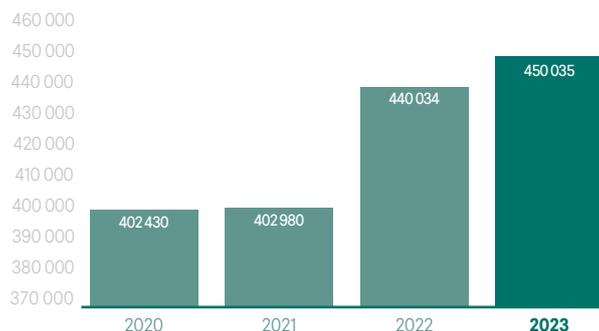
Les échanges sur la valeur UBCI, durant l'année 2023, ont porté sur 263 155 titres, soit un volume de 5 806 millions de dinars. Au 31/12/2023, la capitalisation boursière de l'UBCI totalisait 450 millions de dinars contre 440 millions à fin 2022 soit une évolution de 2.3 % , se classant ainsi comme la 9^{ème} capitalisation des banques cotées de la place.

ACTION UBCI	2019	2020	2021	2022	2023
Plus Haut	32,93	31,8	24	23,1	24.13
Plus Bas	20,08	19,9	19,50	19,8	20,5
Cours Moyen du mois de décembre	29,819	20,36	19,93	22,49	22,68
Cours au 31/12	30	20,12	19,80	22	22,5
Capitalisation boursière au 31/12 (Mille TND)	600 050	402 980	396 030	440 034	450 035
Coupon de l'Exercice	*	1,000	0,75	1,250	
Coupon / Valeur Nominale		20,00%	15,00%	25,00%	
Rendement (Coupon / Cours au 31/12)		4,97%	3,79%	5,68%	

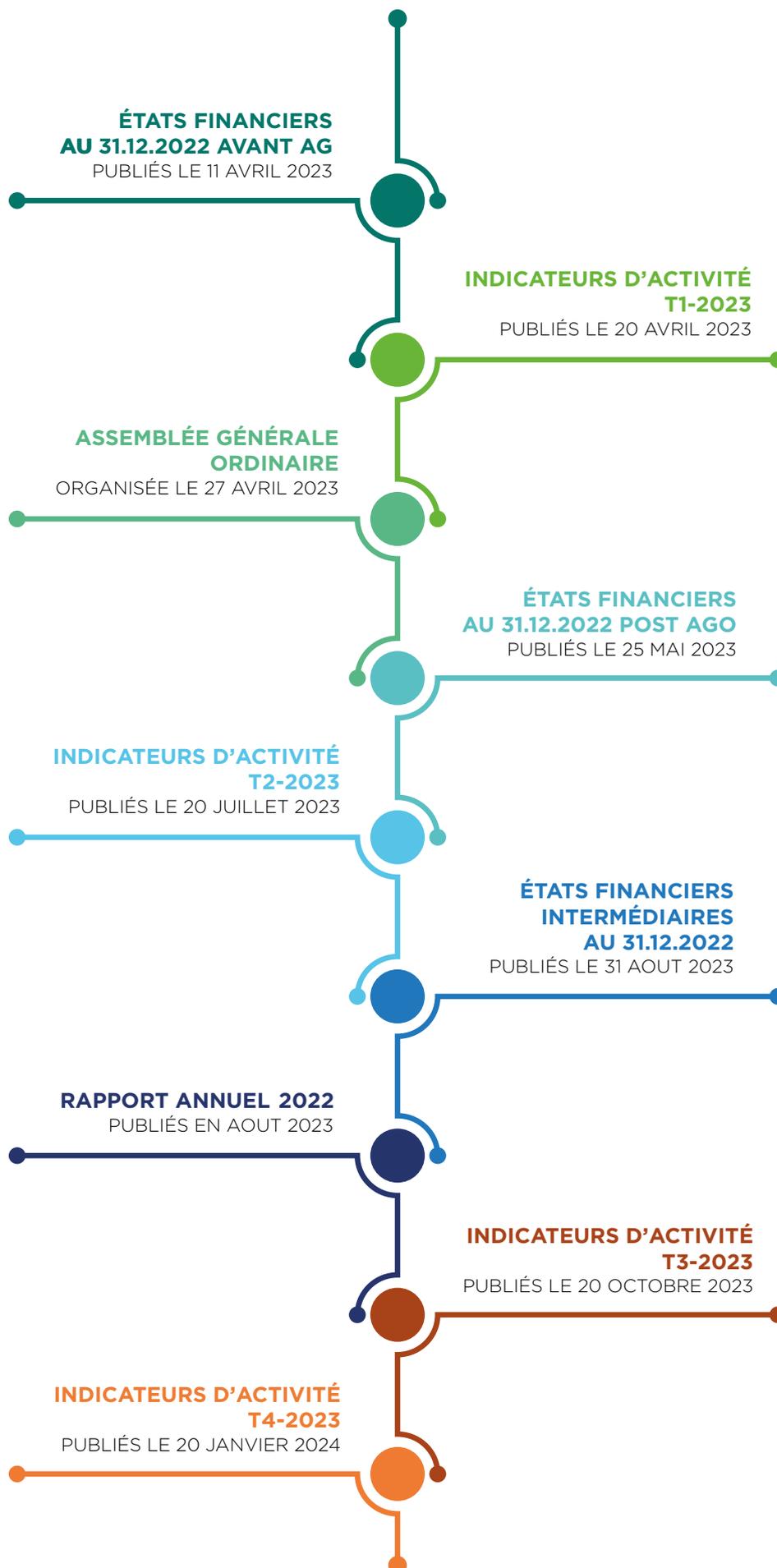
* Suspension de la distribution des dividendes 2019 en référence à la note BCT n° 2020-17 du 1^{er} avril 2020.

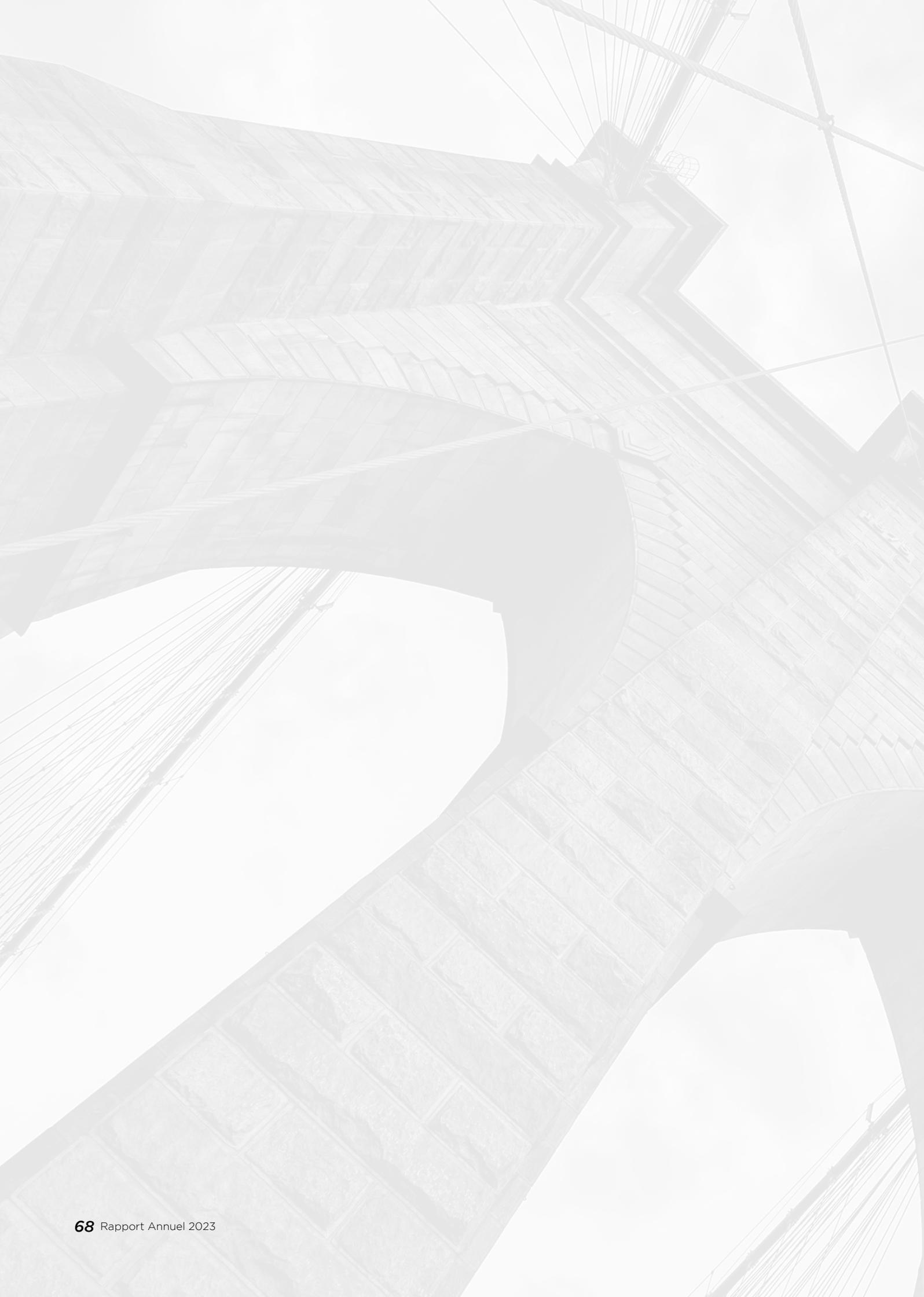


ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSÈRE UBCI



CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE 2023







VIII.

ACTIVITÉ DES MÉTIERS

Une ambition commerciale en constante expansion, malgré un contexte économique particulièrement délicat.

L'UBCI réaffirme son engagement à maintenir une trajectoire de croissance commerciale dynamique, axée sur une bonne qualité relationnelle et une innovation sur le marché financier. Dans cette démarche, la banque demeure attentive à la préservation d'une qualité optimale de gestion des risques, assurant ainsi la solidité de ses activités financières.

A. Corporate and Investissement Banking

En 2023, face à un contexte mondial et national marqué par l'incertitude et la complexité, comprenant des tensions géopolitiques, une crise énergétique, une flambée brutale de l'inflation et des marchés financiers incertains, etc., le Corporate Investment Banking a prouvé sa capacité à se mobiliser et à s'adapter. Ce faisant, il a maintenu la plus haute qualité de service attendue par nos clients tout en assurant un contrôle rigoureux de nos risques.

En s'appuyant sur sa vision globale, sa connaissance du marché local et son esprit réactif, le Corporate & Investissement Banking (CIB) adapte en permanence son offre produits & services et propose à sa clientèle des solutions sur mesure dans les domaines des marchés de capitaux, des financements et restructuration et de la gestion de trésorerie.

Dans le cadre du Plan Stratégique 2023 porté par l'ensemble des directions du CIB : Large Corporate II (LC II), Multinational (MNC) et PME-PMI, les plans d'actions définis s'inscrivent résolument dans une dynamique de conquête commerciale, particulièrement centrée sur les PME.

La progression de nos encours de crédits de + 10.7% par rapport à 2022 avec le déblocage de 70MD au profit des institutions de microfinances (IMF) de la place témoigne de notre ancrage à la fois solide et durable dans l'accompagnement engagé des acteurs de l'économie nationale. D'importants deals conclus assurant la pérennité de la progression constante de nos encours de crédit, telle qu'observée au cours des trois derniers exercices.

Face à des conditions exigeantes, le Produit Net Bancaire (PNB) CIB a enregistré une légère augmentation par rapport à l'année 2022.

Aujourd'hui plus que jamais, nos collaborateurs sont profondément engagés à accompagner activement nos clients partenaires dans la réalisation de leurs projets et à les guider dans leur transition vers une économie décarbonnée

Le CIB, fort de ses Métiers experts spécialisés, dispose de toutes les compétences et talents nécessaires pour concrétiser ses ambitions : devenir le partenaire de confiance et de référence des entreprises tunisiennes, tant pour nos clients actuels que pour nos prospects.

Le Cash management

Bénéficiant d'une expertise solide et d'une équipe dynamique de technico-commerciaux, notre service de Cash Management propose une gamme complète de solutions et de produits. De Connexis Cash à Scan Chèques, en passant par Swifnet et Prélèvement, nous offrons des options variées pour répondre à l'ensemble des besoins de nos clients.

L'attrait de la clientèle pour nos deux produits phares Solution Connexis Cash et Scan chèques se poursuit avec des ventes en progression soutenue par rapport à 2022.

L'exercice 2023 a été marqué par une dynamique très positive des revenus du Cash Management, témoignant d'une croissance notable tant au niveau des flux captés que des commissions et intérêts générés.

Ces résultats probants sont le fruit des efforts soutenus et de l'engagement de l'équipe commerciale Cash, qui demeure constamment à l'écoute des clients pour répondre activement à leurs besoins. Les Relationship Managers, quant à eux, jouent un rôle crucial en soutenant les efforts de prospection et de fidélisation de la clientèle.

Le Leasing

Une bonne dynamique commerciale soutenue tant au niveau du Corporate que du Retail, ayant conduit à une progression des Mises en Loyer de 11% par rapport aux réalisations 2022.

La croissance de l'encours global, associée à une diversification accrue des biens et des secteurs financés, ainsi qu'à une maîtrise efficace du taux des créances accrochées, a contribué de manière significative à l'expansion de notre part de marché et à l'augmentation du Produit Net Bancaire (PNB) à fin décembre 2023.

L'équipe commerciale leasing continuera à accompagner l'appareil commercial par le biais des visites conjointes, ciblage des opérations et gros deals, moyennant les requêtes mises en place, suivi avec les prescripteurs, concessionnaires, ... clients et non clients.

Factoring

Une quasi stabilité de nos encours et du PNB par rapport à 2022 avec l'identification, grâce au ciblage indirect et à la synergie croisée, d'opportunités prometteuses à mettre en place en 2024.

Salle des marchés

En 2023, les marchés de change internationaux ont été marqués par une nette appréciation du dollar par rapport à la monnaie européenne, dans un contexte d'inflation des deux côtés de l'Atlantique. Cette situation a considérablement impacté la volatilité des paires de devises sur les marchés internationaux.

Face à ces défis, l'économie tunisienne, déjà confrontée à des difficultés, a dû faire face à une flambée du prix du dollar, exacerbant les répercussions de l'augmentation des coûts des matières premières et des frais de transport enregistrée en 2022. Cela a eu un effet de frein sur les importations, contribuant à maintenir la stabilité relative du dinar sur le marché des changes.

Au sein de la Direction Corporate, des synergies ont été mises en œuvre pour permettre aux équipes des marchés des capitaux de proposer des solutions adaptées, renforçant ainsi le rôle de partenaire de l'UBCI avec sa clientèle. Grâce à une gouvernance solide et une maîtrise rigoureuse des risques, les activités des marchés des capitaux ont continué à contribuer activement dans les résultats de la Banque.

B. Retail Banking

Au niveau du Retail Banking, la banque a choisi une approche centrée sur la proximité client en se dotant de quatre centres d'affaires Retail dans les régions de Tunis Nord, Tunis Sud, Sahel et le Sud. Cette stratégie vise à décentraliser les opérations régionales et à optimiser la fluidité des processus opérationnels tout en offrant un service client de qualité.

Pour mieux répondre aux besoins de ses clients particuliers et professionnels, la force commerciale s'est organisée par marchés et s'est dotée par des équipes d'animation dédiées. Cette structure permet une approche personnalisée pour chaque segment de clientèle. De plus, l'offre de financement est enrichie par une gamme de services financiers et extra-financiers. Les clients bénéficient également de services de conseil financier, où l'expertise sectorielle et financière des conseillers est mise au service des projets de développement de chaque client.

Engagée et responsable, la Banque Retail adresse l'ensemble des segments du Retail. Elle est présente au niveau des universités afin d'accompagner les jeunes étudiants et leur proposer des solutions de financement de leurs parcours académiques.

Par ailleurs, la banque Retail cultive la proximité en

accompagnant ses clients dans leur quotidien. Elle offre notamment l'accès au crédit de consommation afin de faciliter l'accès de ses souscripteurs à leurs besoins en termes de produits et services de consommation.

Performances commerciales

Les encours moyens de ressources ont enregistré une progression de 9,7%, tandis que les encours moyens de crédits ont augmenté de 5%, notamment grâce à la croissance du leasing et des crédits à la consommation.

Le coût du risque reste maintenu à des niveaux satisfaisants sur les marchés des Particuliers et des Professionnels. De plus, l'excédent de nos ressources par rapport aux emplois évolue favorablement, préservant ainsi notre capacité à accorder des crédits et à financer les activités professionnelles ainsi que les projets privés de nos clients.

Marché des TPME

Consciente de l'importance de l'écosystème des TPME en Tunisie, la Banque accorde une grande importance au développement du marché des TPME et élabore un modèle d'accompagnement spécifique pour répondre à leurs besoins.

Ce modèle comprend des offres de financement et d'investissement adaptées ainsi qu'un suivi spécialisé approprié pour répondre aux besoins spécifiques de ce marché. Cet accompagnement est renforcé par l'amélioration des outils de gestion des risques et par le développement des synergies entre les différents métiers du Groupe, tels que le factoring, le leasing, la banque privée et la bancassurance.

Des programmes de formation ont été mis en place afin de sécuriser les démarches commerciales et permettre un développement rapide des compétences au sein des équipes. Ces programmes ont couvert divers sujets, tels que la gestion des risques liés aux TPME, le factoring, les lignes de financement, la gestion actif-passif en trésorerie (ALM) et le commerce international.

Agence Libre-Service bancaire intégré

L'UBCI a lancé en 2023 sa première agence dotée d'un espace libre-service bancaire intégré.

La Banque marque le renforcement de sa stratégie multicanal avec l'ouverture d'un espace de libre-service bancaire intégré au Mall of Sfax.

Les clients bénéficient d'une gamme complète de services bancaires disponibles via les automates et

les bornes interactives. Ils peuvent ainsi effectuer facilement et rapidement toutes les opérations courantes, telles que les retraits et les dépôts d'espèces, les dépôts de chèques, les opérations de change, les commandes de chéquiers, les consultations de solde, l'impression d'extraits de compte et la génération de RIB.

Offre Monétique

Lancement de la nouvelle Carte Visa infinite, une carte prestigieuse qui répond aux exigences d'une clientèle haut de gamme. Disponible en deux versions nationale et internationale, elle offre une panoplie d'avantages exclusifs, avec un accès à un monde de voyage de luxe, à des services personnalisés et à des privilèges financiers uniques.

Des démarches commerciales sont actuellement entreprises auprès des commerçants pour étendre le déploiement des terminaux de paiement électronique (TPE) et stimuler l'adoption des paiements électroniques. En collaboration avec nos partenaires, des actions sont en cours pour développer le parc de TPE, améliorer les fonctionnalités offertes et renforcer les outils de reporting.

Une orientation en ligne avec la stratégie nationale de développement des paiements électroniques et digitaux.

Bancassurance

Grâce à son partenariat avec le Groupe CARTE, UBCI a mis en place une nouvelle filiale spécifiquement dédiée au développement de l'activité de bancassurance.

Intégrée au sein du Département Retail, cette branche opérationnelle est étroitement liée aux équipes commerciales du réseau, et a pour mission de stimuler les ventes de produits d'assurance tout en élargissant la gamme proposée par la Banque dans ce domaine.

En 2023, une progression favorable du Produit Net Bancaire (PNB) a été constatée sur les produits de capitalisation, notamment suite au lancement de l'assurance VIP et à l'augmentation de la production en Assuretraite.

Une nouvelle offre a déjà été développée et validée en collaboration avec notre partenaire CARTE VIE.

Cette offre englobe des produits de prévoyance, de capitalisation et d'assistance.

Banque Privée

La Banque Privée représente une approche distinctive sur le marché tunisien. Elle offre à une clientèle spécifique et exigeante un service personnalisé pour la gestion quotidienne de ses relations bancaires et l'atteinte de ses objectifs patrimoniaux.

Cette approche holistique de la gestion du patrimoine mobilise une équipe multidisciplinaire, comprenant notamment des spécialistes de l'offre et des gestionnaires de mandats, ainsi que des experts en ingénierie patrimoniale. Cette équipe propose une gamme de services spécifiques pour répondre à l'ensemble des besoins de sa clientèle privée.

La Banque Privée dispose d'une équipe dédiée, ainsi que de solutions et de processus garantissant une qualité de service optimale et un environnement sécurisé. Elle est présente à travers trois centres, comprenant un centre à Tunis avec un banquier privé dédié à la gestion des grandes fortunes, ainsi que deux centres à Sousse et à Sfax, travaillent en synergies avec leurs Directions Régionales respectives.

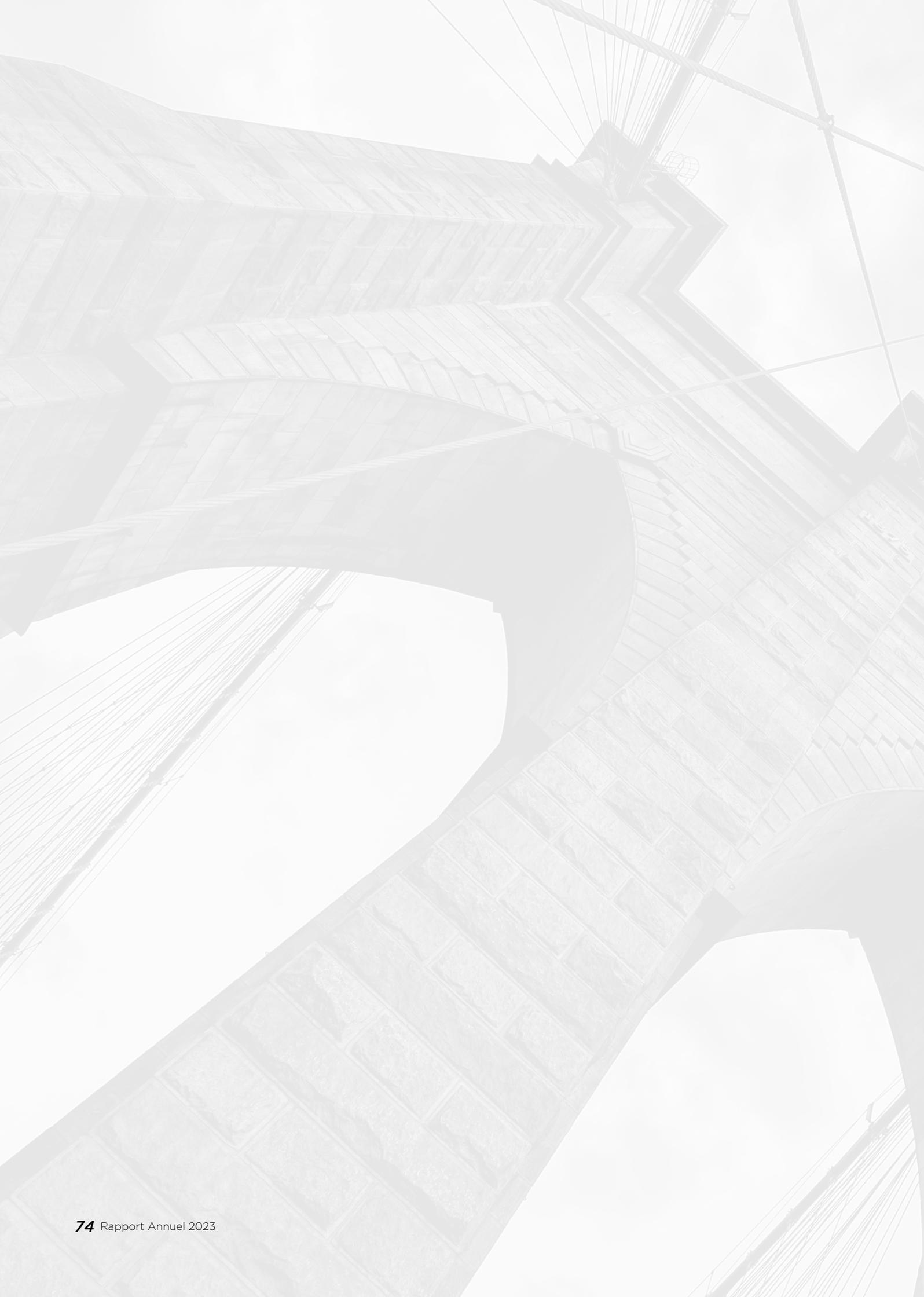
Crédit Conso

Le Crédit Conso UBCI représente une innovation sur le marché bancaire tunisien. En tant que première plateforme de crédits scorés dans le pays, elle permet aux enseignes partenaires d'offrir à leur clientèle une solution de financement pour l'achat de produits en magasin.

Il s'agit d'une activité de crédits à la consommation en B to B, disponible auprès des principales enseignes de la grande distribution, ainsi qu'auprès d'une sélection de partenaires. Cette offre est ouverte tant aux clients de l'UBCI qu'aux non-clients, proposant des modalités d'octroi flexibles avec une réponse immédiate à distance.

En 2023, les marchés cibles ont été élargis pour inclure les universités privées, les initiatives liées à l'énergie durable, les matériaux de construction, les agences de voyages et les opérateurs téléphoniques.







IX.

**RESPONSABILITÉ SOCIALE
DE L'ENTREPRISE**



L'UBCI PREMIERE BANQUE TUNISIENNE LABELISEE 'ENGAGE RSE'

Dans notre modèle économique actuel, les professionnels de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et du développement durable (DD) sont confrontés à de nombreux défis. Le développement durable, axé sur la satisfaction des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures, est au cœur de ces préoccupations. En 2015, les pays ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comprenant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) visant à créer un avenir meilleur et plus durable.

L'UBCI s'est engagée dans une démarche RSE depuis 2015 et est fière d'être la première banque tunisienne labélisée «**Engagé RSE**». Notre objectif est de continuer à progresser dans le déploiement et le partage de nos pratiques en matière de RSE. Nous avons choisi d'adopter les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et espérons progresser en nous référant aux normes GRI, le référentiel de reporting le plus utilisé et reconnu au monde. Les exigences de performance sont de plus en plus axées sur des critères extra-financiers, nécessitant une réduction de notre exposition aux risques, la recherche de nouvelles sources d'économies et de chiffre d'affaires.

Animée par une culture de responsabilité et d'intégrité, la gouvernance de l'UBCI repose sur les meilleures pratiques, favorisant une véritable culture d'entreprise axée sur le comportement responsable, éthique et le respect des principes de la responsabilité sociétale et environnementale. La Direction RSE assure le pilotage des engagements RSE de la Banque, avec la mise en place d'un plan d'action RSE visant notamment la sensibilisation et l'implication des collaborateurs, afin qu'ils puissent être des acteurs à part entière de cette démarche.

À l'UBCI, la RSE est une démarche structurée qui implique l'ensemble des entités de la banque, guidant les décisions au quotidien à tous les niveaux.

L'UBCI LABELISEE 'ENGAGE RSE' BY AFNOR INTERNATIONAL:

L'UBCI est labélisé '**Engagé RSE-Confirmé**' délivré par Afnor. L'année 2023 a été aussi marquée par la réalisation d'une mission de surveillance Afnor qui a confirmé une fois de plus le statut de banque engagée pour un développement durable qui maîtrise les impacts sociaux, environnementaux et économiques

de ses activités avec un processus d'amélioration continue. Le Label Engagé RSE est un Label très exigeant où plus de 50 critères sont examinés selon la norme **ISO 26000** et s'adresse à tous les types d'entreprises quelle que soit leur maturité en RSE, leur taille ou leur secteur d'activité. Aujourd'hui, plus de 570 organisations sont labellisées Engagé RSE.

NOTRE RESPONSABILITÉ ECONOMIQUE

L'UBCI a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière éthique les projets des particuliers et des entreprises, moteurs du développement économique et de la création d'emplois. En Tunisie, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) représentent 95% du tissu industriel du pays et sont donc le vivier principal de création d'emplois et représentent l'axe majeur de développement de l'économie nationale. Dès lors, le financement de ce type d'entreprise est une priorité pour la banque.

ENGAGEMENT DE L'UBCI DANS UN DIALOGUE DE FINANCE DURABLE

L'UBCI s'engage fermement dans la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) en adoptant une charte spécifique et en adhérant au concept de finance verte. En 2023, la banque a activement participé aux lignes de crédits verts. De plus, un plan de renforcement des capacités sur la Finance Verte a été lancé, comprenant 8 ateliers et une session de formation sur la taxation Carbone, impliquant les départements du Retail, Corporate, Risques, Juridique, Opérations, RSE et Financements.

La finance durable encourage l'adoption de pratiques commerciales responsables et l'innovation dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau, la mobilité durable, etc. Ces secteurs émergents offrent de nouvelles opportunités de croissance économique, de création d'emplois et de développement de technologies innovantes.

Chiffres clés

Ligne Verte AFD SUNREF - Maîtrise de l'Energie et de Dépollution :

- Finalisation de la ligne AFD SUNREF avec 7 projets réalisés courant 2023 pour un montant total de 8.2 MEUR (27 MTND) : Depuis le lancement du projet en 2018, 13 projets ont été mis en œuvre sur la ligne SUNREF de 15 MEUR.

- Dans le cadre de ce projet, un plan de renforcement des capacités des métiers de la banque sur la Finance-climat a été élaboré avec l'Assistance technique.

Ligne Agricole PRASOC – Opportunités en cours de déblocage/Etude

LE FINANCEMENT EN FAVEUR DE L'INCLUSION FINANCIERE

L'UBCI, en tant que banque citoyenne, s'engage à favoriser l'inclusion financière et à promouvoir l'accès aux services financiers pour tous grâce à des partenariats avec des instituts de microfinance tels qu'Enda Tamweel, Tayssir, Advans et CFE. À la fin de l'année 2023, l'UBCI a alloué une enveloppe de 70 millions de dinars tunisiens à ces institutions, jouant ainsi un rôle crucial dans le développement économique et la création d'emplois. Les encours totaux au 31 décembre 2023 s'élèvent à 107,5 millions de dinars tunisiens, dont 70 % pour Enda Tamweel. La microfinance permet aux populations à faibles revenus, exclues du système bancaire traditionnel, d'accéder à des services financiers tels que le crédit, l'épargne et les transferts d'argent, ce qui favorise le développement de petits projets économiques.

SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

L'UBCI s'engage activement dans le développement des entreprises, notamment les PME, en leur fournissant des ressources financières et des conseils stratégiques. Elle accorde également une attention particulière à l'inclusion financière, en soutenant l'entrepreneuriat social. En juin 2023, elle a participé à une rencontre sur l'économie sociale et solidaire pour promouvoir ce secteur. Elle reconnaît l'importance de l'adoption de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pour s'aligner sur les meilleures pratiques internationales.

LE PRIX UBCI DE L'ENTREPRENEUR SOCIAL AVEC LE LAB'ESS

L'UBCI, en collaboration avec le Lab'Ess, organise chaque année le Prix de l'Entrepreneur Social pour valoriser les initiatives innovantes à fort impact social et environnemental. L'édition de cette année a récompensé trois projets prometteurs : «WEFIX» de Sabri CHERIHA pour la réparation d'appareils électroménagers, «LE GOÛTER» d'Imen SKANDRANI pour une alimentation saine pour enfants, et «DOUAR

LAROUSSI» de Laroussi GHARBI pour la promotion du patrimoine culturel régional. Les lauréats ont reçu des dotations financières pour structurer leurs projets, démontrant ainsi l'engagement de l'UBCI et du Lab'Ess en faveur de l'économie sociale et solidaire.

PROCESSUS DE SELECTION EQUITABLE ET LOYALE AVEC NOS FOURNISSEURS

L'UBCI assume une responsabilité économique envers ses fournisseurs, s'engageant à respecter un processus de sélection équitable et à garantir des conditions de concurrence juste. La Charte RSE des fournisseurs synthétise ces engagements, incluant le respect des normes éthiques, des conditions de travail sécurisées, de l'âge minimum légal, ainsi que la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination et la pollution. Les fournisseurs sélectionnés signent une lettre d'engagement RSE en complément du contrat.

INTEGRER DES CRITERES ESG DANS NOS ACTIVITES DE FINANCEMENT

L'UBCI s'engage à financer ses clients selon les principes de la finance responsable, en adoptant une approche prudente des risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Cette démarche vise à maîtriser les risques financiers associés aux financements et investissements de la banque. Elle s'intègre dans une stratégie globale de gestion des risques, comprenant des politiques spécifiques encadrant les activités de l'UBCI dans les secteurs confrontés à des enjeux ESG.

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE

L'UBCI s'engage à une gestion transparente et responsable de ses ressources humaines, en mettant l'accent sur le développement du capital humain et la promotion de la diversité. Le dialogue social est renforcé par des actions visant à améliorer la vie sociale des employés, démontrant ainsi l'engagement durable de la banque en matière de santé et de bien-être socioprofessionnel. De plus, la formation est adaptée aux besoins des métiers en termes de gestion des risques et de conformité.

UN ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLES HOMMES - FEMMES

L'UBCI affiche une croissance constante de la part des femmes dans son effectif, dépassant la moyenne de parité homme/femme des banques locales. Avec 47% de collaboratrices et 40% de managers féminins, la banque met en œuvre une politique de parité active. Notamment, 50% des membres du Comité Exécutif et 40% du Conseil d'administration sont des femmes. L'UBCI s'engage également à respecter strictement les obligations légales en matière de déclaration des salariés aux organismes de sécurité sociale et de protection sociale, tout en favorisant la santé de ses employés à travers des actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé.

CREATION D'UN FONDS SOCIAL DE SOLIDARITE

En 2023, l'UBCI a instauré un Fonds Social de Solidarité (FSS) pour promouvoir la culture sociale au sein de la banque et renforcer la solidarité entre les employés. Ce fonds est alimenté par une contribution volontaire d'un jour de congé de la part du personnel, combinée à une contribution de la banque. Il remplace le précédent «Fonds Social Covid-19» et vise à fournir une assistance sociale exceptionnelle aux employés confrontés à des difficultés financières liées à des problèmes de santé graves ou à une détresse financière.

OPERATION COUP DE POUCE

Le programme «Coup de Pouce 2023» poursuit son engagement dans sa 8^{ème} édition en soutenant des initiatives solidaires d'intérêt général portées par des associations où les collaborateurs de l'UBCI interviennent en tant que bénévoles. Ces initiatives couvrent des domaines tels que la santé, l'isolement, la pauvreté et la précarité. L'objectif sous-jacent de cette initiative est d'élargir l'engagement civique en sensibilisant un nombre croissant de bénévoles actifs de l'UBCI.

OPERATION 'MICRO DON'

Le principe du Micro Don repose sur la participation volontaire des collaborateurs, qui sont invités à faire un don mensuel d'1 dinar et de millimes de leur salaire sur 12 mois pour soutenir des actions caritatives dans divers domaines tels que la culture, la solidarité, l'éducation, la santé et l'environnement. La banque UBCI s'engage également en ajoutant une contribution équivalente. Parmi les cinq projets proposés, deux ont été sélectionnés, mettant l'accent sur la protection de l'enfance et l'inclusion sociale à savoir l'aménagement d'une salle dédiée aux enfants

autistes au Centre des handicapés de Mghira et le remplacement des chaudières dans les 10 maisons familiales du SOS village Akouda afin de protéger les enfants orphelins du froid hivernal.

NOTRE RESPONSABILITÉ CIVIQUE

L'UBCI s'engage activement dans des initiatives à la fois nationales et locales visant à promouvoir la solidarité et la culture. Nous luttons contre l'exclusion et les discriminations, encourageons le bénévolat de nos salariés, soutenons la scolarisation, l'éducation et l'insertion professionnelle, ainsi que l'expression artistique. De plus, nous nous investissons dans la préservation et la valorisation du riche patrimoine culturel tunisien.

L'UBCI PLUS QUE JAMAIS ENGAGÉE DANS SA LUTTE CONTRE L'ABANDON SCOLAIRE

Chaque année, l'UBCI s'implique activement dans le soutien à l'éducation et dans le renforcement des communautés les plus vulnérables. Pour la rentrée scolaire de cette année, nous avons pris l'initiative d'assurer une rentrée réussie pour les enfants défavorisés de l'école Birine à Sidi Hassine. Notre objectif est de lutter contre l'abandon scolaire en offrant aux écoliers un environnement éducatif stimulant et motivant.

PARTENARIAT UBCI - RE'SCHOOL POUR SOUTENIR LES ECOLES PUBLIQUES

Sous l'égide du ministère de l'éducation nationale, l'UBCI s'est engagée dans un projet durable avec RESCHOOL EDUCATION, visant à offrir des ateliers de soutien éducatifs à près de 1200 écoliers dans le grand Tunis. Ces ateliers, prévus tout au long de l'année scolaire 2023-2024, couvrent diverses thématiques telles que l'éducation financière, la lecture théâtrale, les mathématiques, les jeux éducatifs en ligne, le dessin et le bricolage, ainsi que des activités environnementales. Ils sont conçus pour permettre aux enfants d'apprendre de manière ludique et dynamique, adaptée à leur âge et à leur niveau. Parmi les écoles sélectionnées pour ce projet, l'école primaire Birine à Sidi Hassine a été spécifiquement mentionnée. En 2021, l'UBCI avait déjà entrepris des travaux de rénovation dans cette école, et en septembre 2023, elle a organisé une distribution de cartables et de fournitures scolaires en collaboration avec RESCHOOL.

L'UBCI SIGNATAIRE DE CONVENTION AVEC DES ECOLES & INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

En 2023, l'UBCI a établi plusieurs partenariats avec des institutions telles que le Digital Collège, l'ISGT et Esprit, dans le but de favoriser un échange mutuellement bénéfique et de positionner la banque en tant que partenaire opérationnel dans le domaine de la formation universitaire et professionnelle. L'objectif de ces partenariats est de promouvoir le transfert de connaissances, de renforcer la professionnalisation et l'employabilité des étudiants, ainsi que de favoriser l'ouverture des enseignants-chercheurs et des étudiants sur l'environnement économique et social du pays. Par ailleurs, dans le cadre de l'inclusion sociale, l'UBCI a accepté de parrainer une brillante bachelière de la région de Gafsa pour un cycle préparatoire de deux années successives à l'école Esprit de Tunis.

L'UBCI SE MOBILISE SOUS L'EGIDE DU CBF AUX CÔTES DU CROISSANT ROUGE EN FAVEUR DU PEUPLE PALESTINIEN

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du peuple palestinien, l'UBCI participe avec d'autres institutions financières tunisiennes à une campagne nationale de collecte de dons en coordination avec le Croissant Rouge Tunisien. Cette initiative vise à soutenir les blessés palestiniens de la bande de Gaza. L'UBCI a contribué avec un montant de 100 KTND, tandis que ses collaborateurs ont également participé de manière volontaire en faisant des dons équivalant à 56 KTND, soit un total de 622 jours de travail.

L'UBCI ENGAGEE AUX COTES DU TISSU ASSOCIATIF

L'UBCI maintient son engagement envers l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS en contribuant à la rénovation d'une maison au SOS Village de Gammarrh pour un montant de 15 KTND, afin d'assurer un environnement favorable à la rentrée scolaire des enfants défavorisés. Par ailleurs, la banque soutient activement des événements sportifs caritatifs, tels que le tournoi du cœur organisé par l'association Gaïa, visant à collecter des fonds pour l'inclusion des jeunes handicapés dans la société tunisienne. De plus, elle a participé à la 2^{ème} édition du marathon « Safran Urban Trail - 7km & 14km », encourageant ainsi ses collaborateurs à adopter un mode de vie actif tout en soutenant des valeurs d'insertion, d'inclusion et de diversité. Ces actions démontrent l'engagement continu de l'UBCI en faveur d'initiatives ayant un impact positif sur la société tunisienne.

L'UBCI PARTENAIRE DE L'EVENEMENT WOMEN IN DATA SCIENCE

L'UBCI, en collaboration avec l'association Re'connect, a organisé la 2^{ème} édition de la conférence « Women in DATA Science (WiDS) » les 4 et 5 mai 2023. Cet événement, faisant partie d'un mouvement mondial présent dans 175 pays, vise à célébrer et soutenir les réalisations des femmes dans le domaine de la technologie, offrant ainsi une plateforme pour se connecter, partager des connaissances et élargir leur réseau. En mettant en avant les réalisations des femmes ingénieures tunisiennes et étrangères, l'objectif était de promouvoir la diversité et l'inclusion, encourager les femmes à poursuivre une carrière dans les secteurs des hautes technologies et à étudier des spécialités en relation avec l'informatique, l'intelligence artificielle et la Big Data. Cette année, la conférence a abordé le thème « Les enjeux et défis de l'intelligence artificielle (IA) dans un monde en mutation permanente ». Des expertes du domaine de la Data et de l'IA ont partagé leurs parcours académiques et professionnels, offrant ainsi des modèles inspirants pour les femmes aspirant à des carrières similaires. Cette initiative vise à promouvoir l'intelligence artificielle et à susciter un intérêt accru chez les femmes, en particulier les jeunes, dans tous les secteurs de l'économie tunisienne.

L'UBCI ENGAGE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ ET REMPORTE LE TROPHEE DE LA DIVERSITE ET L'INCLUSION

En mars 2023, l'UBCI a obtenu le trophée de « la diversité et de l'inclusion », lors de la 1^{ère} édition du trophée de la parité professionnelle dédiée au secteur bancaire, organisée par « Femmes Maghrébines ». L'UBCI est également engagée en faveur de l'entrepreneuriat féminin à travers son soutien aux Institutions de Microfinance et incubateurs, afin d'accompagner les femmes dans la réalisation et le développement de leurs projets et leur faciliter l'accès au financement, confirmant ainsi sa volonté à valoriser le rôle des femmes dans la société.

L'UBCI PARTENAIRE DE CONVERGENCES TUNISIE

L'UBCI est un partenaire engagé de Convergence Tunisie depuis sa création, soutenant ainsi un événement clé réunissant les acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) pour promouvoir une économie plus solidaire et respectueuse de l'environnement. La 5^{ème} édition du FORUM CONVERGENCES TUNISIE, qui s'est déroulée le 27 novembre 2023 à la Cité de la Culture sous

le thème « La durabilité et le bien-être social au cœur du développement », a été un grand succès, rassemblant plus de 700 participants, 40 intervenants et 15 exposants. Cette édition a mis en lumière les initiatives locales et a favorisé les échanges à travers des groupes de travail organisés dans toute la Tunisie. Les tables rondes interactives, les ateliers et les espaces d'échanges au « Village de solutions d'entrepreneurs sociaux tunisiens » ont souligné l'importance de la convergence de ces initiatives pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux de la société tunisienne.

L'UBCI ENGAGÉE POUR LA CULTURE

Cette année, l'UBCI a choisi de soutenir le Festival International de Dougga, qui s'est déroulé du 27 juillet au 07 août 2023 au site archéologique de Dougga, dans la région du Nord-Ouest. Par ailleurs, la banque a reconduit sa convention de partenariat avec l'Espace Culturel AGORA LA MARSA, offrant ainsi une visibilité à sa marque à travers leur programmation annuelle et des avantages aux collaborateurs UBCI, tels qu'une réduction de 25% sur les billets de cinéma. Ces initiatives témoignent de l'engagement de l'UBCI en faveur de la culture en Tunisie. En outre, à l'occasion de l'Aïd El Idha, l'UBCI a privatisé l'espace AGORA le 26 juin 2023 pour organiser un événement caritatif au profit des enfants de l'association SOS Village Gammarth et des élèves de l'école HAY EL HABIB, en les conviant à la projection du dernier film Disney Pixar «Elémentaire».

LA TOURNÉE DES ENTREPRISES DE L'ASSOCIATION « FACE » DES PRODUITS DES ARTISANES

Le 15 décembre 2023, l'UBCI et l'association FACE ont conjointement organisé la 7^{ème} édition de la «TOURNEE DES PRODUITS DE TERROIR AUX ENTREPRISES» au siège de l'UBCI. L'objectif de cet événement était de promouvoir les produits artisanaux et de terroir peu connus en Tunisie et de les faire découvrir aux salariés des entreprises, afin d'augmenter la demande pour ces produits et ainsi soutenir les femmes rurales productrices. Cette initiative vise également à promouvoir les politiques de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) au sein de l'UBCI en impliquant à la fois la banque et ses employés.

NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'UBCI s'est engagée à lutter contre le changement climatique et à soutenir le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Son objectif est de promouvoir le financement de projets qui répondent aux besoins environnementaux, sociaux et aux impératifs de développement durable du pays.

PARTENARIAT UBCI-WWF POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

En partenariat avec le Fonds mondial pour la nature «WWF Afrique du Nord», l'UBCI a sponsorisé l'atelier régional de lancement du plan stratégique de préservation de la biodiversité en Tunisie pour la période 2023-2027, qui a eu lieu le 11 Mai 2023. Ce partenariat souligne l'engagement de l'UBCI en faveur de la conservation de la biodiversité en Tunisie pour les générations présentes et futures. De plus, l'UBCI participe déjà au projet de préservation de la biodiversité par le biais du dialogue multipartite en faveur du projet Tunisie Biodev2030, en partenariat avec l'AFD. À travers sa responsabilité environnementale, l'UBCI partage activement les meilleures pratiques environnementales dans le secteur bancaire.

LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

L'UBCI a lancé plusieurs initiatives visant à réduire son impact environnemental et à promouvoir une gestion responsable des ressources :

- 1. Maîtrise de la consommation d'énergie :** En collaboration avec son département immobilier et Moyens généraux, l'UBCI a débuté un projet de suivi de son impact environnemental lié à la consommation interne d'énergie. Ce projet vise à mettre en place un nouveau système de gestion et de suivi de la consommation d'électricité dans ses agences et immeubles, avec pour objectif de mesurer son bilan carbone.
- 2. Réduction de la consommation de papier :** Pour diminuer sa consommation de papier, l'UBCI adopte une stratégie axée sur le principe «consommer moins et recycler plus». Chaque métier et fonction sont appelés à contribuer à cet objectif, en tenant compte des actions déjà entreprises par le passé. L'objectif est de réduire la consommation de papier de 40% d'ici 2025 par rapport à 2021. Des actions de

sensibilisation ont été lancées en octobre 2023, incluant des écogestes et une vidéo projection sur l'importance de cette réduction. L'opération «Paper Gift» sur les DAB vise également à sensibiliser les clients à ne pas imprimer de tickets.

- 3. Gestion optimisée des déchets :** En 2023, l'UBCI a mis en place un circuit de gestion et de valorisation des déchets, comprenant des points de collecte définis et l'intervention d'organismes spécialisés pour le traitement des déchets électroniques et des cartouches d'impression. La gestion du matériel informatique obsolète se fait en collaboration avec des partenaires spécialisés dans la revalorisation de ce matériel.

Ces initiatives démontrent l'engagement de l'UBCI envers la réduction de son empreinte écologique et sa volonté de promouvoir une gestion responsable des ressources.

PARTICIPATION A LA CONFERENCE 'COMPANY AND CLIMATE CHANGE CCC'2023'

La 2^{ème} édition de la Conférence sur le changement climatique, organisée par l'ISGT et le laboratoire de recherche GEF2A, a mis en avant les enjeux

cruciaux du changement climatique, la gestion des risques climatiques et les innovations technologiques et sociales. Cette conférence a rassemblé des intervenants de divers continents, offrant à l'UBCI une opportunité d'explorer les politiques intégrant développement durable et lutte contre le changement climatique. L'objectif principal était de stimuler des échanges entre universitaires, professionnels et décideurs sur les stratégies et les innovations nécessaires pour faire face au changement climatique et promouvoir la durabilité.

ENGAGEMENT POUR UNE ACTION COMMUNAUTAIRE DE REBOISEMENT

L'UBCI accorde une grande importance au reboisement et à la restauration de la biodiversité dans les forêts touchées par les incendies. En réponse à l'initiative communautaire du Conseil bancaire financier visant à planter 1 million d'arbres dans les zones déboisées et incendiées, la banque a apporté son soutien. L'objectif principal est de contribuer à l'atténuation des changements climatiques en capturant le dioxyde de carbone, tout en protégeant les sols, les sources d'eau et en restaurant les écosystèmes. Cette action vise à construire un avenir durable pour les générations futures.

INDICATEURS RSE 2023 EN REFERENCE AUX NORMES GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)



RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

82,60%

D'achat auprès des fournisseurs locaux
GRI 204-1

100%

Des fournisseurs signataire de la charte RSE
GRI 308

07

Projets durables financés
GRI 201

95%

Des collaborateurs ayant validé les formations
annuelles compliance et éthique
GRI 103-1

70 MTND

Total Financement des IMF
GRI 201



RESPONSABILITÉ SOCIALE

100%

Répartition des effectifs par type de
contrat
GRI 102-8

47%

Des femmes de l'effectif total
GRI 405-1

1142

Participants aux sessions de formations
GRI 404-1

33844

Heures de formation
GRI 404-3

27 960 TND

Montant des dons accordés
GRI 203-1

40%

des femmes dans le conseil
d'administration
GRI 405

50%

des femmes dans COMEX
GRI 405-1

**Politique de
Confidentialité des
données**

GRI 102-15 GRI 418 GRI 103



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

62,27 kg/ETP

Consommation Papier kg /ETP
GRI 306

02

Initiatives en faveur de la biodiversité
GRI 304

-6.33%

Réduction de consommation d'eau
GRI 303

27 Mtn

Montant financement vert dans le cadre
de la ligne AFD SUNREF
GRI 326



RESPONSABILITÉ CIVIQUE

200 KTND

Budget alloué au mécénat
GRI 203

04

Nombre d'initiatives de mécénat culturel
GRI 203

03

Total des établissements scolaires qui
ont bénéficié de soutien UBCI
GRI 203

03

Nombre d'associations financées par
l'UBCI à travers le programme coup de
pouce
GRI 203

03

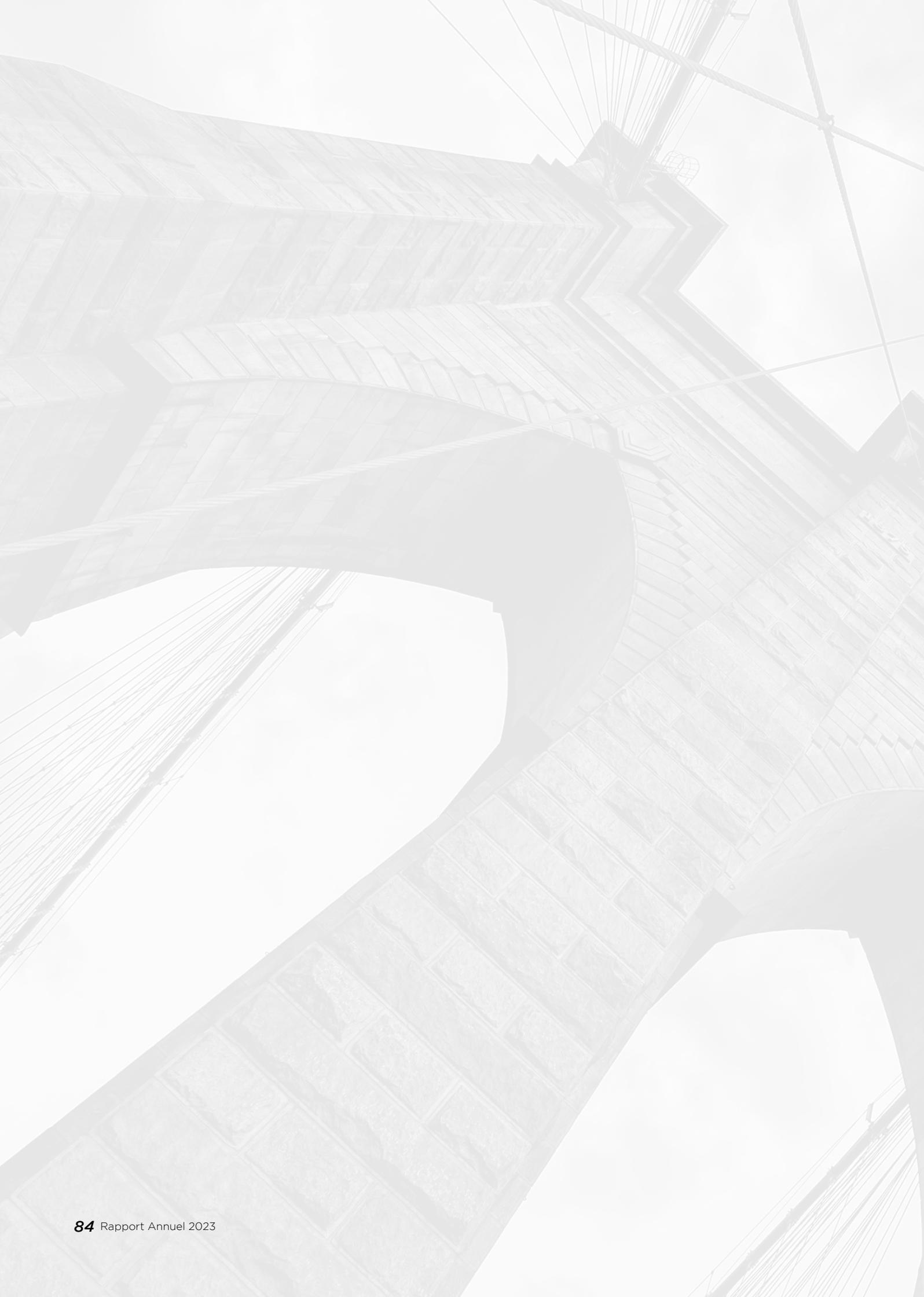
Nombre des partenariats signés avec les
écoles et les universités
GRI 203

1200

Total d'élèves & étudiants ayant été
parrainés par la banque
GRI 203

166

Total des stagiaires ayant effectué un
stage plus de 3 mois
GRI 103





X.

**PROFIL
DE RISQUE**



A. Profil de Risque de l'UBCI

Le Département des Risques (DR) a pour principale mission le suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI à travers des reportings réguliers.

Son rôle s'étend également à la supervision des risques opérationnels, des risques de marchés et contribue, à travers la Direction Etudes, Recherches & Développement, à l'implémentation des modèles de notation et de scoring.

Le suivi et le pilotage des grands agrégats du portefeuille des engagements est assuré en s'appuyant sur des tableaux de bord établis par l'équipe Reporting rattachée au pôle Contrôle et Surveillance des Risques (CSR).

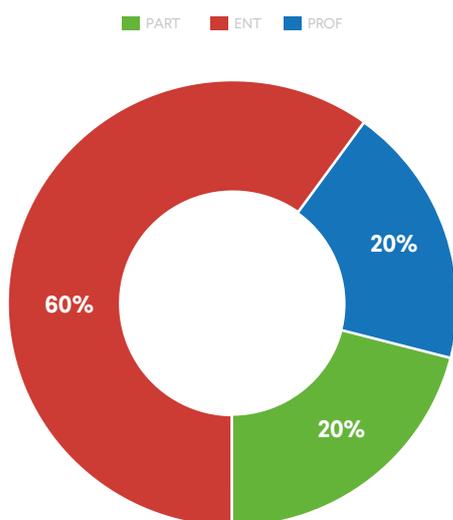
Le dit reporting permet de donner une visibilité quant à la cartographie des engagements et son évolution, ainsi que sur les indicateurs de risque standards et précoces.

Ce support constitue un des éléments de calibration de l'appétence au risque de l'UBCI et permet d'informer et d'alerter les instances concernées de toute dégradation des risques.

B. Cartographie des Risques

Au 31-12-2023, la cartographie des risques de l'UBCI se présente comme suit :

REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR FILIERE



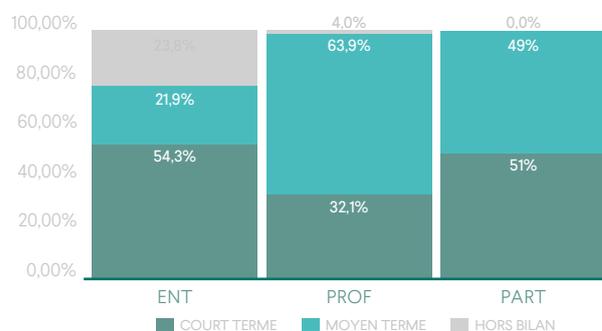
Répartition des engagements par filière de clientèle

La répartition est relativement stable par rapport à 2022 :

Légère hausse de la part des engagements de la filière « Particuliers » qui passe de 20% à 21%. En contrepartie on note une légère baisse de la part des engagements de la filière « Professionnels ».

Répartition des engagements par nature de crédit selon la filière

REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR NATURE DE CREDIT SELON LA FILIERE

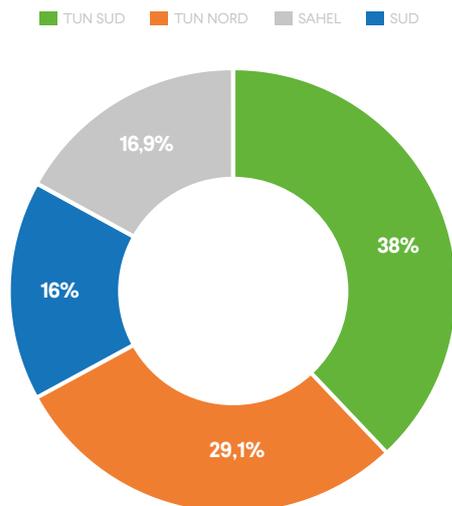


Répartition des engagements par zone géographique

Le portefeuille de crédits (Hors nos clients Leasing et BU Personal Finance) est réparti sur l'ensemble du territoire national en 4 « zones » :

- Tunis Nord : Principales agences : Charguia, Pasteur, Tunis Lac, ...
- Tunis Sud : Principales agences : Megrine, Bourguiba, Essadikia, ...
- Sahel : Principales agences : Sousse Khezama, Grombalia, Teboulba, Mahdia,
- Sud : Principales agences : Sfax Chebbi, Sfax Liberté, Gabes, ...

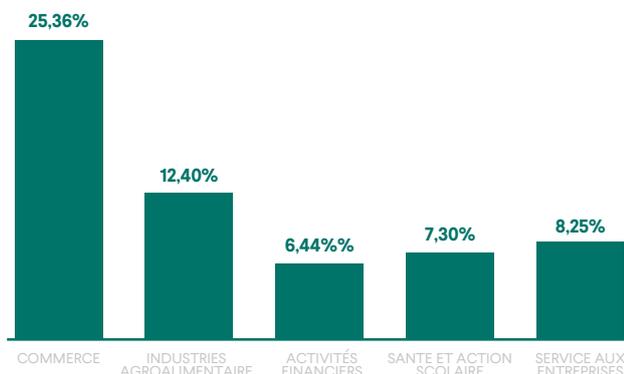
REPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR ZONE



Répartition des engagements par secteur

Le portefeuille est diversifié, le secteur du commerce étant très varié.

CONCENTRATION SECTORIELLE



Détail du secteur du commerce	% d'engagement
Autres commerces de gros	16,11%
Intermédiaires du commerce en produits divers	16,38%
Commerces de gros alimentaires spécialisés divers	6,40%
Commerce de véhicules automobiles	11,75%
Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail	8,97%
Superettes, supermarchés et hypermarchés	4,49%
Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2,78%

C. Politique de Provisionnement pour la Couverture des Risques

1. Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définissent les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2024-01 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2023, des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24.

La provision collective constituée par la banque au 31 décembre 2023 s'est établie à 43.044 KTND, soit une dotation complémentaire de 8.753 KTND par rapport au stock de l'exercice 2022.

3. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie

n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

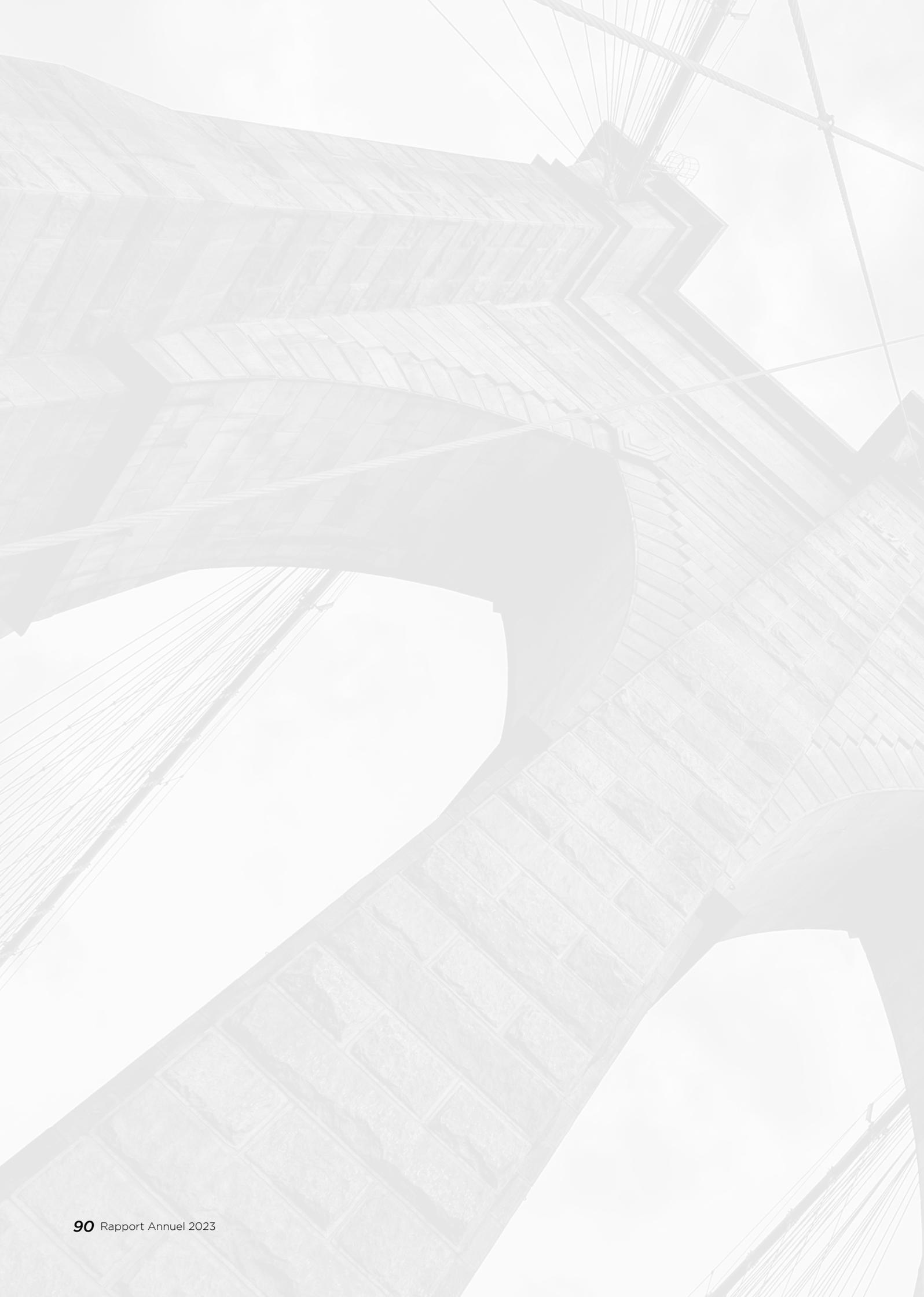
La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2023, s'élève ainsi à 2.338 KTND.

Composition Détaillée des Fonds Propres au 31-12-2023

RUBRIQUES	MONTANT
FPNB - FONDS PROPRES NETS DE BASE	492 799
FPC- FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	43 834
FPN- FONDS PROPRES NETS (FPNB+FPC)	536 633

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	
Risques encourus sur bénéficiaires $\geq 5\%$ des fonds propres nets $< 3 * FPN$	1,28
Risques encourus sur bénéficiaires $\geq 15\%$ des fonds propres nets $< 1.5 * FPN$	0,15
Risques encourus sur groupe de bénéficiaires $< 25\%$ FPN	-
Risques encourus sur les parties liées $< 1 * FPN$	0,19







XI.

ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE INTERNE

1. Présentation du Dispositif de Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe UBCI est organisé autour de trois lignes de défense, sous la responsabilité de la Direction Générale et la supervision du Conseil d'Administration.

Le contrôle permanent est la mise en œuvre en continu du dispositif de gestion des risques et est assuré par les deux premières lignes de défense. Le contrôle périodique, assuré par la troisième ligne de défense, est une fonction de vérification et d'évaluation qui intervient selon un cycle d'audit propre.

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui permet d'assurer la maîtrise globale des risques tout en cherchant à atteindre les objectifs stratégiques fixés.

Ce dispositif a pour objectifs, notamment, d'assurer :

- Une gestion des risques saine et prudente, alignée avec les valeurs et le code de Déontologie dont le Groupe UBCI s'est doté et avec les politiques définies dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale,
- Le développement d'une culture du risque de haut niveau chez les Collaborateurs,
- L'efficacité et la qualité du fonctionnement interne,
- La fiabilité de l'information interne et externe,
- La pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière,
- La sécurité des opérations,
- La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Sa mise en œuvre passe, en particulier, par la promotion d'une culture de risque et d'éthique de haut niveau auprès de tous les collaborateurs et dans les relations du Groupe UBCI avec les tiers, clients, intermédiaires ou fournisseurs ainsi qu'avec ses actionnaires

Les risques visés sont les risques de toute nature que le groupe prend volontairement ou rencontre dans l'exercice de ses activités : risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque opérationnel, risque de non-conformité et de réputation, risque de liquidité et de financement, risque de gestion Actif-Passif, Risque de souscription d'assurance.

La réalisation des objectifs est indissociable de la prise de risque. La maîtrise des risques lui apporte donc une contribution essentielle.

On rappellera que le dispositif de contrôle interne est complété par le dispositif de contrôle externe opéré par les commissaires aux comptes, les régulateurs et,

le cas échéant, des organismes externes mandatés à cet effet (organismes certificateurs, etc.)

La prise de risque est au cœur des métiers du Groupe UBCI. De ce fait, un contrôle interne adapté est pour le Groupe une nécessité.

Les textes en vigueur imposent à l'UBCI d'être dotée d'un dispositif de contrôle interne comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique.

Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général du CMF, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations du Comité de Bâle.

2. Rôle des principaux acteurs du Contrôle Interne

La Direction Générale :

La Direction générale, sous la supervision du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne. A ce titre, principalement Le Directeur général supervise directement les fonctions majeures du dispositif de contrôle interne (Conformité, Risques, Finances, Audit Interne).

Il rend compte au Conseil d'administration ou à son comité compétent du fonctionnement de ce dispositif,

La Direction générale est destinataire des principaux rapports relatifs au Contrôle Interne,

Elle fixe les politiques de prise de risque du Groupe, participe aux décisions les plus importantes en la matière et rend les ultimes arbitrages dans le cadre des processus d'escalade.

Elle évalue et contrôle périodiquement l'efficacité des politiques, dispositifs et procédures du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances

Le Conseil d'administration :

Détermine, sur proposition du Directeur général, la stratégie et les orientations de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre,

- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise,
- Arrête les critères et seuils de significativité des incidents qui doivent être portés sans délai à la connaissance du Comité des risques, ou directement à sa connaissance,
- Approuve le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place,

- Procède, ou fait procéder, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité,
- Procède au moins une fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du Contrôle Interne,
- Évalue et contrôle périodiquement l'efficacité du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances qu'il constate.

Le Président du Conseil d'administration :

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de lui permettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent. Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur général et les autres membres de la Direction générale des événements et situations relatifs à la vie du Groupe, notamment quant à l'organisation et les risques.

Il reçoit du Directeur général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur les procédures de contrôle interne. Il peut demander au Directeur général toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités pour l'accomplissement de leur mission.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des comités spécialisés.

Les comités spécialisés du Conseil d'administration :

Des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil. Ces comités se réunissent à leur convenance au moins six fois par an, avec ou sans participation de membres de la Direction générale ou de Collaborateurs du groupe.

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable au sein du Groupe des questions relevant de la compétence de ce Comité.

3. Les fondamentaux du dispositif

Le dispositif de contrôle interne repose sur des règles, des principes d'action, une organisation et des processus de contrôle, mis en œuvre par le management et l'ensemble des Collaborateurs.

Règles fondamentales du Contrôle Interne :

La Charte relative au dispositif de contrôle interne énonce les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'UBCI et qui sont :

- **La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord la responsabilité des opérationnels :** au minimum un contrôle par l'Opérationnel sur les opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie dans le cadre de sa responsabilité managériale doivent être exercés ;
- **Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quel que soit son niveau et ses responsabilités :** Chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- **Le Contrôle Interne est exhaustif :** il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles ;
- **La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches :** elle s'exerce entre origination, exécution, comptabilisation, règlement et contrôle avec la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées et par une distinction nette entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique ;
- **La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité ; elle peut nécessiter un deuxième regard :** l'ampleur et le nombre des contrôles sont proportionnels à l'intensité des risques à maîtriser. Le contrôle exercé par une fonction de contrôle permanent peut prendre la forme d'un deuxième regard (évaluation contradictoire et préalable et résolution des différents par le principe de « l'escalade ») ;
- **Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée :** Le dispositif de contrôle interne est l'objet d'une gouvernance appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités des risques et de contrôle interne et les

Comités d'audit interne en sont des instruments privilégiés.

- **Le Contrôle Interne est traçable** : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

Description synthétique de trois lignes de défenses du Contrôle Interne :

La 1^{ère} Ligne de Défense :

- **Niveau 1 du contrôle** : regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Les opérationnels réalisent des contrôles qui font partie intégrante de l'exécution des opérations. Ces vérifications réalisées au fil de l'eau, consistent pour chaque opérateur, à s'assurer de la régularité des opérations qu'il traite par rapport aux ordres des clients, aux textes organiques et aux dispositions réglementaires ou légales.

Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux et dans toutes les entités du Groupe contrôlent dans le cadre de leur responsabilité managériale les opérations et s'assurent qu'elles sont effectuées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de continuité conformément aux instructions en vigueur.

Ces responsables disposent d'une diversité d'outils pour exercer leurs contrôles de Niveau 1, à travers notamment :

- **le visa des transactions** au niveau du système d'information en fonction de limites définies par rapport à la fonction occupée;
- **le forçage des opérations** sur le système d'information;
- **les contrôles à priori** (opérations remarquables, ouvertures de comptes);
- **la vérification des juridictions** accordées aux collaborateurs;
- **la vérification du respect des délégations** octroyées aux collaborateurs.

Ils procèdent également au contrôle des entités et activités placées sous leur responsabilité dans le cadre de leurs plans d'actions et des visites périodiques qu'ils sont amenés à effectuer auprès de ces entités.

- **Niveau 2 du contrôle** : il est effectué de manière permanente et systématique à posteriori sur

site ou à distance à l'appui de contrôles ciblés portant sur un échantillon de transactions suivant une périodicité adaptée et une méthodologie définie. Il a pour objet de vérifier la régularité et la conformité des opérations, de s'assurer du respect des procédures et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle de niveau 1 et de suivre les risques majeurs identifiés.

- Il s'exerce par le biais des points de surveillance fondamentaux (PSF), qui constitue des contrôles à caractère obligatoire, couvrant les risques majeurs identifiés au sein de chaque famille de risque. Il est effectué par une équipe de contrôleurs permanents indépendants des entités opérationnelles au sein de la Direction de contrôles, rattachée au Département juridique et contrôles « DJC »
- Pour l'activité informatique nécessitant une technicité, le niveau 2 du contrôle est confié par délégation à la fonction support des systèmes d'informations (Les contrôles de second niveau informatique). Les contrôles exercés par cette fonction sont réalisés par une équipe spécialisée de manière indépendante ;
- Les Fonctions de contrôle permanent de certaines filiales ont une obligation réglementaire de désigner un contrôleur interne.

Un projet de centralisation & d'optimisation des contrôles piloté par le Département Risques avec la contribution de l'Audit interne et les fonctions de contrôle est en cours de déploiement. Ce projet a pour objectif :

- > Renforcement de la couverture de risque et de l'optimisation des contrôles,
- > Des contrôles plus opérationnels et orientés Risque,
- > Des contrôles indépendants, plus efficaces et pertinents,
- > Revue de la notation de points de contrôle pour adapter l'identification des zones de risque au contexte de l'entité et l'environnement local,
- > Une Meilleure qualité des contrôles,
- > Simplification et rationalisation des contrôles,
- > Assurer le caractère inopiné des contrôles.

En Décembre 2023, l'action de centralisation des contrôles de second niveau a été clôturée, l'ensemble des contrôles ont été transférés à la Direction des contrôles et l'action d'optimisation est cours de finalisation

La 2^{ème} Ligne de Défense :

La fonction Risque par le biais de la Direction Risque Opérationnel & Contrôle « RISK ORC » exerce un contrôle indépendant de deuxième ligne de défense et partagé avec l'entité opérationnelle est nécessaire à la prise de décision,

La Direction RISK ORC tant que 2^{ème} ligne de défense est en charge du challenger indépendant des contrôles,

Le Contrôle Indépendant Testing désigne des contrôles réalisés indépendamment par la deuxième ligne de défense pour s'assurer que le dispositif de contrôle de la 1^{ère} ligne de défense est conçu et mis en œuvre effective et de manière efficace, et pour but d'améliorer le dispositif de la 1^{ère} ligne de défense (résultat du processus d'identification et d'évaluation des risques, pertinence et conformité des dispositifs de maîtrise des risques et en particulier respect des méthodologies fixées, ...).

La 2^{ème} ligne de défense est responsable de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques du cadre et des actions de la 1^{ère} ligne de défense,

La 3^{ème} Ligne de Défense :

- **Niveau 3 du contrôle** : il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par l'Audit Interne du Groupe, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit.

4. Système de contrôle des opérations et des procédures internes

La maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de la banque. Ce dispositif se renforce régulièrement depuis 2008. Le dispositif de maîtrise des risques repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- Des procédures générales et spécifiques ;
- La coordination des actions conduites au sein de la banque, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils

de surveillance ;

- Le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, etc.) ;
- Des actions de formation pour l'ensemble des activités, des fonctions et métiers.

Les Fonctions de contrôle intégrées exerçant un contrôle indépendant sont responsables par délégation de la Direction Générale, de l'organisation et du bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de sa conformité aux lois et réglementations, sur un ensemble de domaines (thèmes et/ou processus), défini dans leur charte de responsabilité :

- Elles définissent au niveau du Groupe UBCI le cadre normatif général dans lequel doit s'exercer la gestion du risque dont elles ont la charge et les modalités de leur intervention : seuils et délégations, émission d'avis a priori qui ne peuvent être outrepassés que via un processus d'escalade, contrôles a posteriori, ...
- Elles mettent en œuvre ce dispositif pour la partie qui les concerne et sont responsables sur leur domaine d'expertise du contrôle permanent de premier et deuxième niveau
- Elles exercent vis-à-vis des entités opérationnelles un regard critique (« challenge ») indépendant
- Elles contribuent à la diffusion d'une culture de risque et d'éthique au sein du Groupe UBCI.
- Elles veillent à l'adaptation constante de la politique de gestion des risques du Groupe UBCI, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, la crise sanitaire Covid-19, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre la fraude, cyber sécurité, le blanchiment, le terrorisme et la corruption.

Ces Fonctions Placées sous l'autorité directe du Directeur Général, fournissent à la Direction Générale et au Conseil d'Administration, une opinion argumentée sur le niveau de maîtrise des risques, avérés ou potentiels, notamment au regard du « Risk Appetite Statement » défini et proposent toutes actions d'amélioration qu'ils jugent nécessaires.

5. Evaluation du respect des limites de prise de risque

Les limites fixées en matière de division des risques de crédit sont celles de la réglementation tunisienne. Ce sont des limites par rapport aux fonds propres pour éviter les concentrations sur certaines contreparties.

Les ratios de concentration et de division des risques sont respectés au 31/12/2023.

Le ratio de couverture des risques mesure le degré de couverture des risques encourus (bilan/ hors bilan et risque opérationnel) par les fonds propres de la Banque (fonds propres de base + fonds propres complémentaires).

Le taux réglementaire est d'au minimum 10% à fin 2023.

Le ratio de couverture des risques ou de solvabilité au 31/12/2023 s'élève à 12.705%.

Les travaux sont engagés trimestriellement avec les commissaires aux comptes pour validation des différentes évaluations avant de les soumettre au conseil d'administration pour approbation.

6. Evaluation de la qualité de l'information comptable et financière

Les contrôles comptables ont pour vocation de structurer les travaux de contrôle exercés sur l'intégration des données des systèmes Opérations dans le système comptable, d'assurer leur efficacité et de faire le lien entre les contrôles à réaliser et les procédures et normes existantes. Il ne se substitue pas aux contrôles de premier niveau.

Ces contrôles permettent de :

1. S'assurer du respect des critères de classification des actifs et passifs.
2. S'assurer du correct déversement des justes valeurs dans le système comptable.
3. S'assurer de la correcte comptabilisation au coût amorti des actifs et passifs concernés.
4. S'assurer du correct déversement des données des systèmes de Front Office / Métier dans le système comptable (Back Office et Finances).
5. Rapprocher les données comptables des

données de gestion à la date de clôture.

6. Rapprocher les titres détenus pour compte propre ou pour le compte des clients et le relevé externe à la date de clôture.

Les résultats des contrôles réalisés sont satisfaisants.

7. Evaluation de la qualité des systèmes d'information et de communication

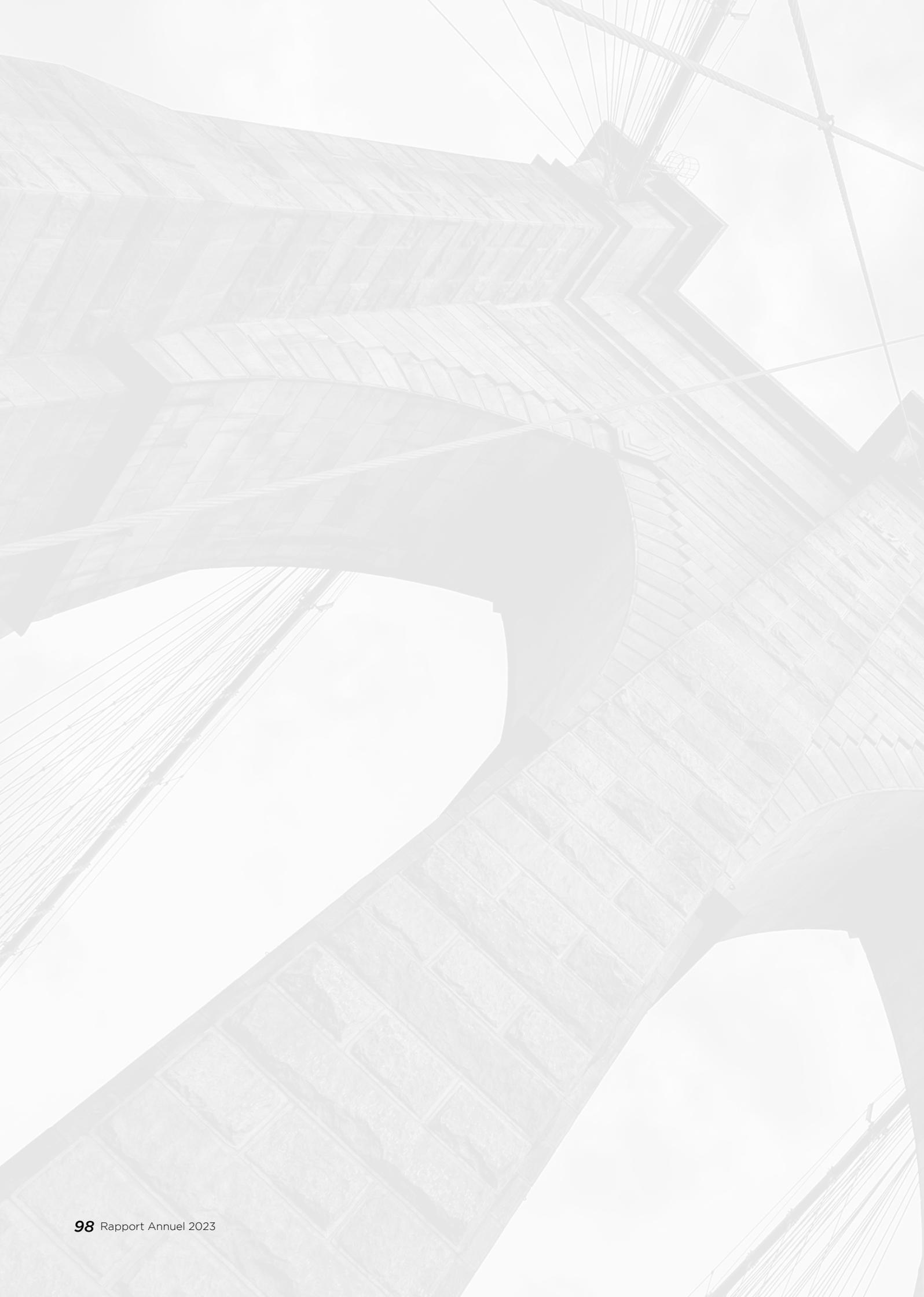
Le dispositif d'évaluation de la qualité des systèmes d'information est articulé autour de contrôles réalisés à différents niveaux et complémentaires entre eux en matière de maîtrise du risque, Il vise à couvrir les risques majeurs majoritairement liés au fonctionnement des systèmes informatiques et pour s'assurer :

- Que le dispositif en place, en termes de moyens/processus/gouvernance, permet de supporter et développer la stratégie de la banque et atteindre ses objectifs.
- Que le dispositif de continuité informatique est bien mis en place. Et que les exercices de bascule des actifs critiques en FailOver et FailBack vers/et depuis le site secours sont bien réalisés.
- Que les plans de secours Informatique sont faits par actifs informatique critique. Et qu'ils sont révisés périodiquement.
- Que les projets sont suivis, ainsi que les risques liés aux projets sont analysés et soumis en comité de décision (Investissement, Pilotage, Go mise en production, etc.).
- De la maîtrise du périmètre des applications confiées à la production IT.
- Du respect du processus de changement production.
- Du respect de processus de gestion de la Capacité Infra/Telecom.

- De la maîtrise de la gestion des incidents et des problèmes.
- De la maîtrise des processus clés de la production et visibilité sur leurs performances.
- De la sécurisation des interventions et accès au Datacenter.

Les objectifs de la sécurité informatique (et en particulier modalités de préservation de l'intégrité et de la confidentialité des données, ainsi que les mesures spécifiques mises en place pour l'activité de banque en ligne) :

- Protéger les infrastructures essentielles à la conduite des activités et des données dont la divulgation, le vol ou l'altération auraient des conséquences graves pour la banque, ses clients, ses partenaires ou collaborateurs.
- Soutenir la stratégie de développement de la banque et accompagner l'évolution des usages (Digital Working, mobilité, ...) en recommandant des dispositifs de sécurité innovants en réponse au caractère ouvert de l'environnement numérique
- Contribuer à la performance globale de la banque et au respect de ses engagements en préservant l'efficacité des moyens informatiques, en améliorant la capacité de la Banque à détecter et réagir aux nouvelles menaces, en assurant un niveau de sécurité « acceptable » au meilleur coût.
- Respecter les obligations légales et réglementaires (en termes de protection des données personnelles, lutte contre la fraude informatique, certification PCI-DSS ...)



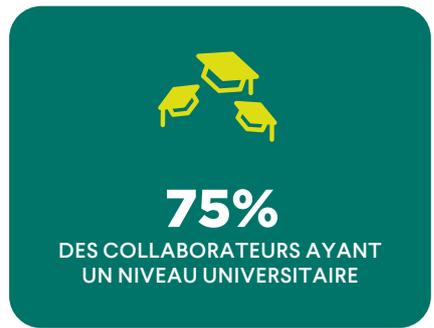


XII.

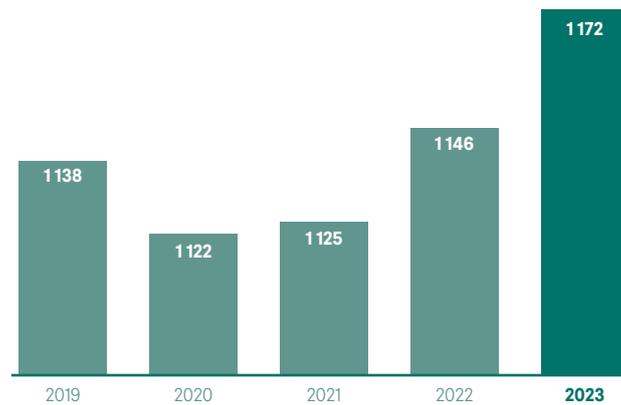
RESSOURCES HUMAINES



A. CHIFFRES CLÉS

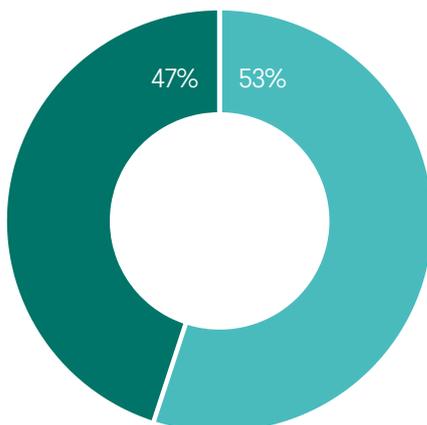


ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UBCI



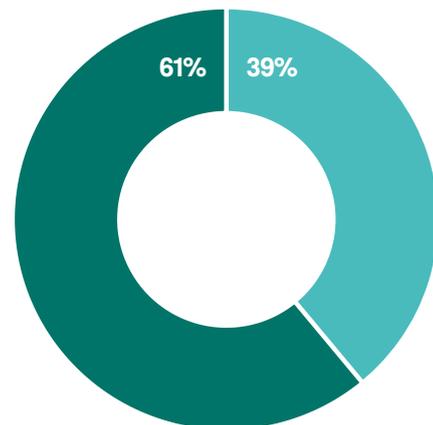
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE

■ FEMININ
■ MASCULIN

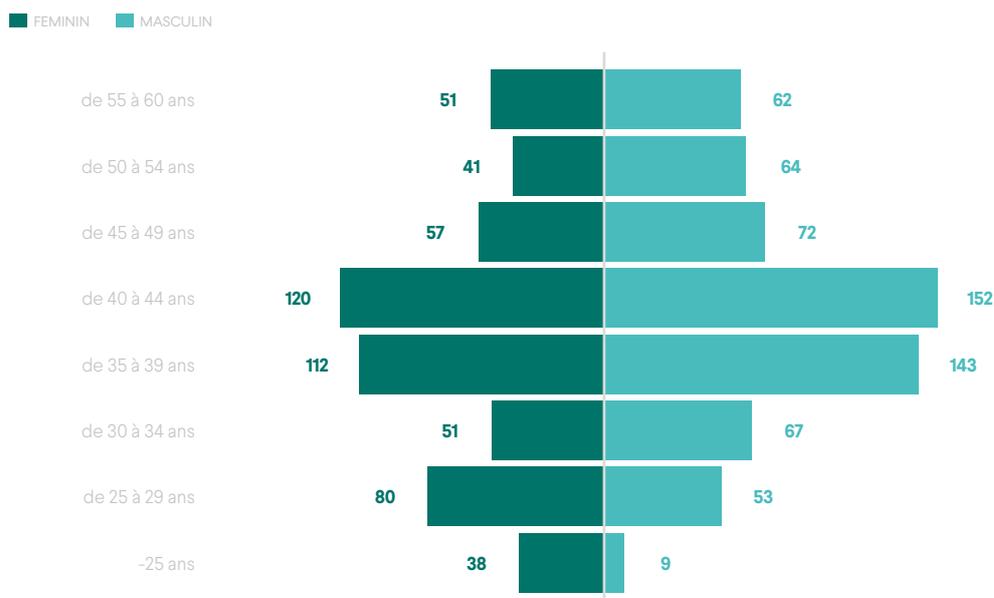


RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR MÉTIERS

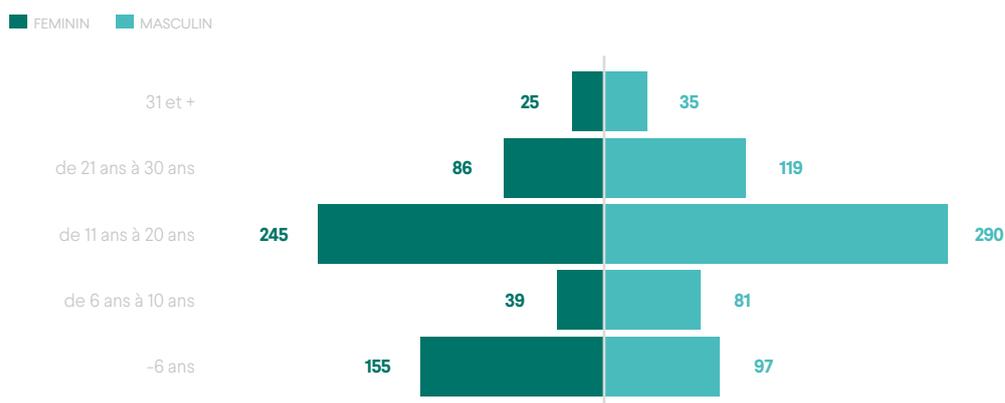
■ SUPPORT ET BACK OFFICE
■ RÉSEAU



PYRAMIDE DES ÂGES



PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS DANS LA BANQUE



B. GESTION DE CARRIÈRE

BILAN D'ACTIVITE 2023

Suite à la restructuration initiée au sein de la Banque et de ses métiers entamée en 2022 et qui s'est étendue tout au long de l'année 2023, une priorité majeure a été accordée à l'accompagnement des différents départements et entités de la Banque. L'objectif principal était de les doter des ressources nécessaires en fonction des besoins et des exigences spécifiques des métiers, mettant en avant les compétences requises en termes d'expertise et de connaissance du secteur bancaire. Parallèlement, une attention particulière a été portée aux souhaits et aux attentes des collaborateurs, intégrant leurs perspectives de carrière dans cette démarche de restructuration.

L'UBCI persiste dans sa politique proactive de promotion de la mobilité interne, avec pour objectif de renforcer la polyvalence des collaborateurs et de favoriser le développement d'une vision transversale de la banque et de ses activités.



Faits marquants

- > Renforcement de notre engagement auprès des écoles et des universités, notamment par :
 - La participation active aux JOB Fairs, incluant des événements à l'IHEC, à l'Université Centrale, à l'Esprit et à l'ISG.
 - La concrétisation de partenariats par la signature de conventions avec des institutions telles que l'ESSAI, l'Esprit et le Digital Collège.
- > En fin d'année, nous avons lancé Digi'T@lent, notre nouvel outil de recrutement, qui englobe désormais à la fois les mobilités internes et les recrutements externes au sein de la Banque. Cette plateforme a été conçue pour aligner les pratiques de recrutement avec les principes de transparence et d'équité de la Banque. Par ailleurs, dans le cadre de la digitalisation de nos processus RH, nos équipes sont actuellement en phase de tests et de finalisation pour la dématérialisation de la campagne annuelle d'évaluations professionnelles. La mise en production de ce projet est programmée courant 2024.

C. FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Au cours de l'année 2023, le Département Formation a été impliqué dans plusieurs projets tout en maintenant son activité principale :

- Dès janvier 2023, le Département Formation a amorcé l'utilisation opérationnelle du nouvel outil de gestion RH, «Digi'T@lent», en intégrant l'historique de formation de l'ensemble de nos collaborateurs.
- Le programme de formation WE CHANGE a été identifié comme une priorité majeure. Des parcours de formation adaptés à chaque collaborateur ont été élaborés en collaboration étroite avec l'équipe «Change» du Programme de Transformation. Une planification minutieuse de la logistique a été réalisée pour garantir le bon déroulement de cette phase de formation à grande échelle.
- En clôture de l'année, un recueil de Projets de Fin d'Études (PFE BOOK) a été compilé, regroupant 30 projets provenant de diverses directions de la banque. Cette initiative a suscité l'intérêt de plus de 200 candidats ayant manifesté leur volonté de travailler sur ces thèmes pour leur PFE. Des entretiens ont été programmés pour sélectionner les candidats les plus appropriés.

• Formations en présentiel

Au cours de l'année, différentes actions en présentiel ont été déployées, totalisant 32 345 heures, notamment :

- La mise en place de 21 modules de formation destinés à l'intégration des nouvelles recrues et à l'élargissement des compétences, touchant 272 collaborateurs. Les thèmes abordés comprenaient la conformité, les contrôles opérationnels, les produits, les crédits, ainsi que les risques TPME.
- La proposition de formations diplômantes pour 24 collaborateurs, incluant des cours bancaires et des parcours ITB.
- En complément des formations internes dispensées par nos experts métiers, des actions assurées par des cabinets externes ont été organisées pour accompagner les métiers spécifiques. Parmi celles-ci, citons des sujets tels que la «Loi de finance 2023», les «Exigences et audit ISO 9001», la «Fiscalité au sein de la banque privée et à l'international», ainsi que le module «Activité de marché».
- En 2023, 98 inscriptions ont été effectuées pour des formations et certifications externes, couvrant des domaines variés tels que le «Compliance Officer», la «Migration Swift ISO 2002», «Bâle III, IV», et la «Certification Post Marché».

Formations à Distance

- En 2023, l'UBCI a obtenu une licence pour développer des e-learning internes, incluant des modules déjà lancés tels que PIC & Ethique, couvrant au total 1 499 heures de formation, ainsi que des e-learning sur la RSE et le KYC actuellement en phase de finalisation. Cette solution permet la diffusion efficace de formations obligatoires à l'ensemble des collaborateurs de la banque.

Chiffres Clés

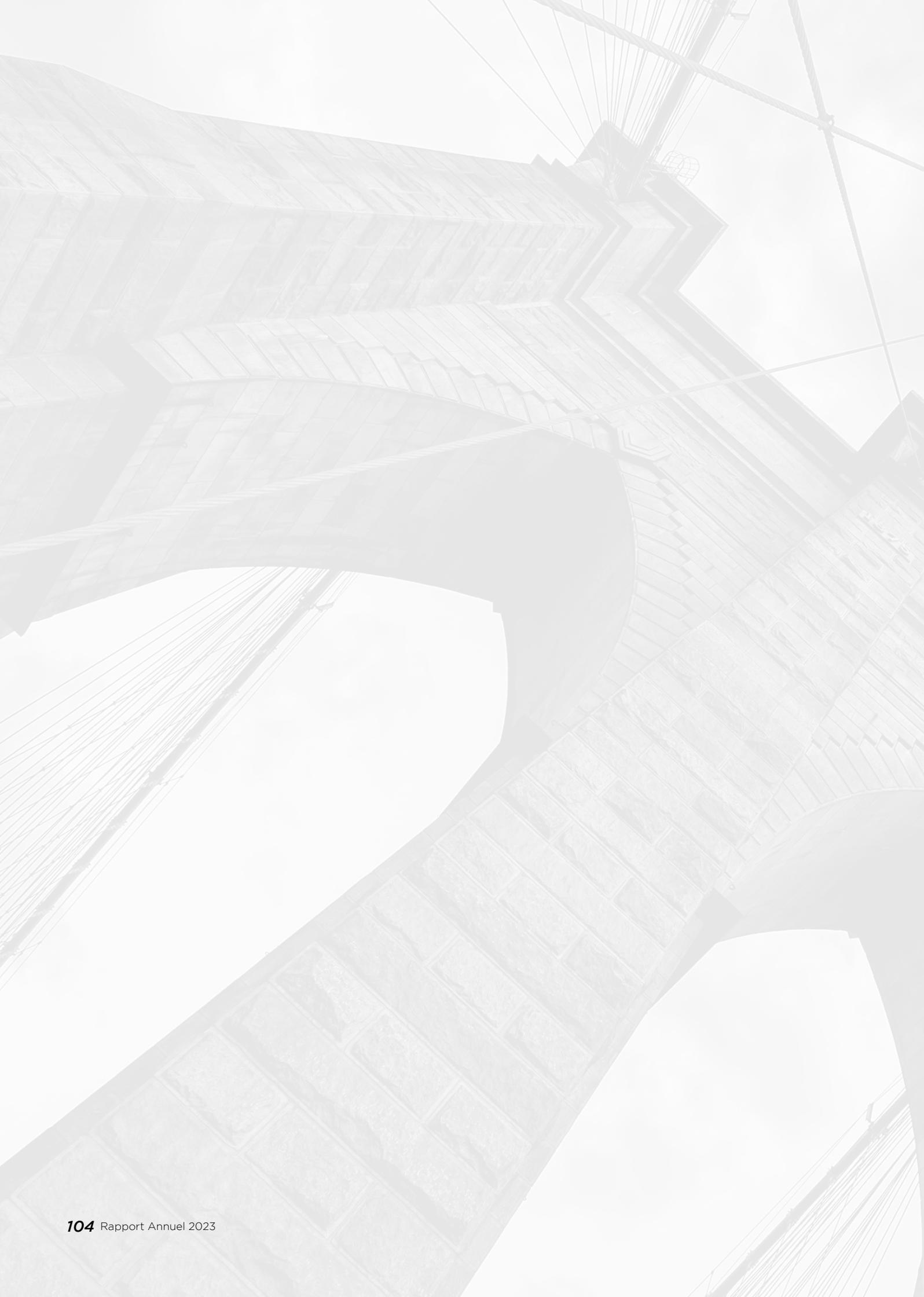
1142 COLLABORATEURS ONT BÉNÉFICIÉ AU MOINS D'UNE FORMATION

33 844 HEURES DE FORMATIONS

UNE MOYENNE DE 30 H DE FORMATION PAR COLLABORATEUR

D. GESTION SOCIALE

Le Département des Ressources Humaines a organisé une journée de sensibilisation et de dépistage du Cancer du Sein en collaboration avec des professionnels de la santé, dans le cadre de la célébration de l'Octobre Rose. Cet événement a offert aux collaboratrices de la Banque une opportunité d'information et de prévention contre cette maladie dévastatrice.





XIII.

LE GROUPE UBCI



A. Caractéristiques des OPCVM UBCI

• UNION FINANCIÈRE ALYSSA SICAV

ALYSSA SICAV est une SICAV de distribution de catégorie obligataire dont les objectifs de gestion sont :

D'une part, offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt conjuguant le niveau des taux courts et des taux longs, avec la garantie d'une totale liquidité de leur placement ; et d'autre part, protéger le capital investi de ses actionnaires contre le risque de taux et de contrepartie.

• UNION FINANCIÈRE HANNIBAL SICAV

HANNIBAL SICAV est une SICAV de distribution de catégorie mixte dont les objectifs de gestion sont :

D'une part offrir aux actionnaires un rendement élevé en investissant au plus 60% de l'actif en actions et un niveau de risque maîtrisé en se dotant d'une répartition judicieuse de ses actifs et d'une gestion dynamique de son portefeuille et d'autre part leur procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitées.

• UNION FINANCIÈRE SALAMMBO SICAV

SALAMMBO SICAV est une SICAV de Capitalisation de catégorie obligataire dont les objectifs de gestion sont :

D'une part, offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt conjuguant le niveau des taux courts et des taux longs avec la garantie d'une totale liquidité de leur placement ; et d'autre part, protéger le capital investi de ses actionnaires contre le risque de taux et de contrepartie.

• UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV de capitalisation de catégorie actions dont les objectifs de gestion sont :

D'une part offrir aux actionnaires, clientèle avertie des risques inhérents aux placements boursiers, une plus-value en capital appréciable à moyen et long terme tout en permettant à cette clientèle de maîtriser le risque à travers ces placements et d'autre part procurer la liquidité et la souplesse de gestion souhaitée.

• FONDS COMMUN de PLACEMENT (FCP) éligible au CEA

UBCI - FCP CEA est un fonds commun de placement en valeurs mobilières de catégorie mixte, destiné à des investisseurs acceptant un haut risque et dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de comptes épargne en actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

UBCI - FCP CEA a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des comptes épargne en actions (CEA).

A cet effet, le FCP est investi de la manière suivante :

- 60% au minimum de l'actif en actions cotées à la BVMT,
- Le reliquat de l'actif en Bons du Trésor Assimilables (BTA) et/ou Emprunt National,
- Le montant non utilisé ne doit pas dépasser 2% de l'actif

B. ACTIVITÉS DES FILIALES

• UNION TUNISIENNE de PARTICIPATION -UTP SICAF-

L'activité de l'UTP en 2023 a généré des revenus de 870 mille dinars dégageant ainsi un Résultat Net de 586 mille dinars contre 712 mille dinars en 2022 soit une baisse de 18%.

• GLOBAL INVEST SICAR

L'activité de Global Invest SICAR en 2023 a généré des revenus de 150 mille dinars dégageant un Résultat Net de 83 mille dinars contre 119 mille dinars en 2022 soit une baisse de 30%.

• UBCI Capital Développement SICAR

En 2023, l'activité d'UBCI Capital Développement SICAR a généré un revenu de 175 mille dinars, dégageant un Résultat Net de 135 mille dinars contre 86 mille dinars en 2022.







XIV.

RAPPORTS DES CAC ET ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS





Société Mourad Guellaty et Associés

45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|

Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |

Fax : + 216 71 740 197 |

RC : B2430042006 |

Identifiant unique : 0962654 K |

E-mail : contact@cabinetguellaty.com



**Société d'expertise comptable inscrite au
tableau de l'OECT**

Immeuble International City Center III – Bloc B

Centre Urbain Nord de Tunis-1082

Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23

Identifiant unique : 1883337 N

E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

Site Web : www.deltacconsult.tn



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
(UBCI)**

Rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mars 2024

SOMMAIRE

	Page
I. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	2
II. RAPPORT SPÉCIAL ÉTABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 62 DE LA LOI N° 2016-48 RELATIVE AUX BANQUES ET AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS, DES ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET DE L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES	10
III. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	18

I. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Société Mourad Guellaty et Associés

45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|

Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |

Fax : + 216 71 740 197 |

RC : B2430042006 |

Identifiant unique : 0962654 K |

E-mail : contact@cabinetguellaty.com

**Société d'expertise comptable inscrite au
tableau de l'OECT**

Immeuble International City Center III – Bloc B
Centre Urbain Nord de Tunis-1082

Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23

Identifiant unique : 1883337 N

E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

Site Web : www.deltacconsult.tn

**Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'administration du 27 mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 519.340 KDT, un bénéfice net de 52.929 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 304.838 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions clés de l'audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>En tant qu'établissement de crédit, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie «UBCI» est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note des états financiers « 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les provisions individuelles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT. ✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires. 	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par la banque ; - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ; - Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ; - Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ; - Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ; - Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; - Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ; - Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers « 5.3 Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2023 à 3.176.113 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 13.096 KDT et à 199.059 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2023 s'élèvent à 331.550 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire de l'UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « *Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres de l'UBCI.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par la banque ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la BCT ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

4.1 Contrôle fiscal en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 5.34 Passifs éventuels », la banque a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1^{er} Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre par la banque sont couverts par les provisions jugées nécessaires.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut pas être déterminé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « 4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives », en application de la circulaire BCT n° 2024-01 modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 28 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

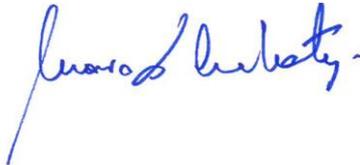
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

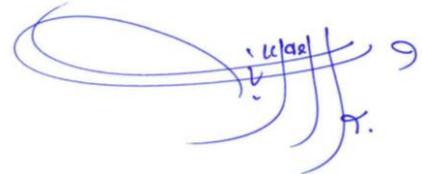
Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY



DELTA CONSULT

Wael KETATA



***II. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 62 DE LA LOI N° 2016-48 RELATIVE AUX
BANQUES ET AUX ETABLISSEMENTS FINANCIERS, DES
ARTICLES 200 ET SUIVANTS ET DE L'ARTICLE 475 DU
CODE DES SOCIETES COMMERCIALES***

Société Mourad Guellaty et Associés

45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|

Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |

Fax : + 216 71 740 197 |

RC : B2430042006 |

Identifiant unique : 0962654 K |

E-mail : contact@cabinetguellaty.com

**Société d'expertise comptable inscrite au
tableau de l'OECT**

Immeuble International City Center III – Bloc B

Centre Urbain Nord de Tunis-1082

Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23

Identifiant unique : 1883337 N

E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

Site Web : www.deltacconsult.tn

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

**Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des
dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux
établissements financiers, des articles 200 et suivants et de l'article 475 du
code des sociétés commerciales**

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et
l'Industrie - UBCI,**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE CARTE

I. Conventions conclues en 2023

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2023 hormis deux avenants liés à un contrat conclu antérieurement à 2023 et qui sont présentés, par mesure de simplification, dans le titre qui suit.

II. Conventions conclues antérieurement à 2023 avec le groupe « CARTE »

Votre Conseil d'administration a autorisé des opérations et conventions conclues avec des sociétés du Groupe « CARTE » conformément à la réglementation régissant les conventions règlementées.

Ces conventions et opérations sont présentées dans ce qui suit.

II.1 Contrats de bancassurance conclus avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance et des contrats de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Ladite convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2023, se présentent comme suit :

Contrats antérieurs à 2023	Produits 2023 en KDT	Charges 2023 en KDT
Produits de prévoyance	664	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	93
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires	29	465
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 741	-
Produits d'épargne et de capitalisation	662	-
TOTAL	3 096	558

II.2 Contrat souscrit par l'UBCI

L'UBCI a signé, en date du 1^{er} novembre 2002 un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI. Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre de 2023 un produit de 1 670 KDT.

II.3 Conventions d'assurance au profit du personnel de l'UBCI avec CARTE VIE

II.3.1 Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire

Contrat	Date des contrats	Charges 2023 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire (*)	17 décembre 2019	3 815
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	1 ^{er} décembre 2021	1 690
TOTAL		5 505

(*) : L'UBCI a conclu, en date du 28 octobre 2022, un avenant au contrat d'assurance Groupe Maladie avec la CARTE. Cet avenant, ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 février 2023, a pour objet d'apporter certaines modifications au contrat d'assurance Groupe Maladie liées principalement à la mise en place d'un réseau de « Tiers payants », aux conditions tarifaires et aux modalités de paiement des primes.

II.3.2 Contrat d'assurance Vie Collective

L'UBCI a signé, en date du 15 mai 2018, un contrat d'assurance Vie Collective « non soumis à des conditions de bénéfice » avec la CARTE VIE. Ce contrat a pour objet de permettre à l'UBCI de constituer un capital à servir au profit du ou des adhérents au terme de leur durée d'adhésion. Les primes supportées par le personnel de la banque au titre de 2023 s'élèvent à 643 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

II.4 Contrats d'assurance pour risques divers conclus avec la CARTE

Contrat	Date contrat	Charges 2023 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11 mars 2016	62
Contrat d'assurance « Global de banque »	02 mars 2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	1 ^{er} décembre 2021	308
TOTAL		672

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2023, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois (allant du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023) et d'un an (allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024).

II.5 Autres opérations réalisées avec le Groupe CARTE

II.5.1 Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du Conseil d'Administration de l'UBCI.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.

II.5.2 Contrat cadre de prestations d'assistance technique

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce contrat ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 25 novembre 2021, prend effet à compter du 1^{er} décembre 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction. Les prestations facturées par INCOM au titre de 2023 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours, s'élèvent à 725 KDT.

B. CONTRAT « TRANSITIONAL SERVICES AGREEMENT - TSA » ET AVENANTS S'Y RATTACHANT CONCLUS AVEC BNP PARIBAS

Votre Conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Le contrat TSA est conclu en date du 03 mai 2021 entre BNP Paribas et l'UBCI avec date d'effet le 19 mars 2021 et prendra fin à la date de fin de la migration.

Les prestations objet du TSA sont subdivisées en deux grands ensembles : le droit d'utilisation par l'UBCI des logiciels et services fournis par BNP Paribas ou par ses filiales et l'assistance à la migration vers un nouveau système d'information.

Un premier avenant a été signé entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 11 avril 2022 qui a porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de la mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas. Ils ont été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 29 août 2023 et le 28 novembre 2023.

Ces trois avenants ont porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de la mise à disposition au profit de la banque d'un nombre de logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les charges supportées par la banque au titre de 2023, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élevaient à 12 944 KDT.

C. AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIÉES

Votre Conseil d'administration a autorisé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48. Ces conventions se détaillent comme suit :

I. Conventions nouvellement conclues en 2023

▪ Conventions conclues avec UBCI Capital Développement SICAR

L'UBCI a conclu le 16 juin 2023 et le 26 décembre 2023, deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, portant respectivement sur 15 000 KDT et 10 000 KDT entièrement libérés en 2023. Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions de gestion et de succès.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

II. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2023

II.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

II.1.1 Conformément aux conventions autorisées par votre Conseil d'administration du 21 juin 2013, la banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant total des commissions perçues par l'UBCI au titre de 2023 s'élève à 106 KDT et se détaille comme suit :

Société	Total des commissions de dépôt et de distribution
Hannibal SICAV	4
UBCI Univers actions SICAV	13
UBCI FCP-CEA	89

Votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019 a autorisé la mise à jour des conventions de distribution des titres conclues entre l'UBCI et ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA en y rajoutant l'engagement des distributeurs de se conformer à la réglementation en vigueur :

- En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Se rapportant à la loi FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains.

II.1.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de Directeurs Généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève au titre de l'exercice 2023 à 10 KDT.

II.1.3 Votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1^{er} décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2023 s'élève à 25 KDT.

II.1.4 L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

II.1.5 Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a autorisé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur 2 000 KDT.
- « UBCI-MEDIBIO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 2 800 KDT.

La charge relative à 2023, au titre des commissions de gestion, s'élève à 42 KDT.

II.1.6 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2023 s'élève à 40 KDT.

II.1.7 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré, ainsi que les intérêts et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 2 200 KDT et 2 340 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

II.1.8 L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Aux termes de ladite convention, l'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT hors Taxes pour l'ensemble des prestations fournies.

Le produit relatif à 2023 s'élève à 15 KDT.

II.1.9 L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

II.1.10 L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées à deux Fonds gérés et portant sur deux montants entièrement libérés en 2022 pour respectivement 7 250 KDT et 438 KDT. Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions de gestion et de succès.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2023 s'élève à 131 KDT.

II.2 Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

- L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Ce contrat qui a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année en remplacement au contrat conclu en date du 20 septembre 2011.

Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

Les charges supportées par la banque en 2023, au titre de ce contrat, s'élèvent à 2 444 KDT.

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners. Aucun produit n'a été constaté à ce titre en 2023.

D. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2023, comme suit :

- Votre Conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.

- Votre Conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Monsieur Mohamed KOUBAA en qualité de Directeur Général.

Sa rémunération a été fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 25 mai 2021, à un salaire brut annuel hors charges patronales de 600 KDT.

Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2022.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 21 février 2023, le salaire brut annuel hors charges patronales du Directeur Général a été porté à 675 KDT et ce, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 28 février 2023.

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 21 mars 2024, le Directeur Général a bénéficié d'une rémunération variable au titre de 2023, pour un montant brut de 350 KDT.

Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2024.

La charge totale relative à 2023, s'élève à 1 318 KDT, dont 293 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

La charge comptabilisée à ce titre en 2023 s'élève à 565 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre Conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Conseil d'administration (**)	
	Charge 2023	Passifs au 31.12.2023	Charge 2023	Passifs au 31.12.2023 (*)	Charge 2023	Passifs au 31.12.2023
Avantages à CT	-	-	1 318	350	565	565
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à LT	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	1 318	350	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

(**) Y compris la rémunération des membres des comités réglementaires.

Tunis, le 27 mars 2024

Les commissaires aux comptes

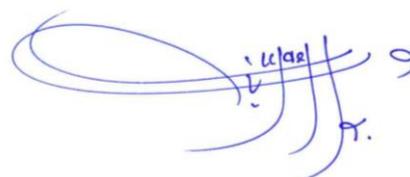
Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY



DELTA CONSULT

Wael KETATA



III. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة

**ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	Page
▪ BILAN	3
▪ ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	4
▪ ÉTAT DE RÉSULTAT	5
▪ ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
▪ NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
 (EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5.1	71 106	56 526
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	591 089	578 394
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	5.3	2 963 958	2 820 967
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	5.4	15 237	11 765
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	5.5	606 413	496 233
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	5.6	129 311	66 483
<i>AC 7</i> - Autres actifs	5.7	175 403	147 196
TOTAL ACTIF		4 552 517	4 177 564
<u>PASSIF</u>			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	5.8	197 132	91 055
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	52 457	73 648
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 393 517	3 176 294
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	75 495	95 716
<i>PA 5</i> - Autres passifs	5.12	314 576	249 438
TOTAL PASSIF		4 033 177	3 686 151
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		366 400	332 187
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 6</i> - Résultat de l'exercice		52 929	59 215
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	519 340	491 413
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 552 517	4 177 564

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
 (EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
<i>HB 1</i> - Cautions, avals et autres garanties données	<i>5.14</i>	881 937	799 925
<i>HB2</i> - Crédits documentaires	<i>5.15</i>	324 015	337 346
<i>HB3</i> - Actifs donnés en garantie	<i>5.16</i>	197 000	91 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 402 952	1 228 271
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>			
<i>HB4</i> - Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>5.17</i>	296 011	201 376
<i>HB5</i> - Engagements sur titres (Participations non libérées)	<i>5.18</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		296 019	201 384
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
<i>HB7</i> - Garanties reçues	<i>5.19</i>	1 850 985	1 800 663
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 850 985	1 800 663

ÉTAT DE RÉSULTAT
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
 (EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire :			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	5.20	331 550	271 461
<i>PR 2</i> - Commissions (*)	5.21	71 131	66 976
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	26 784	33 997
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	5.23	35 388	33 547
Total produits d'exploitation bancaire		464 853	405 981
Charges d'exploitation bancaire :			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	(153 996)	(106 261)
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		(8 678)	(6 567)
Total charges d'exploitation bancaire		(162 674)	(112 828)
PRODUIT NET BANCAIRE		302 179	293 153
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	5.25	(20 073)	(12 714)
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	4 207	7 715
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation (*)		532	214
<i>CH 6</i> - Charges de personnel	5.27	(128 088)	(119 353)
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation (*)	5.28	(66 737)	(62 365)
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements des immobilisations		(9 939)	(9 438)
RESULTAT D'EXPLOITATION		82 081	97 212
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires (*)	5.29	830	(6 349)
<i>CH 11</i> - Impôts sur les bénéfices	5.30	(29 982)	(31 648)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		52 929	59 215
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		52 929	59 215
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		52 929	59 215
RESULTAT PAR ACTION (en DT)			
	5.31	2,646	2,961

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023
 (EN MILLIERS DE DINARS)

<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	424 333	368 833
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(162 982)	(113 739)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	(42 667)	(45 172)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	33	4
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(158 237)	(292 398)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle	214 324	90 891
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(161 930)	(198 115)
Titres de placement / titres de transaction	(3 472)	(11 773)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	22 745	5 492
Sommes versées à l'État	(43 345)	(14 544)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation	88 802	(210 521)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	33 930	34 716
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(104 515)	31 686
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(72 470)	(33 807)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement	(143 055)	32 595
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(20 297)	2 195
Dividendes versés	(25 122)	(14 988)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement	(45 419)	(12 793)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(99 672)	(190 719)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	404 510	595 229
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32	304 838
		404 510

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties au 31 décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% Au 31/12/2023
ACTIONNAIRES TUNISIENS :	576	17 762 841	88 814 205	88,807%
- <i>Personnes Morales</i>	39	12 156 380	60 781 900	60,777%
- <i>Personnes Physiques</i>	537	5 606 461	28 032 305	28,030%
Groupe CARTE	3	7 902 638	39 513 190	39,510%
Serenity Capital Finance Holding	1	7 800 000	39 000 000	38,997%
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263%
CARTE VIE ASSURANCES	1	50 000	250 000	0,250%
Groupe TAMARZISTE	7	2 589 105	12 945 525	12,945%
PERSONNES PHYSIQUES	5	368 842	1 844 210	1,844%
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921%
MENINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,180%
Groupe Mohamed RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,970%
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525%
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445%
Famille SELLAMI	12	1 897 468	9 487 340	9,487%
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 053 357	5 266 785	5,266%
STRAMICA	1	590 652	2 953 260	2,953%
STIB	1	95 955	479 775	0,480%
CNT	1	151 701	758 505	0,758%
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029%
Famille BOURICHA	6	1 022 689	5 113 445	5,113%
PERSONNES PHYSIQUES	5	986 672	4 933 360	4,933%
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180%
Htiers SADOK BEN SEDRINE	11	1 170 237	5 851 185	5,851%
PERSONNES PHYSIQUES	11	1 170 237	5 851 185	5,851%
Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	467 307	2 336 535	2,336%
PERSONNES PHYSIQUES	4	467 307	2 336 535	2,336%
Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	318 626	1 593 130	1,593%
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254%
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339%

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% Au 31/12/2023
Famille BOUAOUADJA	4	272 736	1 363 680	1,364%
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364%
ASSURANCES	2	16 370	81 850	0,082%
SICAV	1	997	4 985	0,005%
FONDS	3	981	4 905	0,005%
Autres personnes morales	20	73 149	365 745	0,366%
M.Med Rached CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278%
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491%
M. Abdelaziz BOURICHA	1	73 970	369 850	0,370%
Autres Personnes Physiques	496	808 832	4 044 160	4,044%
Actions non créées		17 231	86 155	0,086%
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 231	86 155	0,086%
ACTIONNAIRES ETRANGERS :	7	2 221 457	11 107 285	11,106%
Personnes Morales non résidentes	1	2 217 766	11 088 830	11,088%
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088%
Personnes Physiques non résidentes	6	3 691	18 455	0,018%
Personnes physiques non résidentes	6	3 691	18 455	0,018%
TOTAL	583	20 001 529	100 007 645	100,000%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFECTÉS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés, et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(ii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains, et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iii) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(iv) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements**a- Provisions individuelles**

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2023, d'un montant de **8 753 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élèvent à **43 043 KDT**.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2022, à **20 908 KDT**.

Au 31 décembre 2023, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **18 237 KDT**.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d'assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l'exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l'UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges de personnel ».

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 NOTE SUR LES RETRAITEMENTS ET RECLASSEMENTS

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2022 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat	31.12.2022 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2022 Retraité (En KDT)
Retraitements de l'état de résultat :			
PR 2 - Commissions	66 895	81	66 976
<i>Reclassement du compte PR7 à PR2</i>		81	
PR 7 - Autres produits d'exploitation	877	(663)	214
<i>Reclassement du compte PR7 à PR8-CH9</i>		(582)	
<i>Reclassement du compte PR7 à PR2</i>		(81)	
CH 7 - Charges générales d'exploitation	(62 521)	156	(62 365)
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		155	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		1	
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(6 775)	426	(6 349)
<i>Reclassement du compte PR7 à PR8-CH9</i>		582	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		(155)	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		(1)	

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

4.1 IMPACT DE LA REVISION DES PARAMETRES DE CALCUL DES PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire BCT n° 2024-01 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962KDT.

4.2 ACQUISITION D'UN TERRAIN DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie immobilière arrêtée par le Conseil d'Administration, l'UBCI a procédé au cours de 2023 à la finalisation d'une opération d'acquisition d'un terrain destiné à la construction de son nouveau siège social pour un coût global de 34,5 millions de dinars.

4.3 INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2023, s'élève à **2 773 KDT** (Cf. note **5.30**).

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 71 106 KDT contre 56 526 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	33 853	33 813
Comptes ordinaires BCT	37 253	22 713
Total en KDT	71 106	56 526

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 591 089 KDT contre 578 394 KDT au 31 décembre 2022 et se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banque Centrale de Tunisie	194 264	260 869
Banques de dépôts	125 274	116 926
Pension livrée	99 999	99 999
Banques non-résidentes	63 603	34 821
Organismes Financiers Spécialisés	107 503	64 836
Créances rattachées :	446	943
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	37	66
- A la pension livrée	409	877
Total en KDT	591 089	578 394

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	194 264	-	-	-	194 264
Banques non résidentes	63 603	-	-	-	63 603
Banques de dépôts	125 274	-	-	-	125 274
Pensions livrées	99 999	-	-	-	99 999
Organismes Financiers Spécialisés	28 743	17 215	42 679	18 866	107 503
Créances rattachées :	446	-	-	-	446
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	37	-	-	-	37
- A la pension livrée	409	-	-	-	409
Total en KDT	512 329	17 215	42 679	18 866	591 089

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	194 264	194 264
- Placements en devises	-	-	194 264	194 264
Banque de Dépôts (2)	-	-	125 274	125 274
- Placements en dinars	-	-	125 274	125 274
Pension livrée (3)	-	-	99 999	99 999
- Pension livrée	-	-	99 999	99 999
Organismes Financiers spécialisés (4)	7 000	-	100 503	107 503
Banques non résidentes (5)	625	-	62 978	63 603
- Comptes Lori	625	-	-	625
- Comptes Nostri	-	-	62 978	62 978
Créances Rattachées (6)	-	-	446	446
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	-	-	37	37
- A la pension livrée	-	-	409	409
Établissements Bancaires = (1) + (2) + (3) + (4) +(5) +(6)	7 625	-	583 464	591 089

NOTE 5.3– CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 2 963 958 KDT contre 2 820 967 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille escompte	(1)	2 725 275	2 574 084
- Activités hors leasing		2 499 324	2 369 728
- Activité de leasing		225 951	204 356
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	151 646	152 617
Crédits sur ressources spéciales	(3)	18 313	15 903
Autres crédits à la clientèle	(4)	267 877	277 916
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		13 002	8 018
TOTAL BRUT EN KDT		3 176 113	3 028 538
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		(13 096)	(14 004)
Moins : Provisions	(5)	(199 059)	(193 567)
- Provisions individuelles		(156 016)	(159 276)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(18 237)	(20 908)
- Provisions collectives		(43 043)	(34 291)
TOTAL NET EN KDT	(6)	2 963 958	2 820 967

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque, et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation, représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 267 877 KDT contre un solde de 277 916 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances douteuses	190 097	191 179
Valeurs impayées	14 590	19 773
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	59 639	65 839
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devises (i)	3 551	1 125
Total des autres crédits à la clientèle en KDT	267 877	277 916

- (i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts, calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2022	193 567
Dotations sur provisions individuelles	20 041
- Dont provisions additionnelles	2 338
Dotations aux provisions collectives	8 753
Reprises sur provisions (i)	23 302
Provisions au 31 décembre 2023	199 059

(i) Les reprises sur provisions des créances douteuses s'analysent comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	6 417
- Dont reprises sur provisions additionnelles	1 298
Reprises sur créances radiées	16 885
- Dont reprises sur provisions additionnelles	3 711
Total des reprises sur créances douteuses	23 302

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	151 646	-	-	-	151 646
Crédits sur ressources ordinaires	149 564	636 963	1 628 176	84 621	2 499 324
Créances leasing	17 878	58 881	143 643	5 549	225 951
Avances sur CAT et bons de caisse	1 946	1 285	320	-	3 551
Crédits sur ressources spéciales	6 586	1 537	5 783	4 407	18 313
Créances Impayés	14 590	-	-	-	14 590
Autres crédits à la clientèle	226 964	4 900	12 393	5 479	249 736
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	13 002	-	-	-	13 002
Total	582 176	703 566	1 790 315	100 056	3 176 113
<i>Moins : Agios Réservés</i>					<i>(13 096)</i>
<i>Moins : provisions Individuelles</i>					<i>(156 016)</i>
<i>Moins : Provisions collectives</i>					<i>(43 043)</i>
Total créances nettes en KDT					2 963 958

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2023 :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	2 976 629	2 827 141
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	199 484	201 397
Engagement Total Brut	3 176 113	3 028 538
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(13 096)</i>	<i>(14 004)</i>
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 163 017	3 014 534
<i>Moins : provisions individuelles</i>	<i>(156 016)</i>	<i>(159 276)</i>
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	3 007 001	2 855 258
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(43 043)</i>	<i>(34 291)</i>
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 963 958	2 820 967

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 décembre 2023 :

	31/12/2023	31/12/2022
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	2 976 629	2 827 141
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	568 740	485 281
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	199 484	201 397
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	7 991	9 110
Engagement Total Brut	3 752 844	3 522 929
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(13 096)</i>	<i>(14 004)</i>
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 739 748	3 508 925
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	<i>(156 016)</i>	<i>(159 276)</i>
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	<i>(1 990)</i>	<i>(2 805)</i>
Total provisions individuelles	(158 006)	(162 081)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	3 581 742	3 346 844
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(43 043)</i>	<i>(34 291)</i>
Total des engagements nets d'agios et des provisions	3 538 699	3 312 553

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 15 237 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 11 765 KDT au 31 décembre 2022. Il se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de transaction (BTC)	14 562	11 321
Titres de placement à revenu variable	-	404
Créances rattachées sur titres de transaction	675	40
Total en KDT	15 237	11 765

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2023 à 606 413 KDT contre 496 233 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	5 715	5 811
Titres d'investissement	576 743	467 939
Créances rattachées aux titres d'investissement	22 074	20 616
Total brut en KDT	607 831	497 665
<i>Moins : Provisions pour dépréciations des titres</i>	<i>(1 418)</i>	<i>(1 432)</i>
Total net en KDT (iii)	606 413	496 233

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Montants en KDT

Raison Sociale	VC au 31/12/2023
SIDCO-SICAR	1 648
NOUVELLE SOTIM	800
TAPARURA (SEACNVS)	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
Total des titres de participation en KDT	3 299

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2022	Créances rattachées 2022	Total au 31/12/2022	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2023	Créances rattachées 2023	Total au 31/12/2023	Cumul des provisions au 31/12/2022	Dotations 2023	Reprises sur provisions 2023	Cumul des provisions au 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Titres de participation	3 299	-	3 299	-	-	3 299	-	3 299	(1 392)	-	-	(1 392)	1 907
Parts dans les entreprises liées	5 811	-	5 811	404	(500)	5 715	-	5 715	(40)	(15)	29	(26)	5 689
Titres d'investissement (*)	443 276	15 658	458 934	65 271	(105 807)	402 740	17 697	420 437	-	-	-	-	420 437
Emprunt National (*)	-	-	-	129 000	-	129 000	4 080	133 080	-	-	-	-	133 080
SICAR Fonds gérés (*)	24 663	4 958	29 621	25 000	(4 660)	45 003	297	45 300	-	-	-	-	45 300
Total en KDT	477 049	20 616	497 665	219 675	(110 967)	585 757	22 074	607 831	(1 432)	(15)	29	(1 418)	606 413

(*) : Titres d'investissement.

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 129 311 KDT au 31 décembre 2023 contre 66 483 KDT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs brutes en début de période	238 794	205 216
Acquisitions	72 767	34 011
Cessions / Apurements	(528)	(433)
Valeurs brutes en fin de période	311 033	238 794
Amortissements	(181 722)	(172 311)
Valeurs nettes en fin de période	129 311	66 483

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Cessions/ Apurements 2023	Reclass-ements 2023	V. Brute au 31/12/2023	Total Amortissements au 31/12/2022	Dotations/ Reprises 2023	Cessions / Apurements 2023	Total Amortissements 2023	V.C. N au 31/12/2023
Immobilisations Incorporelles	68 312	338	-	4 590	73 240	(61 786)	(4 791)	-	(66 577)	6 663
Agencements et aménagements	50 775	1 332	-	648	52 755	(40 944)	(1 709)	-	(42 653)	10 102
Immobilisations d'exploitation	38 887	1	-	-	38 888	(28 696)	(1 239)	-	(29 935)	8 953
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	(679)	(32)	-	(711)	72
Terrain	5 871	34 516	-	-	40 387	-	-	-	-	40 387
Matériel de Transport	1 314	267	(362)	-	1 219	(1 112)	(113)	362	(863)	356
Fonds de Commerce	788	-	-	-	788	(528)	(18)	-	(546)	242
Mobilier et Matériels	41 982	1 240	(166)	2 216	45 272	(38 566)	(2 037)	166	(40 437)	4 835
Immobilisations en cours	30 082	35 073	-	(7 454)	57 701	-	-	-	-	57 701
TOTAL EN KDT	238 794	72 767	(528)	-	311 033	(172 311)	(9 939)	528	(181 722)	129 311

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 175 403 KDT au 31 décembre 2023 contre 147 196 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	<i>(i)</i>	72 589	68 559
Fonds d'indemnité de départ à la retraite		23 176	24 303
Comptes de régularisation	<i>(ii)</i>	19 598	15 833
Comptes de Stocks		264	351
Créances prises en charge par l'État		303	321
Charges à répartir		108	62
Comptes exigibles après encaissement	<i>(iii)</i>	60 491	38 674
Total brut des autres actifs		176 529	148 103
Provisions pour dépréciation des autres actifs		(1 126)	(907)
Total net des autres actifs		175 403	147 196

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et avances au personnel	53 441	50 613
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	335	376
Retenues à la source	356	199
Autres débiteurs divers	18 457	17 371
Total des débiteurs divers	72 589	68 559

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 772	2 414
Produits à recevoir	3 618	3 784
Compensations reçues	1 760	746
Débets à régulariser et divers	8 448	8 889
Total des Comptes de régularisation	19 598	15 833

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille encaissement	143 914	160 368
Comptes exigibles après encaissement	(83 423)	(121 694)
Total comptes exigibles après encaissement	60 491	38 674

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 197 132 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde 91 055 au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts au jour le jour et à terme	197 000	91 000
Dettes rattachées	132	55
Total en KDT	197 132	91 055

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 52 457 KDT au 31 décembre 2023 contre 73 648 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Banques de dépôt	<i>(i)</i>	40 000	50 000
Banques non-résidentes	<i>(ii)</i>	12 408	23 631
Organismes financiers spécialisés	<i>(iii)</i>	40	7
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		9	10
Total en KDT		52 457	73 648

(i) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts au jour le jour et à terme	40 000	50 000
Total Banques de dépôt en KDT	40 000	50 000

(ii) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	12 408	23 631
Total banques non-résidentes en KDT	12 408	23 631

(iii) L'analyse du compte « Organismes financiers spécialisés » se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires	40	7
Total en KDT	40	7

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	997	-	11 411	12 408
- Comptes NOSTRI	-	-	11 411	11 411
- Compte LORI	997	-	-	997
Emprunts au jour le jour	-	-	40 000	40 000
Total Établissements Bancaires (1)	997	-	51 411	52 408
Avoirs en compte	-	-	40	40
Total Établissements Financiers (2)	-	-	40	40
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	9	9
Total des dettes rattachées (3)	-	-	9	9
Total en KDT (1) + (2) + (3)	997	-	51 460	52 457

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 393 517 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 3 176 294 KDT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	<i>(i)</i>	1 759 663	1 784 108
Comptes d'épargne	<i>(ii)</i>	932 772	867 518
CAT/BC et autres produits financiers	<i>(iii)</i>	522 151	349 672
DAT/BC échus non remboursés		11 043	16 902
Autres sommes dues à la clientèle		108 832	95 437
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	<i>(iv)</i>	52 500	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		6 556	3 657
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 393 517	3 176 294

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Compagnies d'assurances	12 401	12 205
Entreprises publiques	281 085	295 571
Autres clientèles commerciales	533 496	492 077
Comptes de non-résidents	439 771	498 243
Clients particuliers	492 910	486 012
Total des comptes à vue en KDT	1 759 663	1 784 108

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2023	31/12/2022
Comptes spéciaux d'épargne	<i>(a)</i>	821 807	756 978
Comptes d'épargne investissement		154	78
Comptes d'épargne logement		83 969	85 181
Autres comptes d'épargne	<i>(b)</i>	26 842	25 281
Total des comptes d'épargne en KDT		932 772	867 518

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à savoir : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de la rubrique « CAT/BC et autres produits financiers » s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Bons de caisse		347 035	300 670
Dépôts à terme		140 638	30 576
Placements en devises		34 478	18 426
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT		522 151	349 672

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

		31/12/2023	31/12/2022
Sociétés privées		52 500	59 000
Total des certificats de dépôts en KDT		52 500	59 000

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 75 495 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 95 716 KDT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Ressources Étatiques :	4 319	4 479
- <i>FOPRODI</i>	211	211
- <i>FONAPRA</i>	4 108	4 268
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	343	1 143
Ligne BAD BCT	1 014	2 299
Fonds Premier logement BCT	1 678	1 671
Ligne BERD 2	14 837	29 674
Emprunt AFD	28 599	35 931
Ligne FADES BCT	5 889	7 572
Autres fonds extérieurs :	13 456	10 292
- <i>Ligne Italienne</i>	7 490	7 377
- <i>Ligne FODEP</i>	13	13
- <i>Ligne Espagnole</i>	1 761	448
- <i>Ligne BEI</i>	406	406
- <i>Encours FADES</i>	172	172
- <i>Ligne NATIXIS</i>	1 711	1 876
- <i>Ligne SUISSE</i>	1 903	-
Dettes rattachées à des ressources spéciales	263	187
Subvention SUNREF AFD	4 332	1 703
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	75 495	95 716

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 314 576 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 249 438 KDT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Provisions	(1)	29 889	30 885
Comptes de régularisation	(2)	191 387	119 622
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		23 176	24 303
Créditeurs divers		70 124	74 628
Total des autres passifs en KDT		314 576	249 438

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature		1 990	2 805
Provisions pour risques et charges		14 334	14 821
Provisions pour congés à payer		13 565	13 259
Total des provisions en KDT		29 889	30 885

(2) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer		45 688	42 416
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		916	819
Crédits à régulariser et divers		144 783	76 387
Total des comptes de régularisation en KDT		191 387	119 622

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2023, à 100 008 KDT, composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2023 à 519 340 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2022	100 008	10 000	-	28 920	293 267	3	59 215	491 413
Affectation résultat exercice 2022 (*)	-	-	-	7 687	26 526	-	(34 213)	-
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	-	-	(25 002)	(25 002)
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	52 929	52 929
Capitaux Propres au 31/12/2023	100 008	10 000	-	36 607	319 793	3	52 929	519 340

(*) : Décisions de l'AGO du 26 avril 2023.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 39 594 KDT au 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

Rubriques	Montants au 31 décembre 2023 en KDT
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	-
Réserves à régime spécial	-
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	-
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014	39 594

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant de 881 937 KDT contre un solde de 799 925 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
En faveur d'établissements bancaires et financiers	613 903	571 577
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	268 034	228 348
- Cautions fiscales (a)	20 401	16 014
- Cautions pour marchés (b) :	120 843	102 220
• <i>En devises</i>	8 567	8 250
• <i>En dinars</i>	112 276	93 970
- Cautions douanières (c)	53 875	52 309
- Cautions diverses (d) :	64 551	50 033
• <i>En devises</i>	38 560	36 243
• <i>En dinars</i>	25 991	13 790
- Obligations cautionnées (e)	8 364	7 772
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	881 937	799 925

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 324 015 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 337 346 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	15 317	71 208
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	308 698	266 138
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	200 987	173 358
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	107 711	92 780
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	324 015	337 346

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 197 000 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 91 000 KDT au 31 décembre 2022. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Effets financiers donnés en garantie	98 000	46 000
BTA donnés en garantie	99 000	45 000
Total	197 000	91 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2023, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 296 011 KDT contre 201 376 KDT au 31 décembre 2022.

NOTE 5.18 - ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 850 985 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	167 591	185 017
Garanties reçues des banques :	595 687	554 574
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	595 687	554 574
Nantissement titres	29 047	38 593
Garanties reçues de la clientèle	1 058 660	1 022 479
Total des garanties reçues en KDT	1 850 985	1 800 663

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2023 comme suit :

Achat au comptant	3 913 KDT
Vente au comptant	3 039 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2023 comme suit :

Achat à terme	19 680 KDT
Vente à terme	121 700 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 331 550 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 271 461 KDT au 31 décembre 2022. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	26 379	21 328
Produits sur opérations de crédit	(ii)	286 618	231 997
Revenus assimilés	(iii)	18 553	18 136
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		331 550	271 461

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Marché Monétaire au jour le jour	3 300	8 795
Marché Monétaire en devises	16 390	4 720
Autres	6 689	7 813
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire en KDT	26 379	21 328

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	235 585	189 989
Comptes courants débiteurs	25 826	20 517
Leasing	23 952	20 578
Crédits sur ressources extérieures	723	535
Créances douteuses ou litigieuses	532	378
Total des Produits sur opérations de crédit en KDT	286 618	231 997

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 125	6 271
Commissions de découverts	2 227	2 185
Commissions sur billets de trésorerie	72	50
Report-Déport	8 773	7 318
Autres Intérêts assimilés (dont Factoring)	2 356	2 312
Total des revenus assimilés en KDT	18 553	18 136

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 71 131 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 66 976 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	52 080	49 814
Commissions de tenues de comptes	6 243	6 069
Commissions sur opérations de change manuel	157	142
Autres commissions (*)	12 651	10 951
Total des commissions en KDT	71 131	66 976

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 784 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 33 997 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Gains sur opérations BTA-BTCT	1 393	984
Gains de change	34 003	49 923
Pertes de change	(8 612)	(16 910)
Total en KDT	26 784	33 997

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2023 un montant de 35 388 KDT contre 33 547 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	30 650	30 627
<i>Dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	<i>28 711</i>	<i>30 086</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	658	2 920
Intérêts sur emprunt national	4 080	-
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	35 388	33 547

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 996 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 106 261 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	15 378	9 234
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	130 346	88 881
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	3 124	4 697
Charges assimilées	5 148	3 449
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	153 996	106 261

(1) Le solde du compte « Intérêts sur les dépôts de la clientèle » s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	28 464	17 176
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	36 673	22 248
Comptes d'épargne	60 467	45 594
Certificats de dépôts	4 742	3 863
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	130 346	88 881

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 073 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 12 714 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions	(i)	30 486	26 766
<i>dont provisions collectives</i>		8 753	9 299
<i>et dont provisions additionnelles</i>		2 338	3 426
Reprises sur provisions	(ii)	(26 077)	(23 232)
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>		(5 009)	(4 826)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		10	14
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		246	169
Créances radiées		16 914	9 095
Récupération sur créances radiées		(1 506)	(98)
Total en KDT		20 073	12 714

(i) Les dotations aux provisions au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	20 041	13 580
<i>dont provisions additionnelles</i>	2 338	3 426
Dotations aux provisions collectives	8 753	9 299
Dotations aux provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	-	1 095
Dotations aux provisions pour risques et charges	998	2 541
Dotations aux provisions des autres actifs courants	694	251
Total des dotations aux provisions en KDT	30 486	26 766

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2023 se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	23 302	15 189
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	<i>1 298</i>	<i>4 826</i>
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors additionnelles)</i>	<i>3 711</i>	<i>3 756</i>
Reprise sur provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	815	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 485	7 980
Reprises sur provisions des autres actifs courants	475	63
Total des reprises sur provisions en KDT	26 077	23 232

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (4 207) KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de (7 715) KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	(3 890)	(3 523)
Plus ou moins-values sur cession de titres	(303)	(3 641)
Dotations aux provisions	15	1
Reprises sur provisions	(29)	(552)
Total en KDT	(4 207)	(7 715)

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 119 353 KDT au 31 décembre 2022 à 128 088 KDT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 8 735 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- ✓ L'entrée en vigueur de la deuxième tranche des augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel au titre de l'exercice 2023, s'élève à 7 292 KDT ;
- ✓ Pour la deuxième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 201 KDT contre 3 024 KDT en 2022, soit une variation positive de 2 176 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6 relative aux immobilisations incorporelles ;
- ✓ Les effectifs de la banque sont passés de 1146 ETP en 2022 à 1172 ETP en 2023 soit une augmentation de 26 ETP, l'essentiel de cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2023 est marqué par le lancement d'un programme d'accompagnement de nos collaborateurs dans le cadre du projet de transformation IT. l'impact de ces deux effets s'élève à 3 497 KDT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 66 737 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 62 365 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Travaux, fournitures et services extérieurs	40 264	36 678
Frais divers de gestion	12 883	12 249
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	8 701	8 423
Transport et déplacements	1 213	799
Impôts et taxes (*)	3 650	4 187
Autres charges d'exploitation (*)	26	29
Total en KDT	66 737	62 365

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 830 KDT au 31 décembre 2023 contre (6 349) KDT au 31 décembre 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	299	98
Pertes suite au redressement fiscal	-	(6 777)
Pénalités fiscales	-	(207)
Autres produits exceptionnels (*)	1 226	933
Autres pertes exceptionnelles (*)	(695)	(396)
Total en KDT	830	(6 349)

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.30 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité et la taxe conjoncturelle, enregistrés en 2023, totalisent un montant de 29 982 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		77 191
+ Réintégrations (y compris les provisions)		43 364
- Déductions (y compris les provisions)		(26 233)
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		94 322
Réinvestissement exonéré		(25 000)
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		69 322
Impôt sur les sociétés (35%)	(1)	24 263
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2023)	(2)	2 773
Taxe conjoncturelle (4% selon LF 2024)	(3)	2 773
Contribution au profit du Fonds National pour la réforme du système éducatif (0,25% selon LF 2024)	(4)	173
Total en KDT (1) + (2) + (3) + (4)		29 982

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net attribuable aux actionnaires	52 929	59 215
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	2,646	2,961

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2023, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 304 838 KDT contre 404 510 KDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	33 853	33 813
Banque Centrale (comptes ordinaires)	37 253	22 713
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	63 603	34 821
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	194 264	260 869
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	125 274	116 926
Pensions livrées	99 999	99 999
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(197 000)	(91 000)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(40 000)	(50 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 408)	(23 631)
Total en KDT	304 838	404 510

NOTE 5.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

1- Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :

Contrats antérieurs à 2023	Produits 2023 en KDT	Charges 2023 en KDT
Produits de prévoyance	664	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	93
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires	29	465
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 741	-
Produits d'épargne et de capitalisation	662	-
TOTAL	3 096	558

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1^{er} novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2023 un produit de 1 670 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Charges 2023 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire (*)	3 815
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	1 690
TOTAL	5 505

(*) : L'UBCI a conclu, en date du 28 octobre 2022, un avenant au contrat d'assurance Groupe Maladie avec la CARTE. Cet avenant, ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 février 2023, a pour objet d'apporter certaines modifications au contrat d'assurance Groupe Maladie liées à la mise en place d'un réseau de « Tiers payants », les conditions tarifaires et le paiement des primes.

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Charges 2023 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	62
Contrat d'assurance « Global de banque »	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques »	308
TOTAL	672

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2023, de deux avenants de prorogation de durée de garantie pour deux durées fermes respectives d'un mois allant du 1^{er} janvier au 31 janvier 2023 et d'un an allant du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

- Une convention de mise à disposition de personnel avec la CARTE. Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2023.
- Des prestations d'assistance technique assurées par la société INCOM et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles, pour un montant global de 725 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

- Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et aux avenants s'y rattachant :

Au cours de 2021 et après la finalisation de l'opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe la CARTE entraînant le changement de contrôle de l'UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d'effet le 19 mars 2021.

Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information.

Il a fait l'objet d'un premier avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Par ailleurs, au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas et autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 29 août 2023 et le 28 novembre 2023.

Ces trois avenants ont porté notamment sur la la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les dépenses engagées par la banque au titre de 2023, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élevaient à 12 944 KDT.

- Placement en Dépôt à Terme :

Les charges d'intérêts supportées par l'UBCI en 2023 au titre des placements effectués par BNP PARIBAS s'élevaient à un montant de 4 740 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu en 2023 des commissions pour un total de 106 KDT.
- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2023 s'élève à 25 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UCDS les conventions de fonds gérés suivantes :
 - « UBCI-XPACK 2017 », portant sur un montant de 2 000 KDT ;
 - « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 2 800 KDT ; etConformément à ces conventions, la charge relative à 2023 s'élève à 42 KDT.
- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées à deux Fonds gérés et portant sur deux montants entièrement libérés en 2022 pour respectivement 7 250 KDT et 438 KDT. Le montant des commissions de gestion et de succès supporté par la banque en 2023 s'est élevé à 131 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2023 s'élève à 10 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

- L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le montant des produits relatifs à 2023 s'élève à 40 KDT.
- En date du 1^{er} avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Le montant des produits relatifs à 2023 s'élève à 15 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

- L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré, ainsi que les intérêts et les dividendes s'y rattachant s'élevant respectivement à 2 200 KDT et 2 340 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

- L'UBCI a conclu le 16 juin 2023 et le 26 décembre 2023, deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, portant respectivement sur 15 000 KDT et 10 000 KDT entièrement libérés en 2023. Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions de gestion et de succès.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2023.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

L'UBCI a fait recours depuis 2011 à la société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire.

A ce titre, la charge relative à l'exercice 2023 s'élève à 2 444 KDT.

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2023 comme suit :

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe DOGHRI	20 472	23 176
Groupe SELLAMI	27 224	-
Société CFE Tunisie	7 000	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	4 566	-
Groupe BOURICHA	90	-
Total des Engagements des parties liées	59 352	23 176

F- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2023 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.
Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2023.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 1 025 KDT dont une rémunération brute variable de 350 KDT au titre de 2023. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.
La charge totale supportée au cours de l'exercice 2023 s'élève à 1 318 KDT dont 293 KDT de charges fiscales et sociales.
- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.
La charge comptabilisée à ce titre en 2023 s'élève à 565 KDT dont 90 KDT revenant aux membres des comités réglementaires.

NOTE 5.34 – PASSIFS ÉVENTUELS

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1^{er} Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Les risques estimés par la banque à ce titre sont couverts par des provisions pour risques et charges.

NOTE 5.35 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de l'UBCI).

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à l'UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024.

Ultérieurement, des investigations conduites en interne, par la société Cofib Capital Finances, ont révélé des irrégularités commises par l'un de ses employés. Les données disponibles à la date de publication ne permettent pas de déterminer leur valeur.

Toutefois, au regard des éléments disponibles, il n'y aura pas d'impact financier pour l'UBCI sur cet exercice et les exercices futurs.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



Société Mourad Guellaty et Associés

45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|

Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |

Fax : + 216 71 740 197 |

RC : B2430042006 |

Identifiant unique : 0962654 K |

E-mail : contact@cabinetguellaty.com



**Société d'expertise comptable inscrite au
tableau de l'OECT**

Immeuble International City Center III – Bloc B

Centre Urbain Nord de Tunis-1082

Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23

Identifiant unique : 1883337 N

E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

Site Web : www.deltacconsult.tn



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
(UBCI)**

**Rapport des Commissaires Aux Comptes sur les États Financiers
Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Mars 2024

SOMMAIRE

	Page
I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	2
II. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	9

**I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Société Mourad Guellaty et Associés

45, Avenue de la République | La Marsa - 2070 - Tunisie|

Téléphone : + 216 71 740 131 | + 216 71 740 231 |

Fax : + 216 71 740 197 |

RC : B2430042006 |

Identifiant unique : 0962654 K |

E-mail : contact@cabinetguellaty.com

**Société d'expertise comptable inscrite au
tableau de l'OECT**

Immeuble International City Center III – Bloc B

Centre Urbain Nord de Tunis-1082

Tel : 36 36 49 22 (LG) - Fax : 36 36 49 23

Identifiant unique : 1883337 N

E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

Site Web : www.deltacconsult.tn

**Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 529.920 KDT, un bénéfice net consolidé de 53.358 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 305.748 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions Clés de l'Audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note aux états financiers consolidés « 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none">✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe ;- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note explicative aux états financiers consolidés « C.3. Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2023 à 3.176.393 KDT.

Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 13.096 KDT et à 199.589 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2023 s'élèvent à 331.584 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note aux états financiers consolidés « 2.1.6 Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la BCT ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Observations

4.1 Contrôle fiscal en cours de la société mère UBCI

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « *C.32 Passifs éventuels* », la Société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1^{er} Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Au 31 décembre 2023, les risques estimés à ce titre par la société mère sont couverts par les provisions jugées nécessaires.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut pas être déterminé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « *3.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives* », en application de la circulaire BCT n° 2024-01 modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société Mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.3 Contrôle fiscal en cours de la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS »

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « *C.32 Passifs éventuels* », la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 27 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

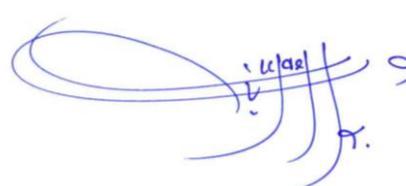
Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY



DELTA CONSULT

Wael KETATA



**II. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2023**



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

<h2>SOMMAIRE</h2>

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023	Page
• BILAN	3
• ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	4
• ÉTAT DE RÉSULTAT	5
• ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
• NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	7

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
 (EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>C.1</i>	71 106	56 526
Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>C.2</i>	592 045	578 504
Créances sur la clientèle	<i>C.3</i>	2 963 708	2 820 967
Portefeuille-titres commercial	<i>C.4</i>	16 822	12 750
Portefeuille d'investissement	<i>C.5</i>	595 245	489 086
Valeurs immobilisées	<i>C.6</i>	129 361	66 534
Autres actifs	<i>C.7</i>	177 285	149 205
Actifs d'impôts différés	<i>C.8</i>	6 234	6 267
TOTAL ACTIFS		4 551 806	4 179 839
<u>PASSIFS</u>			
Banque Centrale et CCP	<i>C.9</i>	197 132	91 055
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<i>C.10</i>	53 431	73 648
Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>C.11</i>	3 375 300	3 164 097
Emprunts et Ressources spéciales	<i>C.12</i>	75 495	95 716
Autres passifs	<i>C.13</i>	316 253	249 660
TOTAL PASSIFS		4 017 611	3 674 176
Intérêts des minoritaires dans le résultat		365	445
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 910	3 776
INTERETS MINORITAIRES		4 275	4 221
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		376 554	341 709
Résultat consolidé		53 358	59 725
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	<i>C.14</i>	529 920	501 442
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		4 551 806	4 179 839

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023
 (EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	<i>C.15</i>	881 937	799 925
Crédits documentaires	<i>C.16</i>	324 015	337 346
Actifs donnés en garantie	<i>C.17</i>	197 000	91 000
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 402 952	1 228 271
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>C.18</i>	296 011	201 376
Engagements sur titres (<i>Participations non libérées</i>)	<i>C.19</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		296 019	201 384
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
Garanties reçues	<i>C.20</i>	1 850 985	1 800 663
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 850 985	1 800 663

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023
 (EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Produits d'exploitation bancaire			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	<i>C.21</i>	331 584	271 585
<i>PR 2</i> - Commissions (en produits) (*)	<i>C.22</i>	71 050	67 353
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>C.23</i>	26 770	33 963
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	<i>C.24</i>	36 077	34 595
Total des produits d'exploitation bancaire		465 481	407 496
Charges d'exploitation bancaire			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	<i>C.25</i>	(153 837)	(106 044)
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		(8 766)	(6 435)
Total des charges d'exploitation bancaire		(162 603)	(112 479)
PRODUIT NET BANCAIRE		302 878	295 017
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	<i>C.26</i>	(20 074)	(12 884)
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>C.27</i>	4 161	7 715
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation (*)		1 427	660
<i>CH 6</i> - Charges de personnel	<i>C.28</i>	(128 646)	(120 164)
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation (*)		(66 672)	(62 698)
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 940)	(9 441)
RESULTAT D'EXPLOITATION		83 134	98 205
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires (*)		764	(6 399)
<i>CH 11</i> - Impôts sur les bénéfices	<i>C.29</i>	(30 175)	(31 636)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 723	60 170
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	-
Intérêts des minoritaires		(365)	(445)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		53 358	59 725
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		53 358	59 725
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	<i>C.30</i>	2,668	2,986

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 2.9 sur les retraitements et reclassements).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023
 (EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		425 245	367 346
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(159 373)	(114 747)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(42 615)	(45 207)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		974	4
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(155 230)	(284 357)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		208 411	87 093
Acquisition / Cession des titres de placement / titres de transaction		(4 341)	(11 364)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(168 006)	(225 297)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		24 414	17 508
Impôts sur les sociétés		(44 324)	(14 925)
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		85 155	(223 946)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		30 990	36 672
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(97 001)	44 654
Acquisitions et cessions des immobilisations		(72 064)	(33 412)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(138 075)	47 914
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission/Rachat d'action		-	-
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(20 297)	2 194
Dividendes versés		(25 624)	(15 361)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(45 921)	(13 167)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(98 841)	(189 199)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		404 589	593 787
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<i>C.31</i>	305 748	404 588

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du Groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements du Groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assurés et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan consolidé les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

La société mère UBCI constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023.

Conformément à la circulaire précitée, la société mère UBCI a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2023, d'un montant de **8 753 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2023, s'élèvent à **43 043 KDT**.

2.1.5.3. Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2022, à **20 908 KDT**. Au 31 décembre 2023, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **18 237 KDT**.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le Groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers consolidés.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan consolidé en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêt, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7. Engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « *avantages du personnel* » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2023, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

Les cotisations payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

2.8. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du Groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le Groupe UBCI prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Note sur les retraitements et reclassements

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2022 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat	31.12.2022 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2022 Retraité (En KDT)
<i>Retraitements de l'état de résultat :</i>			
PR 2 - Commissions	67 272	81	67 353
<i>Reclassement du compte PR7 à PR2</i>		81	
PR 7 - Autres produits d'exploitation	1 323	(663)	660
<i>Reclassement du compte PR7 à PR8-CH9</i>		(582)	
<i>Reclassement du compte PR7 à PR2</i>		(81)	
CH 7 - Charges générales d'exploitation	(62 854)	156	(62 698)
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		155	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		1	
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(6 825)	426	(6 399)
<i>Reclassement du compte PR7 à PR8-CH9</i>		582	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		(155)	
<i>Reclassement du compte CH7 à PR8-CH9</i>		(1)	

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

3.1. Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI

En application de la circulaire BCT n° 2024-01 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'annexe III à la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2023, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 8.753 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2023 à 43.043 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 962KDT.

3.2. Acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un nouveau siège

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie immobilière arrêtée par le Conseil d'Administration, la société mère UBCI a procédé au cours de 2023 à la finalisation d'une opération d'acquisition d'un terrain destiné à la construction de son nouveau siège social pour un coût global de 34,5 millions de dinars.

3.3. Institution d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour les années 2024 et 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 a institué une taxe conjoncturelle due au titre des bénéfices réalisés, entre autres, par les banques et les établissements financiers, fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés et dont le délai de dépôt de déclaration aura lieu au cours des années 2024 et 2025 avec un minimum de 10.000 DT.

A ce titre, la charge supportée par la société mère UBCI, en 2023, s'élève à 2 773 KDT.

B. SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du Groupe UBCI se présente comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation (*)	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
UBCI	100%	100%	100%	100%	IG	IG
UBCI BOURSE (i)	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	IG	IG
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	IG	IG
UBCI Développement SICAR (Liquidée) (ii)	0,00%	99,90%	0,00%	99,90%	NI	IG
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
U T P SICAF	42,29%	42,41%	42,41%	42,29%	IG	IG
HANNIBAL SICAV	33,58%	27,04 %	33,58%	27,04%	IG	IG
UNIVERS SICAV	67,26%	81,42 %	67,26%	81,42%	IG	IG

(*) IG : Intégration globale.

NI : Non intégrée

(i) : Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note C.33 Évènements postérieurs à la date de clôture, le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024.

Par ailleurs, et jusqu'à la date d'arrêté des présents états financiers consolidés, la société mère UBCI n'est pas représentée dans le Conseil d'administration de Cofib Capital Finances et ne participe pas à sa gestion.

A cet effet, le périmètre de consolidation arrêté au 31 décembre 2023 n'intègre pas la société CCF.

(ii) : La filiale UBCI Développement SICAR (Liquidée) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 mars 2022 a approuvé la liquidation définitive de la filiale. Sa radiation définitive du Registre National des Entreprises a eu lieu au cours de 2023.

2. Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS
NOTE C.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 71 106 KDT contre 56 526 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	33 853	33 813
Comptes ordinaires BCT	37 253	22 713
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	71 106	56 526

NOTE C.2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 592 045 KDT contre 578 504 KDT au 31 décembre 2022 et se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banque Centrale de Tunisie	194 264	260 869
Banque de dépôt	126 315	117 004
Pensions livrées	99 999	99 999
Avoirs chez les correspondants	63 603	34 821
Organismes financiers spécialisés	107 518	64 871
Créances rattachées sur les établissements financiers	346	940
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	592 045	578 504

NOTE C.3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à un montant de 2 963 708 KDT contre 2 820 967 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et comptes rattachés (i)	3 024 996	2 875 921
- Dont leasing	225 951	204 356
Comptes débiteurs de la clientèle	151 397	152 617
Total brut	3 176 393	3 028 538
Provisions	(199 589)	(193 567)
Agios réservés	(13 096)	(14 004)
Total net	2 963 708	2 820 967

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits accordés à la clientèle	2 743 588	2 589 988
<i>dont Leasing</i>	225 950	204 356
Autres crédits à la clientèle	77 780	86 736
Créances douteuses	190 626	191 179
Créances rattachées	13 002	8 018
Total Prêts et comptes rattachés	3 024 996	2 875 921

NOTE C.4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2023 un montant de 16 822 KDT contre 12 750 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de transaction	14 962	306
Titres de placement	1 577	12 176
Créances rattachées	283	268
Total portefeuille-titres commercial	16 822	12 750

NOTE C.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2023 à 595 245 KDT contre 489 086 KDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation	162 937	14 889
Titres d'investissement	413 940	461 430
Créances rattachées aux titres d'investissement	21 989	16 403
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 621)	(3 636)
Total net portefeuille d'investissement	595 245	489 086

NOTE C.6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 129 361 KDT au 31 décembre 2023 contre 66 534 KDT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	74 230	69 302
Immobilisations corporelles	237 071	169 760
Valeurs brutes en fin de période	311 301	239 062
Amortissements cumulés	(181 940)	(172 528)
Valeurs nettes en fin de période	129 361	66 534

NOTE C.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 177 285 KDT au 31 décembre 2023 contre 149 205 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	89 459	59 584
Fonds d'indemnité de départ à la retraite	23 176	24 303
Comptes de régularisation	62 849	65 491
Comptes de Stocks	264	351
Créances prises en charge par l'Etat	303	321
Charges à répartir	108	62
Moins : provisions sur autres actifs	1 126	(907)
Valeurs nettes des autres actifs	177 285	149 205

NOTE C.8 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 6 234 KDT au 31 décembre 2023 contre 6 267 KDT au 31 décembre 2022.

2. NOTES PASSIFS

NOTE C.9 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 197 132 KDT au 31 décembre 2023 contre 91 055 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts au jour le jour et à terme	197 000	91 000
Dettes rattachées	132	55
Total Banque Centrale et CCP	197 132	91 055

NOTE C.10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 53 431 KDT au 31 décembre 2023 contre 73 648 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Banques non-résidentes	12 408	23 631
Banques de dépôt	40 974	50 000
Organismes financiers spécialisés	40	7
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	9	10
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	53 431	73 648

NOTE C.11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 375 300 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 3 164 097 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	1 758 880	1 773 245
Comptes d'épargne	934 030	867 518
CAT / BC et autres produits financiers	503 582	348 352
DAT/BC échus non remboursés	11 043	16 902
Autres sommes dues à la clientèle	108 830	95 437
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	52 500	59 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	6 435	3 643
Total dépôts et avoirs de la clientèle	3 375 300	3 164 097

NOTE C.12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 75 495 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 95 716 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts Obligataires	-	-
Ressources étatiques	4 319	4 479
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	343	1 143
Ligne BAD BCT	1 014	2 299
Ligne FADES BCT	5 889	7 572
Fond BNPP	-	-
Premier logement	1 678	1 671
Ligne BERD	-	-
Ligne BERD 2	14 837	29 674
Emprunt AFD	28 599	35 931
Autres fonds extérieurs	11 553	10 292
Ligne Suisse	1 903	-
Subvention SUNREF AFD	4 332	1 703
Dettes rattachées à des ressources spéciales	263	187
Total des emprunts et ressources spéciales	75 495	95 716

NOTE C.13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 316 253 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 249 660 KDT au 31 décembre 2022. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions (risques et charges, congés payés, hors bilan)	30 119	31 340
Comptes de régularisation	199 373	144 630
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	23 176	24 303
Créditeurs divers	63 585	49 387
Total des autres passifs	316 253	249 660

NOTE C.14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2023, le capital social du Groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élève à 529 920 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du Groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2023
UBCI	100 008	373 013	-	-	52 553	525 574
UBCI BOURSE	-	801	-	-	333	1 134
Global Invest SICAR (G.I.S)	-	392	-	-	72	464
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	724	-	-	135	859
UTP SICAF	-	783	-	-	248	1 031
HANNIBAL SICAV	-	19	-	-	4	23
UNIVERS SICAV	-	822	-	-	13	835
Total des capitaux propres du Groupe	100 008	376 554	-	-	53 358	529 920

3. NOTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE C.15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant de 881 937 KDT contre un solde de 799 925 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
En faveur d'établissements bancaires et financiers	613 903	571 577
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	268 034	228 348
- Cautions fiscales (a)	20 401	16 014
- Cautions pour marchés (b) :	120 843	102 220
• <i>En devises</i>	8 567	8 249
• <i>En dinars</i>	112 276	93 970
- Cautions douanières (c)	53 875	52 309
- Cautions diverses (d) :	64 551	50 033
• <i>En devises</i>	38 560	36 243
• <i>En dinars</i>	25 991	13 790
- Obligations cautionnées (e)	8 364	7 772
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	881 937	799 925

NOTE C.16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 324 015 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 337 346 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	15 317	71 208
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	308 698	266 138
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	200 987	173 358
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	107 711	92 780
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	324 015	337 346

NOTE C.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la société mère UBCI en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2023 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Effets financiers donnés en garantie	98 000	46 000
BTA donnés en garantie	99 000	45 000
Total	197 000	91 000

NOTE C.18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées, que la société mère UBCI s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2023, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 296 011 KDT contre 201 376 KDT au 31 décembre 2022.

NOTE C.19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE C.20 – GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 850 985 KDT au 31 décembre 2023 contre un solde de 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	167 591	185 017
Garanties reçues des banques :	595 687	554 574
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	595 687	554 574
Nantissement titres	29 047	38 593
Garanties reçues de la clientèle	1 058 660	1 022 479
Total des garanties reçues en KDT	1 850 985	1 800 663

OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan consolidé se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2023 comme suit :

Achat au comptant	3 913 KDT
Vente au comptant	3 039 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2023 comme suit :

Achat à terme	19 680 KDT
Vente à terme	121 700 KDT

4. NOTES ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTE C.21 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 331 584 KDT en 2023 contre un solde de 271 585 KDT en 2022. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	26 311	21 347
Produits sur opérations de crédit	286 626	231 997
Revenus assimilés	18 647	18 241
Total des intérêts et revenus assimilés	331 584	271 585

NOTE C.22 – COMMISSIONS (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 71 050 KDT en 2023 contre un solde de 67 353 KDT en 2022. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	51 979	49 601
Commissions de tenue de compte	6 197	6 069
Commissions sur opérations de change manuel	158	142
Autres commissions (*)	12 716	11 541
Total des commissions (en produits)	71 050	67 353

(*) : les chiffres de l'exercice 2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 2.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE C.23 – GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 770 KDT en 2023 contre un solde de 33 963 KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Gains sur opérations BTA-BTCT	1 393	984
Gains sur portefeuille titres commercial	33 932	48 883
Pertes sur portefeuille titres commercial	(8 555)	(15 904)
Total des gains nets sur portefeuille titres commercial	26 770	33 963

NOTE C.24 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2023 un montant de 36 077 KDT contre 34 595 KDT en 2022 se détaillant comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	34 815	30 714
Dividendes sur portefeuille participation	1 262	3 881
Total des revenus du portefeuille d'investissement	36 077	34 595

NOTE C.25 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 837 KDT en 2023 contre un solde de 106 044 KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	15 219	9 101
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	130 346	88 797
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	3 127	4 697
Charges assimilées	5 145	3 449
Total des intérêts encourus et charges assimilées	153 837	106 044

NOTE C.26 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 074 KDT en 2023 contre un solde de 12 884KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions	30 486	26 936
Reprises de provisions	(26 077)	(23 232)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	10	14
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	246	169
Créances radiées	16 914	9 095
Récupération sur créances radiées	(1 506)	(98)
Total	20 074	12 884

NOTE C.27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (4 161) KDT en 2023 contre un solde de (7 715) KDT en 2022. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Etalement Prime /Titres d'investissement	(4 240)	(3 523)
Dotations/Reprises de provisions	33	(551)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	46	(3 641)
Total	(4 161)	(7 715)

NOTE C.28 – CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 120 164 KDT au 31 décembre 2022 à 128 646 KDT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 8 482 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- L'entrée en vigueur de la deuxième tranche des augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel au titre de l'exercice 2023, s'élève à 7 292 KDT ;
- Pour la deuxième année consécutive l'incorporation des charges salariales du personnel de la société mère UBCI affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 5 201 KDT contre 3 024 KDT en 2022, soit une variation positive de 2 176 KDT et ce, en application de la Norme Comptable Tunisienne N°6 relative aux immobilisations incorporelles ;
- Les effectifs de la société mère UBCI sont passés de 1146 ETP en 2022 à 1172 ETP en 2023 soit une augmentation de 26 ETP. L'essentiel de cette variation provient de la création de nouveaux postes. Aussi l'exercice 2023 est marqué par le lancement d'un programme d'accompagnement des collaborateurs du groupe le cadre du projet de transformation IT. l'impact de ces deux effets s'élève à 3 497 KDT.

NOTE C.29 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 30 175 KDT en 2023 contre un solde de 31 636 KDT en 2022. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	30 142	31 732
Impôt différé	33	(96)
Total	30 175	31 636

NOTE C.30 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2023 est déterminé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé (en KDT)	53 358	59 725
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2,668	2,986

NOTE C.31 – LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2023 un solde de 305 748 KDT contre 404 588 KDT au 31 décembre 2022, ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	33 853	33 813
Banque Centrale (comptes ordinaires)	37 253	22 713
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	63 603	34 821
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	194 265	260 869
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	126 315	117 004
Pensions livrées	99 999	99 999
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(197 132)	(91 000)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(40 000)	(50 000)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(12 408)	(23 631)
Total liquidités et équivalents de liquidités	305 748	404 588

NOTE C.32 – PASSIFS ÉVENTUELS

Contrôle fiscal préliminaire de la société mère UBCI :

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale de Solidarité au titre de l'exercice comptable 2021.

Une notification des résultats de contrôle préliminaire a été adressée à la banque en date du 1er Mars 2024 faisant ressortir un redressement de 1.086 KDT dont 424 KDT de pénalités et ramenant le crédit d'impôt au 31 décembre 2021 de 8.529 KDT à 802 KDT.

Les risques estimés par la banque à ce titre sont couverts par des provisions pour risques et charges.

Contrôle fiscal approfondi de la filiale UCDS :

La filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Le risque final dépend du dénouement du dossier de contrôle.

NOTE C.33 –ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le groupe CARTE-UBCI a engagé au cours de l'exercice 2023 une opération de fusion entre Cofib Capital Finances-CCF (filiale de la CARTE) et UBCI Bourse (filiale de la société mère UBCI).

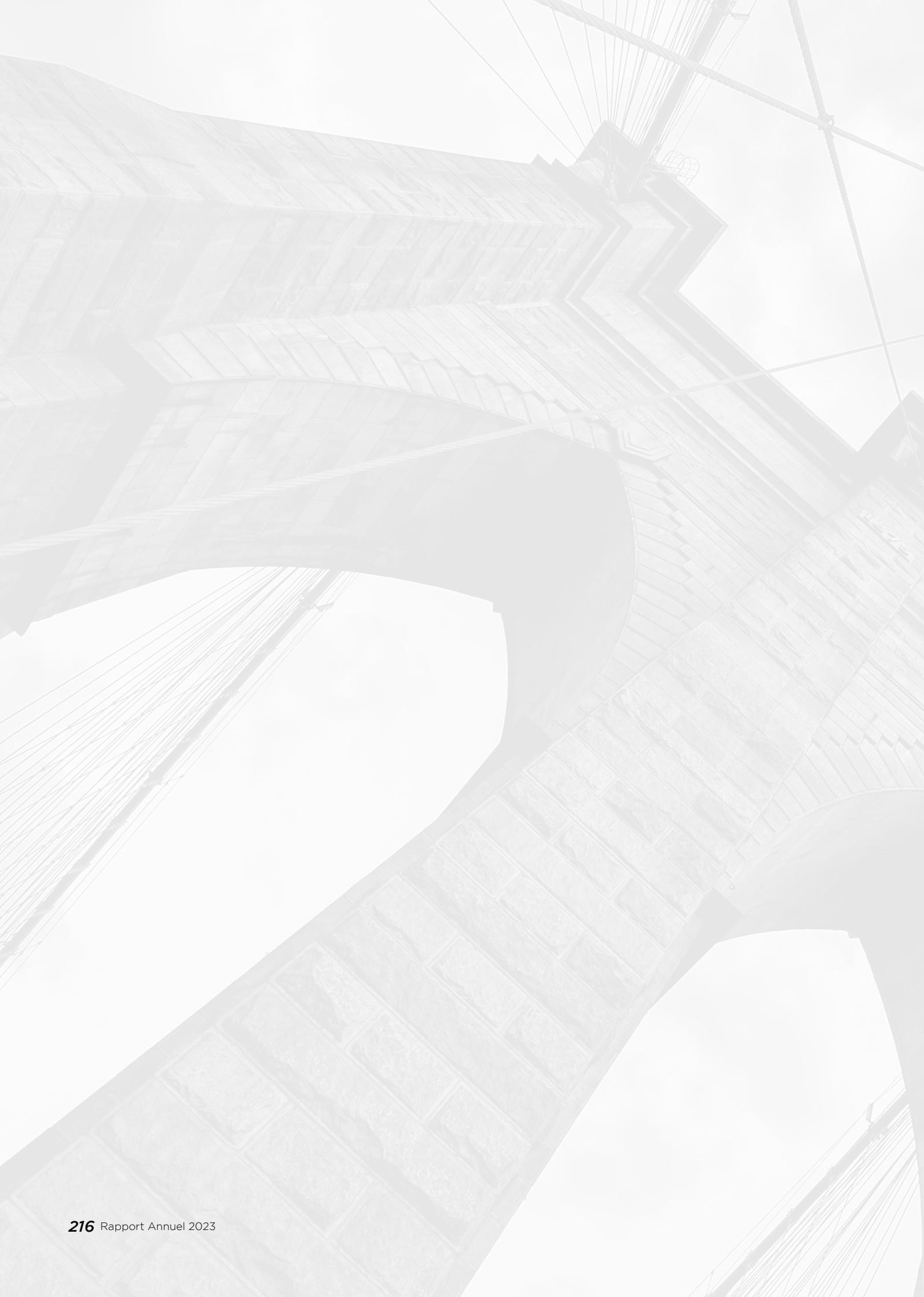
En rémunération et représentation de l'actif net apporté par UBCI Bourse, il a été attribué à la société mère UBCI des actions nouvelles représentant 26,38 % du capital de Cofib Capital Finances après fusion ayant une valeur comptable de 999,8 KDT.

Cette opération a été finalisée après la date de clôture par la signature du traité de fusion et la publication légale au Registre National des Entreprises en 2024.

Ultérieurement, des investigations conduites en interne, par la société Cofib Capital Finances, ont révélé des irrégularités commises par l'un de ses employés. Les données disponibles à la date de publication ne permettent pas de déterminer leur valeur.

Toutefois, au regard des éléments disponibles, il n'y aura pas d'impact financier pour la société mère UBCI sur cet exercice et les exercices futurs.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 27 mars 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.





XV.
**PROJET DE
RÉSOLUTIONS**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

26 AVRIL 2024

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2023, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2023, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 qui s'élève à 52.928.567,493 Dinars comme suit :

Bénéfice 2023	52 928 567,493
- Réserves pour Réinvestissements exonérés	25 000 000,000
Premier reliquat	27 928 567,493
- Dividendes à servir au titre de l'exercice 2023	25 001 911,250
Deuxième reliquat	2 926 656,243
- Réserves facultatives	2 926 656,243

Soit un dividende brut de 1,250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du 07/05/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2023, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2023.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner en tant que Commissaires aux Comptes le cabinet « AMC Ernst & Young » représenté par M. Nouredine HAJJI et le cabinet « DATN » (Deloitte) représenté par M. Tarek Sahl, et ce, pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Meninx Holding », représentée par Mme Mongia CHABLY, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Radhi MEDDEB est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Faiza Ben Massaoud épouse Feki en qualité d'Administrateur indépendant, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette nomination prend effet dès la présentation d'un quitus, entier, définitif et sans réserve au titre de sa gestion de l'exercice 2023 et durant son dernier mandat en tant qu'administrateur indépendant à la Banque Nationale Agricole (BNA).

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Mme Samia Karoui épouse Zouaoui en qualité d'Administrateur indépendant, et ce, pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

S.A au Capital Social de 100.007.645,000 Dinars
Siège Social: 139 Avenue de la Liberté 1002 Tunis Belvédère
Centre de Relations Client: 050 000 70
www.ubci.tn

S.A au Capital Social de 100.007.645,000 Dinars
Siège Social: 139 Avenue de la Liberté 1002 Tunis Belvédère
Centre de Relations Client: 050 000 70
www.ubci.tn



www.ubci.tn